

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

AVIS SUR LES MESURES SUSCEPTIBLES  
D'AMÉLIORER LES PRATIQUES TARIFAIRES  
ACTUELLES DANS LE DOMAINE DE L'ÉLECTRICITÉ

DOSSIER : R-3972-2016

RÉGISSEURS : Mme DIANE JEAN, présidente  
M. LAURENT PILOTTO  
Me SIMON TURMEL

AUDIENCE DU 20 FÉVRIER 2017

VOLUME 5

CLAUDE MORIN  
Sténographe officiel

COMPARUTIONS

Me HÉLÈNE BARRIAULT  
procureur de la Régie;

DEMANDERESSE :

M. PIERRE ARCAND  
pour le ministre de l'Énergie et des Ressources  
naturelles (MÉRN)

PARTICIPANTS :

Me DENIS FALARDEAU  
procureur de l'Association coopérative d'économie  
familiale de Québec (ACEFQ);

Me GUY SARAULT  
procureur de l'Association des consommateurs  
industriels de gaz (ACIG);

Me NICOLAS DUBÉ  
procureur pour l'Association des redistributeurs  
d'électricité du Québec (AREQ);

M. YVES JUNEAU  
pour l'Association des stations de ski du Québec  
(ASSQ);

M. JOCELYN B. ALLARD  
pour l'Association québécoise des consommateurs  
industriels d'électricité (AQCIE);

M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY  
pour l'Association québécoise de la production  
d'énergie renouvelable (AQPER);

M. PIERRE VÉZINA  
pour le Conseil de l'industrie forestière du Québec  
(CIFQ);

Me ANDRÉ TURMEL  
procureur de la Fédération canadienne des  
entreprises indépendantes (FCEI);

M. STÉPHANE FORGET et  
M. DAVID LAURETI  
pour la Fédération des chambres de commerce du  
Québec (FCCQ);

Me LOUISE TREMBLAY  
procureur de Gazifère inc.

Me GENEVIÈVE PAQUET  
procureur du Groupe de recherche appliquée en  
macroécologie (GRAME);

Me FRANÇOIS G. HÉBERT  
procureur d'Hydro-Québec Distribution (HQD);

Me FRANKLIN S. GERTLER  
procureur du Regroupement des organismes  
environnementaux en énergie (ROEE);

M. PHILIPPE BOURKE  
pour le Regroupement national des conseils  
régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ);

Me HUGO SIGOUIN-PLASSE  
procureur de la Société en commandite Gaz Métro  
(GM);

Me DOMINIQUE NEUMAN  
procureur des Stratégies énergétiques et de  
l'Association québécoise de lutte contre la  
pollution atmosphérique (SÉ/AQLPA);

Mme FRANCE LATREILLE  
pour l'Union des consommateurs (UC);

Me CATHERINE ROUSSEAU  
procureur de l'Union des municipalités du Québec  
(UMQ);

Me MARIE-ANDRÉE HOTTE  
procureur de l'Union des producteurs agricoles  
(UPA).

---

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
PRÉLIMINAIRES	5
PRÉSENTATION DE L'AREQ	5
PRÉSENTATION DU GRAME	58
PRÉSENTATION DE SÉ/AQLPA	107
PRÉSENTATION DE LA FCCQ	170

---

1 L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT (2017), ce vingtième (20e)  
2 jour du mois de février :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du vingt (20)  
8 février deux mille dix-sept (2017), dossier R-3972-  
9 2016. Avis sur les mesures susceptibles d'améliorer  
10 les pratiques tarifaires actuelles dans le domaine  
11 de l'électricité. Poursuite de l'audience.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Bonjour à tous. Bienvenue Messieurs de l'AREQ.  
14 Alors, avant de débiter votre présentation, je vous  
15 demanderais de vous présenter avec votre fonction  
16 et ensuite nous vous écouterons avec plaisir.  
17 Merci.

18 PRÉSENTATION DE L'AREQ

19 M. SIMON LACROIX-VEILLEUX :

20 Bonjour. Simon Veilleux, analyste pour l'AREQ.

21 M. CLAUDE BOUCHARD :

22 Claude Bouchard, vice-président de l'AREQ et  
23 directeur de Hydro-Jonquière.

24 M. BERNARD SÉVIGNY :

25 Bernard Sévigny, président de l'AREQ et maire de la

1 Ville de Sherbrooke.

2 M. CHRISTIAN LAPRISE :

3 Christian Laprise, directeur d'Hydro-Sherbrooke et  
4 gestionnaire à l'AREQ.

5 M. PIERRE FRÉCHET :

6 Pierre Fréchet, chef de division à Hydro-Sherbrooke  
7 et secrétaire trésorier de l'AREQ.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 La parole est à vous.

10 M. BERNARD SÉVIGNY :

11 Merci, Madame la Présidente. D'abord, j'aimerais  
12 vous remercier de me donner l'occasion de vous  
13 présenter les préoccupations de l'AREQ. D'abord, un  
14 petit mot sur la politique énergétique deux mille  
15 trente (2030) qui a été annoncée par le ministre  
16 Arcand le sept (7) avril dernier. On comprend que  
17 l'avis demandé à la Régie s'inscrit dans cette  
18 volonté de mettre en oeuvre, de façon concrète,  
19 cette politique. Et le mémoire de l'AREQ est une  
20 réponse des redistributeurs municipaux à la demande  
21 d'avis sur les mesures susceptibles d'améliorer les  
22 pratiques tarifaires dans le domaine de  
23 l'électricité et notamment et particulièrement pour  
24 les industries aux besoins particuliers.

25 Alors, la vision de l'AREQ rejoint à

1 plusieurs égards les grandes orientations du  
2 gouvernement, soit de favoriser un modèle qui passe  
3 par la mise en valeur du plein potentiel économique  
4 de nos régions, de favoriser l'innovation, et  
5 surtout d'utiliser une approche constructive, une  
6 approche qui vise sur la collaboration pour  
7 améliorer nos performances tant sur le plan  
8 environnemental que sur la réduction des gaz à  
9 effet de serre par exemple, social et économique.

10 Alors, pour les raisons qui vous ont été  
11 exposées dans le mémoire et qui seront présentées  
12 par les gens qui m'accompagnent, les  
13 redistributeurs municipaux représentent  
14 indéniablement une clientèle aux besoins  
15 particuliers. Et on doit faire face, à ce titre, à  
16 des défis, des défis de service public, des défis  
17 de gestion d'un parc d'infrastructure et  
18 d'investissements massifs pour en assurer la  
19 pérennité.

20 Alors, une tarification plus souple et  
21 mieux adaptée à notre profil de consommation  
22 d'énergie nous permettrait de faire face à ces  
23 défis, le tout dans le respect des objectifs de la  
24 nouvelle politique énergétique.

25 Je vais me permettre ici de tracer quelques

1 jalons qui ont marqué l'histoire des  
2 redistributeurs municipaux. D'abord, simplement  
3 vous rappeler que les réseaux constituent la seule  
4 expertise publique en production et en distribution  
5 d'électricité qui soit externe à Hydro-Québec sur  
6 le territoire québécois.

7 Le cadre législatif, qui autorise les  
8 municipalités à être propriétaires d'un réseau de  
9 distribution électrique, précède même la création  
10 d'Hydro-Québec et les autorise à être profitables.

11 D'ailleurs, lors de la nationalisation  
12 d'électricité en mil neuf cent soixante-trois  
13 (1963), les réseaux municipaux ont été exclus,  
14 municipaux et coopératifs, et il y a eu également  
15 la nouvelle disposition de mil neuf cent quatre-  
16 vingt (1980) qui dit que le coût du service à  
17 l'utilisateur ne peut être supérieur à celui qui  
18 résulte du tarif fixé par la Régie pour  
19 l'électricité fournie à Hydro-Québec Distribution  
20 pour une catégorie équivalente d'usagers.

21 Et à cette époque, après des discussions  
22 avec le gouvernement du Québec, le tarif L s'est  
23 finalement appliqué aux réseaux municipaux. Alors,  
24 ce changement a obligé les réseaux municipaux à  
25 dégager des marges bénéficiaires par leur



1 performance. Ce qui n'est pas mauvais en soit, mais  
2 qui, depuis un bon moment, a atteint ses limites.

3 D'ailleurs, dans la foulée, plusieurs  
4 réseaux avaient été vendus par... à Hydro-Québec et  
5 c'est à cette époque, donc en mil neuf cent quatre-  
6 vingt-dix (1990), que l'AREQ a été créée.

7 Je vous rappelle qu'en vertu de l'article  
8 S41 de la Loi sur les systèmes municipaux et les  
9 systèmes privés d'électricité, le conseil municipal  
10 est revêtu de tous les pouvoirs nécessaires pour  
11 établir et administrer le système d'électricité avec  
12 toutes les autres obligations légales qui s'y  
13 rattachent. D'ailleurs, la Loi sur la Régie de  
14 l'énergie reconnaît le droit exclusif de  
15 distribution d'électricité des réseaux municipaux  
16 sur leur territoire respectif.

17 (11 h 06)

18 Si vous me permettez un petit couplet sur  
19 les impacts économiques des réseaux municipaux dans  
20 le développement des régions. Mais simplement vous  
21 dire que les réseaux municipaux, c'est trois cent  
22 trente (330) emplois en région, une masse salariale  
23 de vingt-huit millions de dollars (28 M\$). En deux  
24 mille quinze (2015), les membres de l'AREQ ont  
25 acheté pour près de deux cent soixante millions

1 (260 M\$) d'électricité auprès d'Hydro-Québec  
2 Distribution, sans mauvaise créance et payée rubis  
3 sur l'ongle, et que les réseaux municipaux ont  
4 développé des pratiques innovantes dans la gestion  
5 de pointe, le contrôle de la tension ainsi que dans  
6 la gestion de réseaux et du délestage. Évidemment,  
7 ils génèrent des retombées extrêmement importantes  
8 sur le plan local à travers l'attribution de  
9 contrats sur divers services nécessaires à  
10 l'entretien, au développement et à l'exploitation  
11 des infrastructures des réseaux municipaux.

12 Ce que nous souhaitons, Madame la  
13 Présidente, c'est une réflexion sur le caractère  
14 juste et équitable de la tarification applicable  
15 aux redistributeurs municipaux et que le tarif LG  
16 soit réajusté. Dans sa décision D-2014-037  
17 paragraphe 835, la Régie avait proposé une séance  
18 de travail pour, et je vais citer « travailler une  
19 stratégie tarifaire ». Réflexion qui n'a jamais eu  
20 lieu.

21 Je pense que nous sommes rendus là. Les  
22 pressions tarifaires et les besoins d'investir  
23 massivement dans nos infrastructures de  
24 distribution nous ont poussé à optimiser nos  
25 pratiques et nos modèles d'affaires. Nous en sommes

1           rendus à envisager l'achat d'une partie de notre  
2           énergie à l'extérieur du Québec pour atténuer les  
3           pénalités inhérentes à la gestion de pointe.  
4           Évidemment, ça, c'est réaliste. C'est même légal.  
5           Mais ce n'est pas le scénario que nous souhaitons,  
6           pour des raisons évidentes.

7                        Nous voulons vous soumettre quelques pistes  
8           de solutions pour amorcer cette réflexion. Et je  
9           vais passer maintenant la parole à monsieur Claude  
10          Bouchard pour la suite des choses.

11          M. CLAUDE BOUCHARD :

12          Merci, Monsieur Sévigny. Dans un premier cas, je  
13          vais parler... Monsieur Sévigny a parlé un peu du  
14          contexte historique. Je vais parler un peu c'est  
15          quoi dans le concret, à tous les jours. L'AREQ  
16          c'est neuf réseaux municipaux et une coopérative au  
17          total de dix membres, chacun étant individuellement  
18          propriétaire d'un droit exclusif de distribution.

19                        Les réseaux, c'est des entreprises avec des  
20          besoins particuliers. Les réseaux sont autant des  
21          clients d'Hydro-Québec, des distributeurs que des  
22          producteurs d'électricité. Ils desservent cent  
23          cinquante-six mille (156 000) habitants abonnés qui  
24          représentent trois point six pour cent (3,6 %) de  
25          toute la clientèle au Québec.

1           L'AREQ a un fort volume d'électricité, la  
2           transforme et la distribue à leur clientèle, près  
3           de cinq térawattheures (5 Twh) annuellement. Ils ne  
4           vendent qu'un seul produit, l'électricité. Ils sont  
5           propriétaires de vastes réseaux de distribution et,  
6           dans certains cas, d'infrastructures de transport.  
7           Ils sont également propriétaires d'infrastructures  
8           de production, au total treize (13) centrales pour  
9           une charge, une puissance installée de près de  
10          trente mégawatts (30 MW).

11          Évidemment, ils possèdent des services à la  
12          clientèle qui incluent des systèmes de facturation,  
13          de recouvrement, service d'ingénierie. C'est des  
14          services qui sont très près de leur clientèle et  
15          des promoteurs résidentiels, détenteurs de  
16          processus d'examen des plaintes conforme aux  
17          exigences de la Loi sur la Régie, ont des centres  
18          de service accrédités par Industrie Canada, en  
19          fait, toutes les activités nécessaires qui  
20          découlent de la responsabilité de redistributeur.  
21          Finalement, ce sont des équipes performantes  
22          proches de leur clientèle et résolument engagées  
23          vers le service aux citoyens de plus de cent vingt-  
24          cinq (125) ans.

25          Notre mémoire, comme vous avez pu

1 remarquer, il y a trois enjeux. Moi, je vais vous  
2 parler du premier enjeu qui parle de la structure  
3 et de l'optimisation... et les options tarifaires  
4 pour les réseaux municipaux. Je vous rappelle  
5 rapidement les principes directeurs en  
6 tarification. Évidemment, je ne vous apprendrai  
7 rien parce que vous êtes dans ce domaine-là  
8 régulièrement. Donc, évidemment, la Régie a  
9 compétence exclusive en matière de fixation des  
10 tarifs.

11 L'article 52.1 de la Loi sur la Régie de  
12 l'énergie prévoit les éléments dont la Régie doit  
13 tenir compte lors de la fixation des tarifs, dont,  
14 entre autres, qu'ils soient justes et raisonnables.  
15 L'article 5 de la Régie fait aussi référence à la  
16 notion d'équité. Et dans un amendement récent,  
17 l'article 5 mentionne que la Régie favorise la  
18 satisfaction des besoins énergétiques dans le  
19 respect des objectifs de la politique énergétique  
20 récemment déposée par le gouvernement.

21 (11 h 11)

22 Autre article, l'article 52.2 de la Loi sur  
23 la Régie de l'énergie prévoit que le coût de  
24 l'électricité patrimoniale qui se répercute,  
25 évidemment, dans la fixation des tarifs, est

1 fonction de trois éléments : les catégories de  
2 consommateurs, les caractéristiques de consommation  
3 et le facteur utilisation.

4 Rapidement, quelques facteurs de  
5 distinction entre les réseaux municipaux et la  
6 majorité des autres clients assujettis au tarif LG.  
7 En fait, les réseaux municipaux, ça ne consomme pas  
8 d'électricité, mais la redistribuent à leurs  
9 consommateurs. Le prix de vente de leur produit,  
10 donc l'électricité et celui de l'approvisionnement,  
11 sont réglementés. Les réseaux municipaux ont  
12 l'obligation de desservir leur clientèle. Ils ont  
13 les facteurs annuels moyens qui varient entre  
14 quarante et cinquante pour cent (40-50 %) ...  
15 cinquante-cinq pour cent (55 %), excusez. Une forte  
16 sensibilité des réseaux municipaux aux aléas  
17 climatiques, peu de contrôle sur leur demande et  
18 sur leur niveau de consommation. La puissance  
19 appelée d'un réseau municipal correspond à la somme  
20 des puissances coïncidentes de leurs abonnés. Les  
21 réseaux des réseaux municipaux se comportent comme  
22 celui d'Hydro-Québec Distribution dans le sens que  
23 leur activité ne favorise pas ou permet peu de  
24 potentiel de déplacement de la charge d'hiver vers  
25 l'été. Ils achètent plus de cinquante pour cent

1 (50 %) du volume d'électricité vendu par Hydro-  
2 Québec au tarif LG.

3 Un élément de distinction important que je  
4 veux soulever, c'est que l'achat d'électricité  
5 d'Hydro-Québec, chez Hydro-Québec, représente, pour  
6 les réseaux municipaux, soixante-quinze (75) à  
7 quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) de leurs frais  
8 d'exploitation. De leur frais d'exploitation. C'est  
9 un élément important dans notre distinction par  
10 rapport aux autres. Et en tout respect pour les  
11 acériculteurs et les gestionnaires de centres de  
12 ski, cette portion est beaucoup plus élevée pour  
13 les réseaux municipaux que ces deux derniers qui  
14 sont spécifiquement visés par la demande du  
15 ministre. La facture d'électricité, comme on peut  
16 voir à l'écran, est pour les stations de ski,  
17 représente dix-neuf pour cent (19 %) sur leurs  
18 frais d'exploitation, les acériculteurs, vingt-  
19 trois (23) et pour les réseaux municipaux, on parle  
20 d'une moyenne de quatre-vingts (80). L'AREQ est  
21 donc d'avis que ses membres sont des entreprises  
22 aux besoins particuliers.

23 Je vous entretiens dans la... également les  
24 prin... les problématiques liées à la tarification.  
25 Dans notre mémoire, on soulève plusieurs... bien

1 quelques problématiques liées à la tarification.  
2 Considérant le temps dont il nous est imparti et  
3 que vous avez tous lu notre mémoire, je vais y  
4 aller sur trois éléments un peu plus... un petit  
5 peu plus pointus.

6           Donc, les orientations gouvernementales et  
7 la vulnérabilité aux conditions climatiques, la  
8 conception des tarifs en fonction d'un FU et la  
9 rigidité des tarifs. Hydro-Québec définit la pointe  
10 énergétique comme étant un moment dans la journée,  
11 ou le mois, où le réseau d'Hydro-Québec est  
12 fortement sollicité, notamment en période d'hiver  
13 lorsque les besoins de chauffage sont importants.  
14 Les réseaux sont fortement influencés par les  
15 conditions climatiques sur deux volets. Évidemment,  
16 un volet qu'on dirait un peu plus technique, c'est-  
17 à-dire au niveau de l'exploitation et de la  
18 configuration de leurs infrastructures, bon, qu'ils  
19 aient la capacité de supporter les conditions, le  
20 verglas, le vent, le froid, et caetera. Mais un  
21 élément aussi important, c'est le coût  
22 d'approvisionnement, notamment quand les réseaux  
23 sont fortement sollicités. Pourquoi? On va mettre  
24 en relation que les conditions climatiques en  
25 relation avec les autres éléments que je viens



1       juste de vous parler au niveau des distinctions, je  
2       vais quand même les répéter parce qu'ils sont  
3       importants dans le contexte des conditions  
4       climatiques.

5               Donc, la facture d'électricité représente  
6       soixante-quinze (75) à quatre-vingts pour cent  
7       (80 %) des frais d'exploitation, le coût de la  
8       composante puissance du tarif représente, à lui  
9       seul, à elle seule, entre quarante (40) et  
10       cinquante pour cent (50 %) du coût  
11       d'approvisionnement, un peu de contrôle sur la  
12       demande et la consommation. La relation de charge  
13       en puissance hiver-été est de deux, voire de trois  
14       pour certains réseaux qui sont plus au Nord. Et en  
15       comparaison avec ce même ratio, la clientèle  
16       domestique sur le réseau de distribution d'Hydro-  
17       Québec ont un facteur moyen qui varie de un point  
18       six (1,6) à deux point trois (2,3), comparativement  
19       au réseau qui est de deux à trois. La portion de  
20       clientèle résidentielle la plus forte, c'est les  
21       réseaux municipaux que chez Hydro-Québec  
22       Distribution et considérant ces éléments, on peut  
23       dire que les réseaux sont très préoccupés et très  
24       sensibles à tout ce qui apporte une modification  
25       tant au niveau de la structure du tarif que sur le

1 quantum vraiment des... soit les composantes.

2 (11 h 16)

3 Au fil des années, le gouvernement et  
4 Hydro-Québec ont mis en place différentes  
5 politiques et programmes qui visent l'accroissement  
6 de la consommation d'électricité renouvelable, une  
7 consommation responsable de l'électricité  
8 renouvelable. Par exemple, le thermostat  
9 électronique, les programmes d'électrification des  
10 transports, le chauffé vert qui visait entre autres  
11 le remplacement des systèmes de chauffage au mazout  
12 vers les systèmes de chauffage électriques, bien  
13 d'autres systèmes comme ça, ces programmes-là  
14 associés aux habitudes de consommation des citoyens  
15 et des conditions climatiques ont eu, évidemment,  
16 l'impact d'augmenter, dans certains cas diminuer,  
17 la consommation d'électricité qu'on qualifie de  
18 propre. Mais surtout, ça a eu l'effet de déplacer  
19 la consommation lors de la période de pointe, donc  
20 principalement le soir et le matin. Évidemment, les  
21 réseaux municipaux adhèrent à ces politiques-là et,  
22 dans le but de satisfaire la consommation d'énergie  
23 propre. Mais ce déplacement de la consommation vers  
24 les périodes de pointe, ça a une importance, ça  
25 détériore, ça a un impact majeur sur les facteurs

1 d'utilisation qui sont... bien, on les baisse  
2 finalement.

3 Les éléments soulevés sont très révélateurs  
4 de l'impact des conditions climatiques sur le coût  
5 de la composante Puissance du tarif. Ce ratio à lui  
6 seul suggère une réflexion pour tenir en compte de  
7 cette situation qui est problématique pour les  
8 réseaux municipaux.

9 Au niveau de la conception du tarif. L'AREQ  
10 considère que le tarif LG est conçu en fonction  
11 d'un fort ou très fort FU. Nous savons que la  
12 tarification en fonction du FU cherche à refléter  
13 le coût de chaque catégorie d'utilisateur dans le  
14 tarif. Nous savons également, comme le prévoit  
15 l'article 52.2 de la Loi sur la Régie que le coût  
16 de fourniture de l'électricité patrimoniale se base  
17 sur les caractéristiques de consommation, dont  
18 entre autres le facteur d'utilisation. Et, ce coût  
19 d'électricité patrimoniale là sert à établir les  
20 tarifs d'électricité, ce qui laisse supposer que le  
21 facteur d'utilisation a une importance à  
22 l'intérieur de la fixation des tarifs.

23 Dans la catégorie du tarif LG, nous  
24 retrouvons des clients de très fort FU, plus de  
25 quatre-vingts pour cent (80 %), des clients avec un

1 fort FU, de soixante-cinq à quatre-vingts pour cent  
2 (65-80 %) et finalement d'autres, dont les réseaux  
3 municipaux avec un FU de l'ordre de quarante à  
4 cinquante-cinq pour cent (40-55 %). Avec ces  
5 différences de FU, on se trouve dans une catégorie  
6 non homogène à ce qui a trait aux habitudes et  
7 profils de consommation. Actuellement avec les  
8 réseaux municipaux qui ont un profil de  
9 consommation unique par rapport aux autres, alors  
10 on se retrouve à créer une situation pénalisante.  
11 Dans la décision 2012-24 la Régie soulevait qu'une  
12 tarification qui a fonction d'un même FU ou d'un FU  
13 similaire, serait plus juste et permettrait  
14 d'éviter toute situation pénalisante.

15 Monsieur Pineau dans son mémoire soulignait  
16 également, et je le cite :

17 Les structures tarifaires doivent être  
18 élaborées de façon à encourager les  
19 clients à choisir naturellement le  
20 tarif qui correspond à leur niveau de  
21 consommation et à la durée  
22 d'utilisation de la puissance maximale  
23 appelée, dont la FU. Ainsi, il nous  
24 apparaît donc inéquitable et  
25 injustifié de rassembler la clientèle

1                   institutionnelle et commerciale avec  
2                   celle des réseaux municipaux sans  
3                   égard ou sans distinction aux FU.

4           L'AREQ constate également que la composante  
5           puissance et énergie du tarif LG sont calqués sur  
6           une dérivation de celle du tarif LG. Ce qui suppose  
7           que le tarif LG est donc établi en fonction d'un FU  
8           de longue durée, donc un très fort FU. Par  
9           conséquent, nous estimons que les clients  
10          assujettis au tarif LG dont le FU est moindre  
11          composent avec une tarification qui s'éloigne  
12          davantage de leurs coûts pour répondre à leur  
13          demande.

14                    Dans les principes de tarification, dans la  
15                    théorie, considérer des infrastructures de  
16                    production différentes en termes de coûts est  
17                    préférable pour fournir l'électricité à des  
18                    consommateurs à bas FU.

19                    En fait, ce qu'on veut soulever par cette,  
20                    ce que je viens de vous parler, c'est qu'à  
21                    l'intérieur du tarif LG, il y a une situation  
22                    inéquitable sur l'évaluation des coûts, sur  
23                    laquelle une réflexion devrait être faite.

24                    Dans le passé, Hydro-Québec Distribution et  
25                    la Régie ont réagi à ces problèmes d'hétérogénéité

1 à l'intérieur d'un tarif d'une manière, dans une  
2 même catégorie, pensons simplement à la création du  
3 tarif LG, il y a plusieurs années.

4 (11 h 21)

5 Le tarif LG, c'est un tarif qu'on considère  
6 rigide. Il offre très peu de souplesse pour les  
7 réseaux municipaux. Toute l'attention est dirigée  
8 vers la pointe maximale en hiver. Aucune autre  
9 variable ne peut influencer cette facture. Donc une  
10 pointe de quinze minutes suffit pour fixer le coût  
11 minimal de la puissance pour l'ensemble, pour les  
12 autres mois de l'année. Le tarif LG avec une  
13 puissance, une PFM à soixante-quinze pour cent  
14 (75 %) favorise une accentuation du signal de prix,  
15 encore plus que ne le proposait le tarif L, avec  
16 une puissance souscrite, malgré l'élimination des  
17 primes de dépassement dans le tarif LG, en  
18 comparaison.

19 Le dernier kilowatt acheté est d'environ  
20 trente-deux dollars (32 \$) pour le tarif L,  
21 comparativement à soixante-cinq dollars (65 \$) pour  
22 le tarif LG, soit près du double. Le coût évité en  
23 puissance pour les réseaux municipaux représente  
24 cent dollars du kilowatt/année (100 \$/kW/a) en  
25 considérant, si on considère les pointes mensuelles

1 plus grandes que la PFM.

2 Dans la tarification, un signal de prix  
3 vise entre autres à développer une consommation  
4 écologique et responsable. Les réseaux  
5 reconnaissent ce principe mais dans sa forme  
6 actuelle, dans sa rigidité actuelle, et en raison  
7 des coûts élevés en puissance, le tarif LG favorise  
8 plutôt une gestion de la facturation qui s'éloigne  
9 des volontés gouvernementales quant à la  
10 valorisation des ressources et la consommation  
11 responsable, et qui plus est, pénalise ou prive les  
12 réseaux ou Hydro-Québec de la vente, ou des revenus  
13 découlant de la vente d'électricité propre.

14 Considérant que la facture d'achat de  
15 l'électricité représente soixante-quinze à quatre-  
16 vingt-cinq pour cent (75 - 85 %) des frais  
17 d'exploitation, et je le répète, c'est un élément  
18 important, considérant que leurs obligations au  
19 niveau tant financier, au niveau du service à la  
20 clientèle, au niveau de leurs obligations au niveau  
21 de la qualité et de la continuité du service, leurs  
22 obligations au niveau de maintenir la pérennité des  
23 infrastructures, le tarif LG force les réseaux à  
24 développer toutes sortes d'options pour dégager des  
25 marges de manoeuvre, par leur performance, entre

1 autres dans les périodes hors pointe d'Hydro-  
2 Québec, le délestage de clients, le démarrage de  
3 génératrices d'appoint, l'abaissement de tension,  
4 le prolongement des périodes de reprise de charge  
5 suite à une panne.

6 Je vais vous citer deux exemples qui  
7 illustrent ce phénomène-là. Suite à une panne qui  
8 est survenue à Hydro-Sherbrooke en été, je ne me  
9 souviens plus de l'année, deux mille... deux mille  
10 quinze (2015), excusez, Hydro-Sherbrooke a déjà  
11 assumé une facture, une facturation supplémentaire  
12 pour la puissance d'une valeur de cent cinquante  
13 mille dollars (150 000 \$) parce que la reprise de  
14 charge suite à la panne a été plus élevée que la  
15 PFM. Et on sait si bien que, en plein été, que le  
16 réseau est nullement sollicité. Malgré tout, une  
17 surfacturation avec la puissance.

18 Un autre exemple, le démarrage de  
19 génératrices en période d'hiver encore là en  
20 période hors pointe afin de ne pas dépasser la PFM  
21 est un autre exemple d'utilisation non optimale des  
22 ressources, de mazout entre autres. Tout ça pour  
23 pallier à la rigidité du tarif.

24 En fait, les réseaux ont pratiquement les  
25 mêmes besoins et les mêmes obligations vis-à-vis



1 leur clientèle que ceux d'Hydro-Québec envers la  
2 sienne, dans le sens qu'ils requièrent une  
3 tarification plus souple, moins pénalisante, qui  
4 génère des revenus, suffisamment de revenus pour  
5 répondre à ces besoins-là. Merci.

6 M. CHRISTIAN LAPRISE :

7 Merci, Claude. En fait, pour l'enjeu 2,  
8 l'effritement de la compétitivité des tarifs  
9 d'électricité. Selon le cadre légal, les  
10 redistributeurs municipaux sont autorisés à  
11 s'approvisionner sur les marchés. Alors comme  
12 expliqué par monsieur Bouchard, la rigidité amenée  
13 par la PFM à soixante-quinze pour cent (75 %), le  
14 rééquilibrage des tarifs, le changement de  
15 calendrier de facturation créent une augmentation  
16 des coûts d'achat d'électricité qui nous amène à  
17 constater qu'il nous serait possible d'optimiser  
18 nos approvisionnements sur les marchés.

19 En fait, le signal de prix que nous avons,  
20 qui peut être onéreux sur le signal de notre achat,  
21 ne l'est pas sur les marchés présentement. Alors ça  
22 nous crée un effritement de la compétitivité du  
23 tarif d'HQD envers les redistributeurs municipaux.  
24 Alors c'est le point que nous soulevons dans le  
25 cadre de la demande du ministre.

1            Dans un contexte, si le système n'est pas  
2 en pointe, il est en surplus, dans le contexte  
3 qu'on est en surplus d'électricité, d'aller acheter  
4 sur les marchés, ça ne va pas dans la vision  
5 d'utiliser nos surplus au Québec et aussi de  
6 favoriser l'investissement local, point aussi qui  
7 est soulevé dans la vision du plan de la Politique  
8 énergétique 2030 du gouvernement.

9            (11 h 26)

10           Alors pour l'enjeu 3 on veut aussi, étant  
11 donné que nous sommes des redistributeurs et la  
12 seule peut-être expertise autre qu'Hydro-Québec,  
13 vous partagez nos... nos commentaires sur les défis  
14 que pose la technologie.

15           Dans un premier temps, l'électrification  
16 des transports, selon nos consultations, ce qu'on  
17 constate c'est que les gens qui utilisent une auto  
18 électrique aiment chauffer leur auto le matin avant  
19 de partir. Alors sur la pointe, lorsqu'il fait  
20 froid, ils vont consommer davantage d'électricité.  
21 Alors ça va faire un peu comme le chauffage  
22 électrique, augmenter la demande énergétique sur la  
23 pointe et évidemment encore faire atténuer le FU  
24 des distributeurs. Nous supportons cette  
25 initiative, comme on le fait pour le chauffage, on

1 est très actifs à promouvoir ça, mais on veut tout  
2 simplement vous dire que c'est ce que nous  
3 constatons présentement.

4 Ensuite, pour les autres éléments que nous  
5 apportons, on aimerait peut-être vous faire une  
6 explication d'une expérience que nous, on a  
7 particulièrement à Hydro-Sherbrooke. Ça fait  
8 maintenant vingt-huit (28) ans que nous délestons  
9 en temps réel sur la pointe des chauffe-eau, des  
10 biénergie commerciaux et des biénergie commerciaux  
11 que nous avons gardés. Alors on déleste environ  
12 soixante-dix mégawatts (70 MW) sur un appel de cinq  
13 cent quatre-vingt-dix (590 MW), ce qui est un ratio  
14 quand même exemplaire dans les contextes des  
15 distributeurs.

16 Puis ce qu'on veut apporter avec ça c'est :  
17 il y a beaucoup de consultants qu'on voit dans le  
18 domaine de la gestion de la pointe, puis on est  
19 analyse, on fait des pilotes sur délestage  
20 davantage de chauffe-eau, des thermostats  
21 électroniques, mais nous constatons que nous sommes  
22 à une limite de pouvoir en faire plus, tout  
23 simplement parce que les autres technologies de  
24 délestage, par exemple de déplacer du chauffage ou  
25 des chauffe-eau, il y a un rebond énorme sur le

1       réseau et on ne fait qu'augmenter la pointe ou la  
2       déplacer. Alors on est proactif en technologie,  
3       mais on constate aussi des limites, puis on est  
4       conscient que le « time of use », il n'y a pas là  
5       une solution parfaite, mais on croit bien sûr qu'il  
6       y a des choses qui peuvent être faites, mais on  
7       constate aussi les limites. Puis on est un bon  
8       terrain de jeu, ça fait déjà vingt-huit (28) ans  
9       qu'on fait ça.

10                Pour l'énergie solaire ce qu'on constate  
11       c'est que dans un contexte de chauffage électrique  
12       il faut parler d'emmagasinement aussi. Et là, les  
13       coûts deviennent totalement différents. Alors c'est  
14       important de voir la notion complète de notre  
15       utilisation en fonction de la production, sinon on  
16       vient ajouter des coûts entre les deux. Alors c'est  
17       un autre commentaire.

18                Puis toujours dans le concept, comme  
19       monsieur Bouchard vous amène, de la construction du  
20       tarif, de bien arrimer la production avec  
21       l'utilisation pour optimiser le tarif et le FU, on  
22       aimerait aussi soulever un intérêt dans le domaine  
23       de l'hydroélectricité, que c'est pas une nouvelle  
24       technologie, mais il y a beaucoup de nouvelles  
25       technologies dans le domaine de l'hydroélectricité,

1 des nouveaux types de turbines, les Kaplan à  
2 « pitch » variable et les plus petites, et caetera.  
3 Puis dans le contexte que le ministre, dans ce cas-  
4 ci le CEHQ, possède plusieurs barrages au Québec  
5 qui ne sont pas exploités, qui, souvent, auraient  
6 un profil de production supplémentaire en hiver  
7 qu'en été, on viendrait peut-être aider à  
8 l'effritement des tarifs dans le contexte où on a  
9 une source d'énergie qui est en même temps que la  
10 demande, qui est le chauffage. Alors ce qu'on dit  
11 dans notre mémoire c'est qu'on pense qu'il devrait  
12 être regardé l'opportunité de peut-être exploiter  
13 cette filière-là, qui demande de toute façon une  
14 charge d'entretien pour maintenir ces  
15 infrastructures. C'est un commentaire qu'on vous  
16 fait.

17           Puis pour finir, ce qu'on voit de nos  
18 lectures c'est des documents qui sont en référence  
19 dans notre mémoire. On sait que l'hydroélectricité  
20 est la forme d'électricité la plus propre pour  
21 l'environnement lorsqu'on tient compte du cycle  
22 complet du cycle de vie pour les GES.  
23 Particulièrement l'électricité au fil de l'eau.  
24 Alors de regarder la filière... la filière qui est  
25 un peu délaissée d'hydroélectricité au fil de l'eau

1 au Québec nous semble opportun dans le contexte de  
2 la cause actuelle.

3 (11 h 31)

4 Alors ça m'amène à la conclusion que nous  
5 favorisons une collaboration avec les experts, bien  
6 sûr, d'Hydro-Québec Distribution et aussi la Régie  
7 afin d'amorcer une réflexion sur le caractère de  
8 notre tarif d'améliorer la souplesse du tarif LG,  
9 de diminuer l'émission des GES, d'utiliser le plein  
10 surplus énergétique québécois et aussi de  
11 développer le plein potentiel économique du Québec.  
12 Comme vous disait monsieur Bouchard, nous, de  
13 délester pendant la pointe, alors que le système  
14 n'est pas en pointe, bien, on enlève des ventes à  
15 Hydro-Québec, on s'enlève des ventes puis qu'est-ce  
16 qu'on fait? On active du mazout alors qu'il y a de  
17 l'électricité en surplus. Alors, c'est dans ce  
18 contexte-là qu'on amène la réfection puis aussi la  
19 structure du FU puis notre tarif même.

20 Alors, quelques pistes qu'on vous propose,  
21 puis c'est des pistes qui sont... qui sont variées  
22 mais qui peuvent être aussi un mélange de ces  
23 pistes-là. Alors, je vais vous les nommer  
24 rapidement. C'est de soit diminuer le seuil de la  
25 PFN, calculer la PFN sur une moyenne des trois

1 cents (300) heures. Une qu'on privilégie  
2 particulièrement c'est plus de créer un système en  
3 temps réel avec un peu le signal de GDP afin de  
4 facturer une puissance qui serait facturée pour  
5 l'année. On croit que là on irait chercher le plein  
6 potentiel, le troisième élément qu'on vous amène.  
7 Puis le dernier, bien, c'est de peut-être  
8 recalibrer des composantes, questionner la quantité  
9 de patrimonial dans le tarif qui appartient aux  
10 redistributeurs municipaux.

11 Alors, je vais laisser le mot de la fin à  
12 monsieur Sévigny afin de fermer la boucle. Merci.

13 M. BERNARD SÉVIGNY :

14 Merci, Monsieur Laprise. Alors, j'aimerais  
15 terminer, Madame la Présidente, notre présentation  
16 en vous disant que les citoyens, les citoyens qui  
17 habitent les communautés où on exploite les dix  
18 (10) réseaux de distribution sont extrêmement fiers  
19 de leurs réseaux. Les élus, évidemment, également.  
20 Il y a une grande confiance entre les citoyens de  
21 ces municipalités et les gestionnaires de ces  
22 réseaux, qui sont du personnel municipal. Donc, le  
23 gouvernement de proximité.

24 Et également vous dire que, présentement,  
25 vous savez, il y a un projet de loi 122 qui est

1           débattu en commission parlementaire, qui porte sur  
2           les gouvernements de proximité et pour lequel on  
3           favorise la diversification des sources de revenus.  
4           Évidemment, les réseaux sont profitables mais, en  
5           même temps, ça fait partie des perspectives des  
6           gouvernements de proximité que de diversifier les  
7           sources de revenus.

8                       Alors, si j'avais à résumer, à résumer en  
9           une phrase notre position à l'égard de l'avis  
10          demandé par le ministre; c'est de reconnaître que  
11          les redistributeurs municipaux représentent une  
12          clientèle aux besoins particuliers qui nécessitent  
13          une tarification qui est juste, équitable, durable,  
14          plus souple et appropriée au contexte économique et  
15          énergétique actuel et futur.

16                      Alors, merci beaucoup, Madame la  
17          Présidente.

18          LA PRÉSIDENTE :

19          Merci beaucoup. Alors, nous aurons quelques  
20          questions. Monsieur Pilotto.

21          M. LAURENT PILOTTO :

22          Merci, Madame la Présidente. Bonjour, Messieurs,  
23          merci de votre présence et de votre mémoire. J'ai  
24          quelques questions plus techniques mais je veux  
25          commencer par une petite question que m'a soulevée



1 votre présentation, Monsieur le maire. Vous avez  
2 mentionné... je cherche où est-ce que je l'ai noté.  
3 Ah! oui. En matière d'approvisionnement en  
4 dehors... c'est-à-dire d'autres sources  
5 d'approvisionnement que la loi vous permet depuis  
6 longtemps, en fait depuis la création du marché de  
7 gros au Québec, vous êtes les seuls à avoir accès  
8 au marché de gros et à pouvoir acheter d'autres  
9 sources d'approvisionnement. Mais vous avez  
10 mentionné : « Ce n'est pas ce que nous souhaitons,  
11 pour des raisons évidentes. » Alors, j'aimerais ça  
12 que vous élaboriez un peu plus là-dessus.

13 M. BERNARD SÉVIGNY :

14 Oui, Monsieur le commissaire. Mais, effectivement,  
15 on pourrait... vous savez, dans l'environnement  
16 politique, dans l'environnement, bon, que les gens  
17 connaissent, c'est-à-dire qu'Hydro-Québec est  
18 l'entreprise, outre les réseaux municipaux,  
19 entreprise de production et de distribution, vous  
20 savez qu'un réseau... que les réseaux municipaux,  
21 ne serait-ce que pour la pointe, là,  
22 s'approvisionnent à l'extérieur, dans un état  
23 américain, par exemple, ou en Ontario. Vous  
24 comprendrez que la perception publique d'une  
25 démarche comme celle-là, ça ferait un peu curieux,

1 si vous me permettez l'expression.

2 Oui, ça pourrait être plus profitable.  
3 Évidemment, il y a des règles, bon, il y a des  
4 conditions de sortie et d'entrée, éventuellement,  
5 mais sur le plan ne serait-ce que politique, ça  
6 serait de nature à poser un problème de perception  
7 de la part de la population que les réseaux  
8 s'alimentent à l'extérieur des sources habituelles  
9 au Québec.

10 (11 h 36)

11 Donc, c'est dans cette mesure-là que, nous,  
12 ce n'est pas... Évidemment, il y a des degrés de  
13 difficulté. Il y a des contraintes, effectivement,  
14 de s'approvisionner à l'extérieur du Québec. Donc,  
15 c'est la raison pour laquelle également, nous, on  
16 souhaiterait une révision de la grille tarifaire  
17 plutôt que de s'engager. Mais c'est toujours  
18 possible. Je disais, techniquement, oui, c'est  
19 possible de le faire. Légalement, c'est possible  
20 également. Mais ce qu'on souhaite, c'est de  
21 s'approvisionner, donc de revoir davantage la  
22 structure tarifaire que de s'engager dans une  
23 opération pour acheter à l'extérieur du Québec de  
24 l'énergie pour gérer les pointes.

25

1 M. LAURENT PILOTTO :  
2 Merci. Je voulais juste que vous précisiez votre  
3 affirmation.  
4 M. CHRISTIAN LAPRISE :  
5 Est-ce que c'est possible d'ajouter...  
6 M. LAURENT PILOTTO :  
7 Oui.  
8 M. CHRISTIAN LAPRISE :  
9 ... un élément à la réponse?  
10 M. LAURENT PILOTTO :  
11 Allez-y! Allez-y! Bien sûr.  
12 M. CHRISTIAN LAPRISE :  
13 Évidemment, de faire des achats dans un contexte  
14 que le signal n'est pas adapté puis qu'il y a un  
15 surplus, on pense que c'est important de venir en  
16 parler avant de le faire. C'est dans cette  
17 démarche-là que ça s'inscrit. C'est sûr qu'au  
18 niveau politique, si le prix n'est pas compétitif,  
19 c'est une autre chose. Mais on pense que le  
20 contexte, que c'est un tarif commercial qu'on a,  
21 c'est un tarif de centre commercial, qui n'est pas  
22 adapté à un redistributeur. Alors, avant d'aller  
23 faire des choses, il faut essayer d'améliorer la  
24 chose. C'est dans ce contexte-là qu'on vous amène  
25 l'explication du signal qu'on a.

1 M. LAURENT PILOTTO :

2 Merci. Continuons sur cette voie-là justement.  
3 Disons qu'on ne remettra pas en question  
4 l'existence du tarif LG puisque c'est le souhait du  
5 gouvernement. À un moment donné, il y a eu une  
6 cassure. On a décidé de mettre dans deux catégories  
7 ce qui était avant dans une seule catégorie. On  
8 s'entend là-dessus. Il y a eu un choix. Il y a eu  
9 des choix politiques qui ont conduit à ça.

10 Dans le fond, ce que vous nous dites c'est,  
11 le tarif LG, il nous place avec d'autres clients  
12 qui sont de nature différente de nous. Ce qui était  
13 déjà le cas quand vous étiez dans la grande famille  
14 du L. Vous étiez une catégorie de clients à part  
15 des autres grands clients industriels ou clients  
16 commerciaux et institutionnels qui avaient accès au  
17 tarif L. Bon.

18 Maintenant, les clients industriels sont de  
19 leur bord. Vous êtes avec le reste, entre  
20 guillemets. Je ne veux pas vous qualifier de  
21 restant, mais c'est ça pareil. Il y a les  
22 industriels qui sont restés au tarif L, connus  
23 depuis toujours. Et il y a les autres qui se sont  
24 ramassés dans le LG. Puis, là, vous dites, bien,  
25 nous, ça ne correspond pas à notre réalité. Et vous

1 faites référence beaucoup au FU. Et je voulais vous  
2 soumettre une chose.

3 C'est que le... C'est le gouvernement qui  
4 fixe à chaque année la répartition du coût du  
5 patrimonial entre les différentes catégories. Et la  
6 répartition du coût du patrimonial entre les  
7 différentes catégories de clients auxquels ça  
8 s'applique, c'est fait en fonction du FU. Donc, si  
9 vous vous retrouviez dans une catégorie propre à  
10 vous, catégorisée par un FU plus faible, je ne veux  
11 pas vous faire peur, là, mais ce que ça aurait pour  
12 conséquence probablement, c'est de faire augmenter  
13 votre coût de l'électricité patrimoniale.

14 Toutes choses étant égales par ailleurs,  
15 puisque, à l'origine, c'est un seul coût du  
16 patrimonial, si on met à part des clients qui ont  
17 un plus faible FU, cette clientèle-là va se  
18 retrouver avec un coût du patrimonial plus élevé.  
19 En tout cas, je ne veux pas faire de prédictions,  
20 mais c'est ma compréhension de la mécanique de la  
21 répartition du coût du patrimonial. Alors, la  
22 question est simple, c'est : Est-ce que, dans le  
23 contexte du LG qui existe, qu'on ne peut pas  
24 contredire, il est là, est-ce que ce n'est pas à  
25 l'avantage des réseaux municipaux de rester dans

1       cette catégorie-là caractérisée par d'autres  
2       clients qui ont des FU plus élevés? Je m'excuse  
3       pour la longue question.  
4       (11 h 41)  
5       M. CLAUDE BOUCHARD :  
6       Tout à l'heure quand je faisais l'énoncé, j'ai  
7       amené une notion. Je vais essayer de remettre la  
8       main dessus. C'est que... Sur deux choses. Le  
9       principe, les bases de tarification, quand on a  
10      retrouvé dans la documentation d'Hydro-Québec  
11      sur... questions et réponses sur la tarification,  
12      principe ou la théorie, du moins... c'est  
13      considérer des infrastructures de production  
14      différentes en termes de coût est préférable pour  
15      fournir l'électricité à des consommateurs à un FU  
16      le plus bas. C'est-à-dire que pour faire une  
17      centrale, par exemple, qui va produire... qui est  
18      coûteuse à construire, qui a une infrastructure  
19      coûteuse, par contre que les frais d'opération sont  
20      moins chers, plus favorables à une organisation ou  
21      à une entreprise qui ont des FU élevés. À  
22      l'inverse, une entreprise qui ont des FU plus bas,  
23      peut-être utiliser, par exemple, des  
24      infrastructures où le coût de construction ou  
25      d'infrastructures sont moins chers, tenir compte

1 les frais d'opérations sont plus dispendieux. En  
2 théorie, c'est ces choses-là qu'il faut tenir en  
3 compte, qui sont prises en compte. Par contre, si  
4 on regarde la problématique qu'il y a eu, à un  
5 moment donné, sur le G, on donne un exemple, la  
6 création il y a plusieurs années du G9, c'était  
7 pour régler cette problématique-là et le tarif G9  
8 revenait moins cher pour... puis les G étaient tous  
9 dans la même catégorie de consommateurs, avec des  
10 FU différents puis c'est... À ce moment-là, c'était  
11 la réaction ou la solution apportée probablement  
12 pour des revendications du même ordre, là.

13 M. LAURENT PILOTTO :

14 Merci. Oui? Complément de réponse?

15 M. PIERRE FRÉCHET :

16 Oui parce qu'on parle tout le temps d'intra-  
17 financement dans les tarifs. On dit toujours que  
18 nous autres on est intra-financés. Mais là, ce  
19 qu'on dit, c'est que nous on est mal estimé notre  
20 tarif, on est la coche au-dessus du G9. Le G9 c'est  
21 trente pour cent (30 %) et moins de FU et c'est  
22 moins cher pour cette catégorie de clientèle-là de  
23 la manière que les prix sont faits. Les prix sont  
24 faits avec des centrales hydrauliques qui coûtent  
25 très cher à construire, mais pas cher à opérer.

1           Donc, c'est pour l'effort FU ces centrales  
2           hydrauliques là. Et il y a des centrales qui sont  
3           au gaz naturel qui coûtent beaucoup moins cher à  
4           faire, mais beaucoup plus cher à opérer. Ça fait  
5           que c'est les centrales qui sont faites pour les  
6           faibles FU ou moyens FU comme nous autres. Et ça  
7           fait un tarif plus juste à notre part. Donc, oui,  
8           c'est vrai ce que vous dites, on est toujours  
9           intra-financé dans les autres, les tarifs nous  
10          aident, mais de l'autre côté, nous autres on dit :  
11          « Notre coût, pour évaluer notre tarif, il est mal  
12          fait parce qu'il n'est pas selon notre FU. »

13         M. LAURENT PILOTTO :

14         Je vois que vous maîtrisez bien les arcanes de la  
15         tarification. En fait, ce que je vous soumettais,  
16         c'est que peut-être que si vous vous retrouviez  
17         dans une catégorie à part, vous y gagneriez peut-  
18         être en matière de tarif de distribution, mais vous  
19         y perdriez probablement en matière de tarif de  
20         fournitures. Ça fait que je ne sais pas c'est quoi  
21         qui est le mieux. Puis de toute façon, on parle en  
22         théorie, là, parce qu'il n'est pas constitué ce  
23         tarif-là, mais je comprends très bien votre  
24         position par rapport au G9, par exemple, là. J'ai  
25         une autre question. Vous l'avez évoqué tantôt, mais



1 j'aimerais creuser un peu plus parce que ça  
2 apparaît dans votre mémoire. Vous discutez beaucoup  
3 de la problématique qui est la vôtre. Comme vous  
4 êtes des redistributeurs, évidemment, vous n'avez  
5 pas le contrôle sur ce que vos clients font, ils  
6 réagissent beaucoup en fonction de la température,  
7 donc ça a un impact beaucoup sur votre appel de  
8 puissance et donc sur votre FU. Mais en même temps,  
9 puis vous l'avez mentionné, vous êtes, à certains  
10 égards, peut-être plus avancés qu'Hydro-Québec en  
11 matière de gestion des appels de puissance de vos  
12 clients. Donc, vous avez une expertise là-dedans,  
13 vous avez un historique. Alors, est-ce que ça vous  
14 incite à investir davantage dans ces mesures-là?  
15 Bon, le signal de prix étant ce qu'il est, le  
16 signal de prix que vous recevez, c'est celui du  
17 tarif LG, est-ce que ça, ça ne vous incite pas à  
18 investir davantage dans ces moyens-là?

19 M. CHRISTIAN LAPRISE :

20 En fait, comme j'expliquais, on l'a fait, ça fait  
21 longtemps puis on l'a fait en fonction du système  
22 notre délestage. Puis on n'en profite pas  
23 complètement au Québec parce que le signal que nous  
24 avons de notre fournisseur n'est pas en fonction du  
25 système. Alors, c'est là qu'on croit qu'il y a une

1 opportunité, c'est de mieux connecter notre système  
2 avec celui d'Hydro-Québec pour vraiment délester  
3 sur la vraie pointe et non pas selon un mécanisme  
4 de factures qui est déconnecté, qui fait en sorte  
5 qu'il ne va pas en ligne avec la politique  
6 énergétique.

7 (11 h 47)

8 Alors là, c'est mon préambule à la réponse, c'est  
9 que oui, on évalue, puis c'est ce que je disais, on  
10 fait des pilotes présentement dans des maisons pour  
11 délester des chauffe-eau et délester des  
12 thermostats électroniques avec des algorithmes. Par  
13 contre, ce qu'on constate, c'est qu'étant donné  
14 qu'on a déjà utilisé au maximum les biénergies et  
15 le délestage de chauffe-eau, il n'y a pas beaucoup  
16 de marge de manoeuvre dans le système dans le  
17 contexte d'un chauffage électrique. Lorsqu'il fait  
18 très froid, notre pointe est pratiquement plate  
19 dans la journée, on n'est plus capable de déplacer  
20 la pointe, on est à la limite de ça.

21 Bien, c'est pour ça que notre expérience,  
22 elle est très pertinente au Québec, puis elle est  
23 proche de la limite, mais si on l'ajustait avec  
24 celle d'Hydro-Québec on délesterait beaucoup moins  
25 souvent, mais seulement sur la pointe, et des fois,

1       comme une année comme cette année, possiblement pas  
2       du tout. Alors, on est dans le contexte du tarif en  
3       opportunité d'être gagnant-gagnant de faire des  
4       choses.

5       M. LAURENT PILOTTO :

6       Mais est-ce que je comprends bien? Est-ce que vous  
7       nous dites : « On en fait déjà tellement qu'en  
8       faire plus c'est difficile parce qu'on a été  
9       cherché tout ce qu'on pouvait aller chercher » ou  
10      est-ce que vous me dites : « Finalement, il n'y a  
11      pas de gains à faire ça »?

12      M. CHRISTIAN LAPRISE :

13      Non. Il y a du gain, mais on est à la limite. C'est  
14      ça qu'il faut comprendre.

15      M. LAURENT PILOTTO :

16      O.K.

17      M. PIERRE FRÉCHET :

18      Pour peut-être imaginer la limite, l'hiver passé la  
19      pointe à Hydro-Sherbrooke a été un quatorze (14)  
20      février, je ne sais pas si vous vous souvenez?  
21      C'était un dimanche, dimanche matin à cinq heures  
22      et quart (5 h 15) le matin. Donc, c'était notre  
23      pointe annuelle ça à Hydro-Sherbrooke, et le  
24      délestage commençait à partir de cinq heures (5 h).  
25      On a révisé nos choses, on l'a commencé à partir de

1 trois heures et demie, quatre heures (3 h 30-4 h)  
2 le matin pour pouvoir mettre notre pointe en même  
3 temps un peu qu'Hydro-Québec à sept heures et demie  
4 (7 h 30), on perdait une capacité de délestage en  
5 ayant notre pointe à cinq heures et quart (5 h 15)  
6 le matin. Mais ça été une réalité qu'on a eue. Ça  
7 fait qu'il faut jouer avec notre délestage, on est  
8 rendu qu'on se crée une pointe annuelle, un  
9 dimanche matin à cinq heures et quart (5 h 15), la  
10 journée de la Saint-Valentin. Je ne peux pas croire  
11 qu'il y avait une activité spéciale à ce moment-là.

12 M. LAURENT PILOTTO :

13 C'est un beau message d'amour que vous passez à vos  
14 clients. Attendez, je pense que j'ai une dernière  
15 question, puis je vais passer la parole à mes  
16 collègues qui en ont sûrement aussi. Ah! Oui. Une  
17 dernière chose, puis... Je veux être bien sûr de ce  
18 que vous... C'est à la toute fin de votre  
19 présentation, vous avez parlé là de développer...  
20 d'exploiter le potentiel hydroélectrique au fil de  
21 l'eau. Chose que certains d'entre vous faites déjà  
22 parce que vous avez des installations qui le  
23 permettent, évidemment, ce n'est pas le cas de  
24 Westmount là, on comprend. Mais qu'est-ce que vous  
25 avez en tête là? Au-delà des centrales que vous

1       avez déjà, vous avez dit pas loin de trente  
2       mégawatts (30 MW), de treize (13) centrales que  
3       vous avez déjà, que vous exploitez, que vous  
4       entretenez?

5       M. CHRISTIAN LAPRISE :

6       En fait, ce n'est pas pour nous qu'on parle là,  
7       c'est pour le Québec lorsqu'on parle de ça, c'est  
8       qu'on constate que nous, on opère encore des  
9       vieilles centrales qui datent, on a la plus vieille  
10      en opération au Québec d'ailleurs. Puis on sait  
11      c'est quoi entretenir le béton de ça. Mais on sait  
12      aussi qu'il y a un ministère qui s'occupe  
13      d'entretenir un paquet de barrage, mais qui n'a pas  
14      de production. Alors, dans ce contexte-là, on pense  
15      qu'il serait opportun de regarder le potentiel de  
16      ça. Surtout si le profil de production est  
17      compatible avec la consommation, ce qui va aider à  
18      construire un production concomitante avec la  
19      demande. Mais ce n'est pas pour nous, c'est pour le  
20      Québec.

21      LE PRÉSIDENT :

22      O.K. Je vous remercie.

23      M. SIMON TURMEL :

24      Alors, bonjour Messieurs. Je vais faire du pouce  
25      sur certaines réponses que vous avez données, parce

1 que je veux comprendre mieux. Quand vous parlez...  
2 Ce n'est pas un problème que vous avez énuméré,  
3 c'est des solutions. Vous avez parlé de délestage,  
4 chauffe-eau, chauffage. Pouvez-vous m'expliquer  
5 comment ça fonctionne? C'est quel secteur  
6 d'activité? En fait, c'est quelle nature de  
7 clientèle? Est-ce que se sont toutes les  
8 clientèles? Quel système qui est opérationnel chez  
9 vous? Quand je dis chez-vous, c'est entre autres,  
10 sous-question, tous les réseaux? Municipaux et  
11 coopératives ou quelques-uns? Je vous écoute.

12 M. CHRISTIAN LAPRISE :

13 Bien, le principal, Hydro-Sherbrooke, on a un  
14 programme de délestage résidentiel qui est copié  
15 sur celui d'Hydro-Québec, mais au lieu d'être  
16 une sonde thermique qu'à moins douze (-12) ou  
17 moins quinze (-15) on passe en haut tarif et  
18 qu'on est toute la nuit en haut tarif quand on  
19 n'est pas en pointe dans la nuit. Nous, à Hydro-  
20 Sherbrooke, on a un signal par radio fréquence  
21 qu'on démarre le matin vers six heures (6 h),  
22 six heures et demie (6 h 30) la pointe et vers  
23 neuf heures (9 h), neuf heures et demie (9 h  
24 30), dix heures (10 h), au plus tard, on enlève  
25 le signal.

1 (11 h 53)  
2 Donc on cible mieux la pointe et étant donné qu'on  
3 la cible mieux, on peut réussir à couper les  
4 chauffe-eau parce que le maximum du temps de  
5 délestage c'est cinq heures et dans le cinq heures,  
6 on s'est aperçu que la légionellose que tout le  
7 monde parle pour les chauffe-eau n'a pas le temps  
8 de se créer et on n'a pas de, on ne voit pas  
9 d'effet de cette bactérie-là dans, chez nos  
10 clients.

11 Me SIMON TURMEL :

12 C'est vrai, vous en parliez dans votre mémoire mais  
13 je pensais que c'était plus large, est-ce qu'il y a  
14 une grande adhésion au programme?

15 M. PIERRE FRÉCHET :

16 À un programme biénergie résidentiel, sur nos  
17 quatre-vingt-cinq mille (85 000) clients, on en a à  
18 peu près quatre mille cinq cents (4 500).

19 Me SIMON TURMEL :

20 O.K.

21 M. PIERRE FRÉCHET :

22 Et sur les quatre mille cinq cents (4 500), on en a  
23 à peu près quatre mille cent (4 100) qui ont pris  
24 l'option chauffe-eau.

25

1 Me SIMON TURMEL :

2 O.K. Et, sur un autre angle, vous avez dit, je  
3 pense que c'est monsieur Laprise qui a parlé de...  
4 d'utilisation du mazout à certaines circonstances  
5 durant l'hiver pour réduire la puissance, est-ce  
6 que c'est uniquement, est-ce que c'est répété, est-  
7 ce que c'est dans tous les réseaux municipaux et  
8 coopératives ou c'est occasionnel?

9 M. CHRISTIAN LAPRISE :

10 Il y a deux éléments pour le mazout, il y a  
11 l'élément du biénergie; lorsqu'on envoie le signal  
12 de délestage pour le biénergie, ça veut dire que  
13 les gens vont chauffer avec le mazout, ceux qui, ça  
14 peut être le gaz naturel, là, bien sûr, mais c'est  
15 une source alternative qui est habituellement du  
16 fossile. Donc c'est de cette utilisation-là  
17 particulièrement que je faisais mention.

18 Il existe un autre élément qu'on utilise  
19 sur la pointe, un programme qu'on n'est pas les  
20 seuls, à Hydro-Sherbrooke, à utiliser, c'est qu'on  
21 utilise, en partenariat avec toutes les  
22 génératrices d'urgence du territoire, ça peut être  
23 les gros hôpitaux, centres de police, et cetera,  
24 ils ont des génératrices d'urgence, puis alors que  
25 l'actif est déjà là, puis que les programmes



1 d'entretien demandent de démarrer les génératrices  
2 de façon régulière, nous, on fait un protocole  
3 d'entente, sur lequel on démarre la génératrice sur  
4 la pointe pour justement utiliser cette source-là.

5 Et on leur donne un kilowattheure qui est  
6 adapté, un prix pour payer le mazout, puis ça fait  
7 en sorte qu'on utilise une infrastructure puis une  
8 énergie qui est, on comprend que c'est des GES mais  
9 si on regarde le cycle de vie de ça, les quelques  
10 minutes ou les quelques heures qu'on l'utilise dans  
11 l'année, avec une infrastructure qui est déjà là,  
12 c'est très très bénéfique pour l'environnement.  
13 Alors dans ce contexte-là, on utilise bien un parc  
14 de production dans le fond.

15 M. CLAUDE BOUCHARD :

16 Juste en complément, il y a un, à l'affirmation que  
17 vous avez faite tout à l'heure, il y a un des  
18 réseaux, qui est le réseau de Joliette, que lui a  
19 un parc de génératrices qui démarrent  
20 spécifiquement pour faire, pour couper la pointe ,  
21 ça fait qu'il y a un suivi régulier de la pointe  
22 puis le moment opportun, il y a trois génératrices  
23 importantes en plus. Ça existe.

24 Me SIMON TURMEL :

25 Merci bien. Vous avez également...

1 M. PIERRE FRÉCHET :

2 Je continuerais à rajouter, à Magog...

3 Me SIMON TURMEL :

4 Oui, oui, allez-y.

5 M. PIERRE FRÉCHET :

6 ... à Magog et Coaticook, et pour l'autre élément  
7 de votre réponse que, dans la question que vous  
8 avez demandée, c'est que souvent, au mois  
9 d'octobre, novembre, notre appel de puissance est  
10 au dessus de la PFM à soixante-quinze pour cent  
11 (75 %), et on démarre ces génératrices-là, ces  
12 programmes de biénergie-là, pour diminuer notre  
13 facture d'électricité, mais le réseau d'Hydro-  
14 Québec n'est pas en pointe, pas proche d'être la  
15 pointe non plus. Donc c'est dans ce sens-là qu'on  
16 dit qu'on utilise le mazout à moins bon escient.

17 Me SIMON TURMEL :

18 Merci pour le complément. L'autre question, vous  
19 avez parlé d'une rencontre avec Hydro-Québec qui  
20 devait avoir lieu, ou qui avait été autorisée, ou  
21 recommandée, ou suggérée par la Régie de l'énergie  
22 dans une décision en deux mille quatorze (2014),  
23 vous avez dit, malheureusement, je pense que c'est  
24 vous, Monsieur le maire, qu'il n'y avait pas eu de  
25 suite, est-ce qu'il y a eu des relances, est-ce

1 qu'il y a eu des échanges de lettres, est-ce que  
2 c'est circonstanciel, est-ce que...

3 M. CHRISTIAN LAPRISE :

4 En fait, il y a eu une rencontre début deux mille  
5 quinze (2015), dans laquelle on était justement à  
6 parler de cet élément-là, mais ce qui a été plutôt  
7 dit : « Ça doit se passer dans un contexte de cause  
8 à la Régie. » Alors il faut avoir une... une...  
9 possiblement les tarifs généraux, par exemple, la  
10 refonte des tarifs généraux aurait pu être un  
11 élément de cause sur lequel on aurait pu discuter  
12 de la problématique.

13 Alors on sait que la cause a été remise, a  
14 été retardée plutôt, puis c'est dans ce contexte-  
15 là, vraiment, en lien avec la Politique  
16 énergétique, qu'on trouvait très pertinent de vous  
17 amener tous les éléments qui sont en lien avec la  
18 Politique pour renforcer les problématiques qu'on  
19 vous mentionne.

20 Me SIMON TURMEL :

21 Enfin, j'avais une question par rapport aux  
22 véhicules électriques, les recharges et tout ce qui  
23 s'ensuit, vous avez répondu, toutefois, j'ai juste  
24 un point, probablement que les experts pourraient  
25 m'aider mais je suis aussi bien de la poser : dans

1 votre mémoire, vous n'avez pas besoin d'y aller,  
2 probablement que vous le connaissez par coeur, à la  
3 page 28, vous dites :

4 Sans système de régulation de la  
5 consommation, l'ajout des systèmes de  
6 recharge de véhicules électriques  
7 diminuera davantage les FU...

8 quand vous dites « régulation de la consommation »,  
9 c'est quoi, un système de quoi, c'est...

10 M. PIERRE FRÉCHET :

11 Un système de délestage, autrement dit, les autos  
12 électriques, le soir, en arrivant dans la maison...

13 Me SIMON TURMEL :

14 O.K., c'est celui-là.

15 M. PIERRE FRÉCHET :

16 ... ils vont se brancher tout de suite, ils vont  
17 être sur la pointe.

18 Me SIMON TURMEL :

19 O.K.

20 M. PIERRE FRÉCHET :

21 Et le matin, ce que monsieur Laprise disait, c'est  
22 que, pour économiser sur leur batterie quand il  
23 fait froid, ils préchauffent leur auto avec  
24 l'électricité de la maison pour garder l'autonomie  
25 de leur batterie pour la journée, donc ils sont

1 encore sur la pointe le matin.

2 Me SIMON TURMEL :

3 Merci. Je n'ai pas d'autres questions, merci bien.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Monsieur Pilotto?

6 (11 h 59)

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Complémentaires?

9 M. LAURENT PILOTTO :

10 Oui, tantôt j'ai évoqué si vous étiez intéressés à  
11 investir davantage dans des mesures, mais j'avais  
12 aussi en tête infrastructure et mesurage avancé,  
13 est-ce que c'est quelque chose que vous regardez?

14 Je sais bien que c'est des investissements  
15 importants, mais quand on pense à la gestion des  
16 réseaux de demain, le signal à envoyer aux clients,  
17 vous êtes déjà actifs dans des moyens de  
18 télédélestage depuis longtemps, mais est-ce que  
19 c'est dans vos plans, dans vos cartons?

20 M. PIERRE FRÉCHET :

21 Je peux juste vous dire au moins à l'AREQ on en  
22 parle beaucoup, mais à Hydro-Sherbrooke juste cette  
23 année avec le nouveau programme GDP qui nous a  
24 donné des idées, on a le poste de police à  
25 Sherbrooke qui est une bâtisse assez récente. On a

1 fait un peu comme un signal de GDP à cette bâtisse-  
2 là et en moyenne la bâtisse consomme entre quatre  
3 cents (400 kW), quatre cent cinquante kilowatts  
4 (450 kW). Quand on envoie le signal, on l'a ciblé  
5 sur l'heure et demie de pointe, on baisse à un  
6 ordre de deux cents kilowatts (200 kW) la bâtisse,  
7 donc on sauve un cent (100 kW), cent cinquante  
8 kilowatts (150 kW) pour cette bâtisse-là, juste  
9 comme ça. Et en plus, cette bâtisse-là est munie de  
10 génératrices, les génératrices partent, mais les  
11 génératrices sont synchronisées directement sur  
12 notre réseau comme des centrales, donc la  
13 production s'en va sur notre réseau.

14 On a fait la même chose aussi avec la  
15 gestion des eaux. On a trouvé... à certains  
16 endroits on remplit des réservoirs la nuit et le  
17 matin on arrête les pompes on vide ces réservoirs-  
18 là au moment de la pointe. Ça fait que juste ces  
19 items-là qu'on a mis en place cette année, c'est un  
20 mégawatt (1 MW) de plus de soixante-dix (70 MW) que  
21 monsieur Laprise vous parlait tantôt. C'est qu'on  
22 est allé chercher en copie un petit peu le GDP et  
23 en ciblant l'heure et demie de pointe comme il  
24 faut. Donc c'est des investissements qu'on fait  
25 encore et on fait des recherches et développement

1 avec Ressources naturelles Canada. On a un peu...  
2 ils sont similaires à ceux qu'Hydro-Québec font, la  
3 gestion de la pointe avec les thermostats  
4 intelligents et les... les chauffe-eau aussi. C'est  
5 de les couper à des places spécifiques. Pas trop  
6 longtemps.

7 M. CHRISTIAN LAPRISE :

8 Peut-être de façon spécifique pour les compteurs  
9 intelligents, nous, on a opté pour des compteurs  
10 qu'on peut lire à distance pour sauver beaucoup de  
11 sous de... pour la main-d'oeuvre, mais on n'a pas  
12 opté pour la technologie intelligente. On opte  
13 plutôt pour une solution de communication sur  
14 Internet, dans laquelle le client va pouvoir avoir  
15 mainmise sur sa technologie puis être intégré. Puis  
16 en fait c'est notre vision, on ne dit pas que  
17 c'est... c'est parfait, mais j'idée c'est qu'on  
18 s'ouvre la porte avec plusieurs fournisseurs qui  
19 pourraient s'intégrer facilement. Puis c'est dans  
20 ce concept-là qu'on fait plutôt un pilote, puis  
21 basé aussi sur l'expérience qu'on comprend que si  
22 on va sur le « time of use » ou un signal de pointe  
23 pour le domestique, ça ne pourra pas régler le  
24 problème que lorsqu'il fait froid notre système est  
25 en charge. Il faut donner des incitatifs puis

1 trouver une façon de donner un signal de pointe aux  
2 gens pour donner un incitatif, mais il y a une  
3 limite. Alors si on avait tout mis notre  
4 intelligence pour ne donner aucun résultat,  
5 possiblement qu'on aurait pu augmenter les coûts  
6 sans vraiment les récupérer. Alors on a une  
7 approche, là, un peu plus à petite échelle dans ce  
8 cas-ci.

9 M. LAURENT PILOTTO :

10 Là, j'imagine que vous me parliez du cas de  
11 Sherbrooke, mais l'AREQ il y a d'autres membres.  
12 Qu'en est-il chez les autres membres de l'AREQ?

13 M. CLAUDE BOUCHARD :

14 La plupart des réseaux, autres réseaux de l'AREQ,  
15 on a les mêmes types de compteurs, donc c'est de la  
16 lecture à distance à courte portée, où on passe  
17 dans les rues puis les relèves se font  
18 automatiquement. On n'a pas fait de discussions  
19 formelles sur cet élément lors de nos rencontres,  
20 mais pour l'instant l'ensemble des réseaux sont  
21 sous cette technologie-là. Nous, à Hydro-Jonquière,  
22 on n'a pas encore fait cette conversion-là.  
23 Évidemment, on regarde qu'est-ce qui se passe  
24 présentement avant de pouvoir cibler le choix qu'on  
25 va faire finalement, mais on est tous à peu près



1 là.

2 M. LAURENT PILOTTO :

3 O.K. Donc ce que vous nous dites c'est que la  
4 plupart des réseaux municipaux sont déjà passés à  
5 des technologies, ce qu'on appelle les AMR, là,  
6 donc de lecture à distance soit par camion ou par  
7 micro-ordinateur de main, mais aucun n'a implanté  
8 d'infrastructure de mesurage avancé, c'est ça?

9 M. CLAUDE BOUCHARD :

10 Non.

11 M. LAURENT PILOTTO :

12 O.K. Merci beaucoup.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Mes collègues ont couvert les champs d'intérêt que  
15 je comptais couvrir, alors ça complète notre...  
16 notre analyse de votre dossier pour l'instant.  
17 Alors je vous remercie beaucoup pour l'éclairage  
18 que vous nous avez fourni. Alors nous allons  
19 suspendre et reprendre à treize heures quinze (13 h  
20 15). Merci.

21 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

22 REPRISE DE L'AUDIENCE

23 (13 h 16)

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Alors, bonjour à tous. Alors, nous reprenons avec

1 le GRAME. Alors, Mesdames, je vous invite à vous  
2 présenter et à procéder à votre présentation.

3 Merci.

4 PRÉSENTATION DU GRAME

5 Mme VALENTINA POCH :

6 Bonjour, Madame, Messieurs. Je vous remercie  
7 vraiment de nous accueillir aujourd'hui. Je me  
8 présente, Valentina Poch, je suis analyste au sein  
9 du GRAME et je serai accompagnée de Nicole Moreau,  
10 notre analyste externe.

11 Donc, le Groupe de recherche appliquée en  
12 macroécologie a vraiment le plaisir de contribuer à  
13 cette importante réflexion entourant la demande  
14 provenant du ministre de l'Énergie et de Ressources  
15 naturelles. Et on va vous présenter les éléments  
16 qui nous semblent importants pouvant justement  
17 contribuer à cette réflexion globale qui s'imbrique  
18 dans les grandes orientations de la politique  
19 énergétique.

20 Donc, comme vous l'avez constaté, dans  
21 notre rapport nous avons essentiellement abordé des  
22 enjeux qui touchent l'électricité, et ce, tant au  
23 niveau du réseau intégré et des réseaux autonomes.  
24 Donc, les principaux éléments sur lesquels nous  
25 souhaitons attirer votre attention seront... dans

1 le réseau intégré seront abordés par moi-même. Et  
2 ensuite, madame Moreau enchaînera avec les réseaux  
3 autonomes.

4 Excusez-moi, il faut que je change les  
5 acétates. Ça va aller mieux. Voilà, donc le plan de  
6 présentation.

7 Dans le réseau intégré, nous nous sommes  
8 penchées plus particulièrement sur les enjeux  
9 touchant le secteur résidentiel. Quand on lit les  
10 grandes lignes de l'une des orientations qui  
11 doivent guider la transition énergétique, soit  
12 proposer une offre énergétique renouvelée et  
13 diversifiée aux consommateurs, on comprend qu'il y  
14 a une volonté d'offrir une certaine offre  
15 énergétique durable pour les consommateurs, par  
16 exemple, par la priorisation de l'efficacité  
17 énergétique, de l'énergie dite verte,  
18 l'amélioration de l'approvisionnement, et caetera.

19 Donc, cette volonté, elle est là, mais  
20 encore faut-il que les consommateurs d'aujourd'hui  
21 prennent conscience du rôle qu'ils ont aussi à  
22 jouer et qui sont des incontournables pour passer à  
23 une autre étape. Mais, on le voit, on le vit, la  
24 tendance québécoise de la consommation  
25 d'électricité, on le voit, il y a vraiment une

1 pression sur la puissance, particulièrement en  
2 pointe hivernale. Et la structure tarifaire  
3 actuelle ne comporte pas de mesures incitatives  
4 visant à réduire cette pression-là et qui  
5 d'ailleurs est très bien expliquée par monsieur...  
6 le rapport de monsieur Pierre-Olivier Pineau. Donc,  
7 le signal de prix est majoritairement absent pour  
8 la puissance et les heures de pointe.

9 Parallèlement à ça, le MÉRN souligne, dans  
10 sa demande, le contexte particulier où on constate  
11 une détérioration des comptes à recevoir des  
12 ménages québécois. Ce qui nous force tous, d'une  
13 certaine façon, à innover dans les approches et  
14 dans les façons de faire.

15 L'offre tarifaire doit être revue, pour  
16 mieux influencer le comportement des consommateurs  
17 ciblant l'effacement de la pointe. Et il ne faut  
18 pas oublier qu'il y a eu l'implantation  
19 effectivement massive des compteurs avancés qui  
20 sont un puissant outil pour une meilleure gestion  
21 de la demande et qui doivent, ils se doivent  
22 absolument jouer ce rôle, notamment via par une  
23 tarification différenciée, volontaire ou intégrée  
24 au tarif domestique.

25 Pour faire face aux enjeux de puissance, il

1 y a toujours l'option, évidemment, de l'ajout de  
2 puissance additionnelle avec, bon, les coûts  
3 économiques afférents qui viennent environnementaux  
4 aussi, mais c'est incontournable de regarder de  
5 près les options, je dirais « day to day »  
6 applicables dans les ménages québécois. C'est pour  
7 cette raison donc qu'Hydro-Québec a vu notamment...  
8 envisage la piste, quelques pistes de solution via  
9 les chauffe-eau électriques.

10 (13 h 21)

11 Nous, ce qu'on amène, c'est d'explorer  
12 d'autres aspects de possibilité de tarification,  
13 notamment les possibilités que la clientèle reçoive  
14 une compensation quand elle réduit sa consommation  
15 dans les moments où la puissance est la plus  
16 sollicitée. Un exemple que nous avons donné, c'est  
17 ce qui se fait pour la clientèle de Pepco Maryland.  
18 Dans ce balisage qu'on a fait, la clientèle qui  
19 participe à ce programme reçoit une réduction de un  
20 dollar vingt-cinq par kilowattheure (1,25 \$/kWh)  
21 économisé, qui est calculé sur la consommation  
22 moyenne des trois jours où la consommation du  
23 client a été la plus élevée dans les trente (30)  
24 derniers jours, en excluant les fins de semaine et  
25 les jours fériés.

1 C'est particulièrement efficient dans les  
2 journées où il y a de fortes demandes de  
3 consommation. Donc, aux États-Unis, évidemment,  
4 c'est durant les périodes de grande chaleur. Mais  
5 ici, ce serait évidemment les moments où il y a des  
6 vagues de froid, donc généralement très facilement  
7 prévisible par les analyses et prévisions  
8 météorologiques qu'on a aujourd'hui.

9 Ça ne demande aucune participation  
10 obligatoire. Et c'est très clair à même la facture.  
11 Donc, le client va vraiment voir la contribution de  
12 son changement de comportement via sa facture. On a  
13 regardé, c'est à peu près cinq dollars par journée  
14 de participation. Donc, le taux de participation en  
15 deux mille treize (2013) était de soixante pour  
16 cent (60 %). Et ça a augmenté à environ quatre-  
17 vingts pour cent (80 %) pour l'année deux mille  
18 quinze (2015). On ne dit pas ici de faire un  
19 copier-coller de ce qui se fait chez nos voisins du  
20 sud, mais plutôt de s'en inspirer pour voir comment  
21 ça pourrait être appliqué ici.

22 Donc, le GRAME est d'avis que cette  
23 formule, ce moyen, c'est vraiment une forme de  
24 souplesse dans la tarification pour les ménages  
25 québécois et une option intéressante pour la

1 clientèle tout en envoyant un signal de prix et à  
2 la fois en n'étant pas pénalisante. Donc, ça  
3 ciblerait tant les ménages à faible revenu que ceux  
4 qui ne sont pas MFR. Donc, sinon, évidemment, il y  
5 a aussi la tarification générale applicable à tous,  
6 à tous les clients qui refléteraient les coûts  
7 d'approvisionnement en puissance via une  
8 différenciation saisonnière. Donc, je vais céder  
9 maintenant la parole à madame Moreau.

10 Mme NICOLE MOREAU :

11 Je vais faire un petit mot. C'était tellement bien  
12 que j'étais concentrée à entrer dans son monde. Je  
13 vais essayer de vous amener dans un autre monde.  
14 Toujours le secteur de l'électricité que le GRAME a  
15 abordé. Puis, là, on s'en va dans les réseaux  
16 autonomes, on s'en va dans le plus froid.

17 La première partie et la première façon  
18 dont on a abordé les réseaux autonomes, c'est par  
19 rapport à l'ouverture du marché de détail à  
20 l'électricité. Donc, comment créer finalement de la  
21 concurrence en réseaux autonomes avec le regard...  
22 en permettant le regard de la Régie sur ces  
23 approvisionnements?

24 Donc, notre objectif, on le voit ici, on  
25 l'a inscrit, c'est l'ouverture à la concurrence

1 pour la production énergétique. Mais comment? Par  
2 l'enchâssement dans la Loi sur la Régie de  
3 l'énergie d'une obligation du Distributeur de  
4 soumettre à l'approbation de la Régie une procédure  
5 d'appel d'offres et d'octroi, comme le prévoit  
6 l'article 74.1 pour les contrats  
7 d'approvisionnement qui excèdent l'électricité  
8 patrimoniale en réseau intégré. Il y a certains qui  
9 vont venir devant vous pour vous demander  
10 d'approuver le contrat final. Mais il n'y a pas  
11 cette démarche-là de procédure d'approbation des  
12 critères d'éligibilité des contrats. Je vais  
13 revenir, ça tournait autour de ça pendant... mais  
14 je place la table avec l'objectif.

15 On se rappelle la décision D-2015-013  
16 paragraphe 171. Elle est reproduite ici. La Régie  
17 demandait au Distributeur de considérer un appel de  
18 propositions s'appliquant à l'ensemble des réseaux  
19 autonomes à centrales thermiques, et là ça a été  
20 souligné, pour des projets d'énergie propre. Je  
21 viens de le dire, on l'a constaté, le processus  
22 d'encadrement de l'article 74.1, ça ne permet pas à  
23 la Régie de s'assurer d'avoir un pouvoir de  
24 surveillance des critères d'éligibilité des  
25 approvisionnements. Donc, malgré une décision, une



1 orientation, après ça, bien, ce qui se présente,  
2 vous n'avez pas moyen finalement de prendre une  
3 décision sur comment les critères vont être mis en  
4 place.

5 (13 h 26)

6 Quel genre de critères? On a résumé ça  
7 assez rapidement, bon, les coûts. Évidemment,  
8 réseau autonome, idéalement, il faudrait que ce  
9 soit en dessous des coûts évités. Les critères  
10 sociaux, comme la participation du milieu, les  
11 critères environnementaux. Je vais y revenir, mais  
12 je souhaitais les présenter avant de poursuivre.

13 Là, on vous a présenté deux exemples  
14 d'appels de propositions qui sont en cours  
15 présentement, ils sont sur la table, ils ont été  
16 sur le site d'Hydro-Québec. C'est pour la centrale  
17 à Tasiujaq et la centrale pour le réseau Obedjiwan.  
18 Et là, on constate que pour chacun de ces appels  
19 d'offres là, les critères sont différents. Il y en  
20 a un qui est pas mal aligné avec la décision puis  
21 l'autre, il l'est pas mal moins.

22 Donc, si on regarde l'exemple 1, c'est  
23 ouvert à toute forme de production puis il y a un  
24 transfert de propriété à Hydro-Québec. Le deuxième  
25 intègre un critère de minimisation des émissions de

1 gaz à effet de serre, et notamment, la  
2 participation du milieu local. Là, je vous ai  
3 soumis les énoncés de projets, les références sont  
4 en bas, c'est pour simplifier la recherche. Donc,  
5 on voit que c'est ouvert à toutes les formes même  
6 s'il y a quand même un énoncé qui demande de... qui  
7 a quand même un intérêt pour d'autres types  
8 d'énergie, mais indique que c'est quand même ouvert  
9 à toute forme d'énergie. Et il y a l'absence de  
10 participation du milieu pour la phase production.  
11 C'est-à-dire qu'il y a un transfert de la propriété  
12 à Hydro-Québec.

13 Si on regarde l'autre... si je vais trop  
14 vite, vous m'arrêterez. Ça va? O.K.? Donc, si on  
15 s'en va dans l'appel... le deuxième appel de  
16 propositions, c'est l'objectif, on a sorti  
17 l'objectif, c'est la conversion vers une énergie  
18 plus propre. Donc ça, c'est l'objectif. Ce n'est  
19 pas « Je produis de l'énergie puis je vais voir  
20 qu'est-ce qui va arriver sur la table », c'est de  
21 l'énergie propre moins chère. Finalement, ça va  
22 marcher mais l'autre c'était le coût qui était  
23 l'élément primordial. Tandis qu'ici, c'est...  
24 l'objectif, c'est une conversion vers les énergies  
25 propres, elle, intégrant un critère de minimisation

1 des émissions de gaz à effet de serre. Et la  
2 participation du milieu local.

3           Donc, je reviens sur le début, les critères  
4 d'approvisionnement, et là, je voulais peut-être  
5 développer un peu plus sur les critères  
6 environnementaux, le fameux critère « Développement  
7 durable » qu'on connaît pour les approvisionnements  
8 de long terme dans la... pour les contrats  
9 d'approvisionnement post-patrimonial dans le réseau  
10 intégré. On sait que ça s'applique bien que le  
11 Distributeur peut quand même se présenter devant la  
12 Régie puis dire : « Bien dans ce cas-ci, je ne l'ai  
13 pas appliqué. » Mais c'est tout de même soumis à la  
14 Régie. La Régie doit prendre une décision si elle  
15 accepte ou pas les modifications des critères. Il y  
16 a un processus qui entoure ça, il y a un regard de  
17 la Régie sur ça. En réseau autonome, ce processus-  
18 là n'existe pas.

19           Donc, j'en viens aux recommandations. On a  
20 deux recommandations et on pense que les deux  
21 recommandations peuvent s'appliquer conjointement  
22 ou simultanément, mais conjointement. La première,  
23 on a proposé une modification simple en enlevant le  
24 fameux quatre mots qui disent, qui excède  
25 l'électricité patrimonial du fameux soixante-

1 quatorze point un (74,1). On s'est dit que puisque  
2 la quantité d'électricité patrimoniale c'est fixé  
3 par le gouvernement, la Régie n'arrive pas puis  
4 modifie ces choses-là, ce n'est pas nécessaire de  
5 conserver un libellé comme ça, à moins qu'on  
6 souhaite que ça reste dans le réseau intégré. Puis  
7 encore, c'est sujet à interprétation. Est-ce que ça  
8 veut dire que les réseaux autonomes sont exclus ou  
9 inclus?

10 Mais l'expérience nous a montré qu'il n'y  
11 avait pas eu d'obligation de lancer, de la part de  
12 la Régie à Hydro-Québec de présenter ces appels  
13 d'offres. On n'a pas vu ça sur la table, mais avant  
14 ça... c'est comme un nouveau paradigme qui arrive,  
15 il n'y en avait pas d'appels d'offres avant, donc  
16 c'est comme tout nouveau, là. Donc, le droit est en  
17 train de se faire aussi, l'interprétation. Mais là,  
18 on a vu, les appels d'offres sont lancés mais ils  
19 n'ont pas été présentés devant vous, donc on  
20 suppose que l'interprétation de cet article-là est  
21 que ça ne s'applique pas aux réseaux autonomes,  
22 donc c'est... et c'est un petit peu ça qui est là,  
23 mais on propose de... Il y a peut-être des juristes  
24 dans la salle, là, mais on propose d'enlever cette  
25 partie-là. Est-ce que c'est une modification très

1 simple à faire?

2 (13 h 30)

3 La deuxième chose qui est pour être  
4 recommandée, c'est évidemment, là si le  
5 gouvernement souhaitait orienter le type de  
6 production énergétique. Parce que là, on a beau  
7 modifier cet article-là, les préoccupations  
8 gouvernementales, sociales, environnementales ne  
9 sont pas précisées. Donc là, c'est un pas  
10 supplémentaire. Donc si le gouvernement souhaitait  
11 orienter le type de production énergétique pour  
12 favoriser par exemple la participation du milieu, à  
13 ce moment-là, nous, on recommanderait au  
14 gouvernement d'émettre un décret pour les appels  
15 d'offres qui s'en viennent. On sait que c'est à nos  
16 portes, là, c'est deux mille dix-sept (2017), deux  
17 mille dix-huit (2018), là, c'est demain matin. Donc  
18 c'est quelque chose qui arrive, c'est des nouveaux  
19 appels d'offres, qui n'étaient pas là avant. Donc,  
20 c'est notre recommandation à cet effet-là.

21 Je me résume. On peut dire qu'on est dans  
22 une nouvelle ère de transformation vers les  
23 énergies renouvelables, on a des objectifs  
24 ambitieux de réduction des gaz à effet de serre au  
25 Québec, dont la Politique énergétique 2030 fait

1 état. Le GRAME est d'avis que la Loi sur la Régie  
2 de l'énergie ne permet plus d'inciter à la  
3 transformation de marché pour le cas des  
4 approvisionnements en réseau autonome, parce qu'il  
5 n'y a pas un... Il y a quand même un pouvoir de, un  
6 pouvoir, vous pouvez dire, comme avec la décision,  
7 vous avez envoyé un message, vous pouvez envoyer un  
8 message mais ce n'est pas, tant que ce n'est pas  
9 une obligation d'action, c'est moins fort. Donc, on  
10 pense qu'il y aurait lieu de modifier ça.

11 Je vais vous amener dans un... On va  
12 changer juste un peu de sujet, juste parallèlement,  
13 mais on parle toujours d'ouverture du marché de  
14 détail. Ici, on a marqué : Effacement de la  
15 demande, en haut, mais c'est plus large que ça,  
16 vous allez voir.

17 Donc, là on a regardé, je vais essayer de  
18 ramener, l'approvisionnement centralisé. On a  
19 regardé c'est quoi une production centralisée, puis  
20 comment on peut faire pour s'approcher d'objectifs,  
21 par exemple, environnementaux, par l'émission de  
22 critères pour une production centralisée.

23 Maintenant, si on veut aller dans la  
24 diversification des approvisionnements, puis  
25 l'ouverture du marché de détail, il faut regarder

1 aussi, est-ce qu'on ne peut pas regarder dans  
2 d'autres types de manières d'apporter de  
3 l'approvisionnement diversifié. Je vais aller un  
4 pas à la fois. Donc, on a regardé deux approches.  
5 C'est deux exemples qui proviennent d'autres  
6 juridictions, donc on s'est basé sur ces approches-  
7 là pour vous les présenter d'abord, puis après ça  
8 on va aller vers notre conclusion, les  
9 recommandations qu'on a par rapport à ça.

10           Donc, l'offre d'un tarif d'achat, en fait,  
11 ce n'est peut-être pas bien écrit, c'est plus un  
12 tarif à l'effacement ou à l'achat d'énergie  
13 diversifiée. Je vais continuer, je vais vous  
14 préciser ce que ça veut dire. L'autre type de  
15 juridiction, on a vu qu'il y a des fonds dédiés à  
16 la production alternative d'énergie de source  
17 renouvelable.

18           Bon. Notre première approche s'apparente un  
19 peu à celle d'un tarif interruptible. Mais c'est  
20 orienté vers l'achat d'énergie verte. On sait que  
21 le Distributeur est en cours d'un projet pilote de  
22 nature de tarif interruptible pour le cas des  
23 génératrices thermiques, qui existent chez certains  
24 clients à réseau autonome. Mais il ne s'agit pas  
25 d'un virage vert.

1                   Donc mon premier exemple, ça vient du  
2 programme microFit de l'Ontario qui offre,  
3 finalement, pour la production solaire entre vingt  
4 et une cents (21 ¢) et trente et une cents (31 ¢)  
5 le kilowattheure aux clients. Je fais un petit  
6 aparté. Évidemment, c'est inférieur au coût évité  
7 en réseau autonome. Donc, le contexte est  
8 différent, ça, c'est... on ne se retrouve pas en  
9 réseau autonome. On se retrouve avec, finalement,  
10 c'est une comparaison pour eux, une comparaison de  
11 prix avec des prix de distribution en Ontario.

12                   Le programme microFit implique un compteur  
13 séparé pour calculer l'énergie produite, bien que  
14 le client conserve son propre compteur qui indique  
15 aussi sa consommation. Donc, en réseau autonome par  
16 contre, ça pourrait impliquer que le client  
17 consomme d'abord son énergie produite. Là je vous  
18 amène tranquillement à différentes options, puis je  
19 peux vous montrer vers quelle recommandation on va.  
20 (13 h 35)

21                   Évidemment, dans les réseaux autonomes, on  
22 sait que, et là, je suis dans l'idée interruption,  
23 là, tarif interruptible, donc si je vais à un tarif  
24 interruptible, comme les clients sont incités à ne  
25 consommer qu'en première tranche, donc jusqu'à la



1 limite de trente kilowattheures par jour  
2 (30 kWh/j), si on avait à, j'allais dire à  
3 confectionner, à préparer... comment je dirais  
4 ça... établir un tarif interruptible, il faudrait  
5 tenir compte de ça, de cette limite-là, parce qu'on  
6 ne voudrait pas que, on ne veut pas commencer à  
7 rembourser, finalement, de l'électricité qu'on  
8 n'aurait pas fournie, finalement, à l'interruption.

9 C'est un petit peu ça, il peut avoir des  
10 chauffages d'appoint et toutes ces choses-là qui  
11 sont là, donc même si, bien, je ne sais pas, il  
12 faudrait penser à ça aussi. Sauf que, évidemment,  
13 s'il y a seulement de l'injection de l'énergie,  
14 bien, la question ne se pose pas, parce que toute  
15 l'énergie qui est produite est injectée puis après  
16 ça, le client, il consomme ce qu'il a à consommer;  
17 là, s'il consomme plus, bien, il tombe en deuxième  
18 tranche, donc on n'a pas à... je cherchais le mot,  
19 là, à s'organiser pour faire en sorte que ça soit  
20 équitable aussi, que ça n'augmente pas les coûts de  
21 tout le monde.

22 Donc, évidemment, le plus simple, ce serait  
23 de séparer la consommation de la production avec  
24 deux compteurs différenciés mais on en discutait,  
25 ma collègue et moi, évidemment, un client qui

1 s'installe un système solaire, il est fier, là, de  
2 vouloir consommer son énergie verte, donc peut-être  
3 qu'il va vouloir aussi consommer son énergie verte.  
4 Mais peut-être que dans un premier temps, ça sera  
5 peut-être plus simple, là, d'un point de vue  
6 réglementaire, d'ouvrir le marché en offrant un  
7 tarif à l'achat d'électricité renouvelable, mais  
8 là, il n'y a absolument rien comme ça qui existe  
9 dans les réseaux autonomes.

10 Mais ça existe ailleurs, la prochaine, on  
11 vous a présenté aussi d'autres types, il n'y a pas  
12 juste le solaire qui est ouvert dans ce réseau-là.  
13 Là, je ne ferai pas un pas pour les réseaux  
14 autonomes maintenant, on voulait plutôt se  
15 concentrer sur dire : commençons en quelque part,  
16 mettons un pied en quelque part puis après ça,  
17 voyons comment le marché réagit, ouvrons...  
18 ouvrons, finalement, les réseaux autonomes au  
19 marché, à la concurrence.

20 Et je voulais peut-être, évidemment, quand  
21 ils sont dans un contexte aussi qu'on s'en va vers  
22 changer aussi le mode principal de production, on  
23 pourrait se poser la question : oui mais on va-tu  
24 rajouter plein d'autres choses autour en même  
25 temps, est-ce que, finalement, on le sait, il y a

1 des plans d'approvisionnement qui déterminent la  
2 demande, tout ça, mais ça permettra dans l'avenir,  
3 vous savez, ces projets-là, ces choses-là, ça  
4 commence tout petit, hein, dans le Grand Nord, je  
5 veux dire, avec un prix du marché, les agents  
6 livreurs vont pouvoir dire : « O.K., je fais un  
7 setting, puis je monte, puis j'investis parce que  
8 je vais avoir un retour sur investissement, je vais  
9 pouvoir le faire, je sais que je n'aurai pas cinq  
10 cents du kilowattheure (5 ¢/kWh)... », là, ou, vous  
11 comprenez, « ... donc je vais pouvoir  
12 l'installer. »

13           Donc il faut que ce marché-là se mette en  
14 place puis se développe, donc c'est dans les années  
15 à venir. Il faut penser aussi que la Politique  
16 énergétique a promis aussi des ajouts de logements,  
17 des ajouts de logements en réseaux autonomes, mais  
18 ça, on ne l'a pas vu, nous, dans le plan  
19 d'approvisionnement, comme étant déjà prévu au  
20 plan. Donc on peut penser qu'il va y avoir la  
21 croissance de la demande, puis l'autre point qui  
22 est important, c'est la diversification des  
23 approvisionnements; ça, c'est un point quand même,  
24 outre l'ouverture à la concurrence, qui est un  
25 autre point qui est important.

1                   Je change de sujet, ou presque. L'autre  
2 élément qu'on a trouvé dans notre recherche dans  
3 les réseaux voisins, le cas de l'Alaska, on voit  
4 qu'il y a des fonds dédiés à la production  
5 d'énergies alternatives, de ressources  
6 renouvelables, par la clientèle. Je vais donner un  
7 petit peu, je vais peut-être résumer, en deux mots,  
8 ce qui est écrit là.

9                   On dit qu'au cours de huit cycles de  
10 financement, bon, il y a un investissement de deux  
11 cent cinquante millions (250 M\$) pour deux cent  
12 quatre-vingt-sept (287) subventions mais l'année  
13 deux mille quinze (2015), il y a eu cinquante-  
14 quatre (54) projets, qui ont fait des économies de  
15 vingt-deux millions (22 M) de gallons de diesel; il  
16 faut transposer en litres, là, mais ce n'est quand  
17 même pas rien.

18                   (13 h 41)

19 On voit aussi que l'Alaska a fait un projet de loi  
20 pour réduire de cinquante pour cent (50 %) ...  
21 produire cinquante pour cent (50 %) de  
22 l'électricité de l'État à partir de ressources  
23 renouvelables, puis de réduire la consommation de  
24 quinze pour cent (15 %). Donc quinze pour cent (15  
25 %) ça ressemble un peu aux objectifs d'efficacité

1           énergétique pour la politique de deux mille trente  
2           (2030).

3                       Bon, là, on en vient aux moyens. Comment  
4           faire finalement pour que ces choses-là puissent se  
5           réaliser? Je les ai reprises ici : la tarification  
6           puis le Fonds dédié. Pour la tarification, on  
7           propose un décret gouvernemental ordonnant à Hydro-  
8           Québec dans ses activités de distribution de  
9           proposer une tarification ciblée de type  
10          interruptible, basée sur le coût évité. Donc toute  
11          chose étant égale par ailleurs, ça ne coûte rien à  
12          personne techniquement. Et visant l'effacement de  
13          la demande en incluant évidemment la possibilité...  
14          et j'ai marqué « injection d'énergie », mais je  
15          veux dire injection dans le réseau d'Hydro-Québec.  
16          Évidemment, si on limitait, comme je disais un peu  
17          plus tôt dans un premier temps à seulement achat  
18          direct, t'sais, de l'énergie produite, ce serait  
19          plus simple que moduler, je cherchais le terme  
20          tantôt, moduler un tarif interruptible en fonction  
21          des données, de ce qui est là. J'ai parlé un peu,  
22          de l'importance favoriser l'émergence d'agents  
23          livreurs dans ces réseaux-là. Sans tarif dédié  
24          précis, ce sera impossible que d'autres types  
25          d'approvisionnements soient mis en place.

1                   Maintenant pour l'établissement du Fonds...  
2           pour le Fonds dédié évidemment, on a notre beau  
3           Fonds vert ici au Québec, qui pourrait finalement  
4           favoriser l'émergence de projets dédiés au réseau  
5           autonome. Mais là, on recommande que dans ce Fonds  
6           vert-là, qu'une enveloppe soit... soit attribuée  
7           pour le cas des réseau autonomes. Il pourrait y  
8           avoir une enveloppe, même si c'est pas élevé. S'il  
9           y avait quelque chose ça va créer un incitatif :  
10          oups, il y a quelque chose qui se passe là, et il y  
11          a des gens et des promoteurs qui vont aller voir ou  
12          des... ou même les communautés vont : « Ah oui  
13          c'est vrai, on a un Fonds pour nous, on va  
14          bouger. » Donc ça... ça conclut pour... ça conclut  
15          pour mes recommandations.

16           LA PRÉSIDENTE :

17           Et pour vous aussi, Madame Poch?

18           Mme VALENTINA POCH :

19           Oui.

20           LA PRÉSIDENTE :

21           Alors merci. Alors nous aurons quelques questions  
22           en effet. Alors, Monsieur Pilotto.

23           M. LAURENT PILOTTO :

24           Bonjour, Mesdames. Madame Poch, ça me fait plaisir  
25           de vous rencontrer, je pense que c'est la première

1 fois que je vous vois. J'ai vu votre nom souvent  
2 dans les demandes d'interventions, mais... elle  
3 existe.

4 Mme VALENTINA POCH :  
5 Le plaisir est pour moi aussi.

6 M. LAURENT PILOTTO :  
7 Ma première question, je crois, s'adresse à madame  
8 Moreau, mais enfin battez-vous. Vous choisirez  
9 laquelle me répond. Dans la première  
10 recommandation... non, en fait c'est probablement  
11 vous, Madame Poch, puisque dans la première  
12 recommandation en réseau intégré vous proposez une  
13 situation hybride, en fait une option tarifaire  
14 attachée à un crédit pour effacement à la pointe ou  
15 la mise en place d'une tarification générale.

16 Alors...

17 Mme VALENTINA POCH :  
18 Dans...

19 M. LAURENT PILOTTO :  
20 Attendez, j'ai pas posé ma question.

21 Mme VALENTINA POCH :  
22 Ah, excusez-moi.

23 M. LAURENT PILOTTO :  
24 J'aimerais que vous élaboriez sur les avantages et  
25 inconvénients de chacune de ces options-là puis

1 nous indiquer si on vous demandait d'en choisir une  
2 parmi les deux, laquelle vous privilégiez. Voilà,  
3 allez-y.

4 Mme VALENTINA POCH :

5 Donc en fait je vais y aller... je vais commencer  
6 par la première, le crédit à l'effacement de la  
7 pointe. Avec le balisage qu'on a fait, on a vu que  
8 ça a bien fonctionné dans certains états et dans  
9 d'autres états, pour des raisons que je ne  
10 comprends pas, il y a peut-être eu des écueils, je  
11 pense que ce sont des pistes à explorer pour  
12 comprendre les raisons.

13 Maintenant, comme il y a eu un taux de  
14 participation qui est allé vraiment de manière  
15 exponentielle dans les états où ça s'est... ça  
16 s'est implanté, je suis vraiment forte... je crois  
17 que c'est un peu incontournable d'explorer cette  
18 piste-là. Pourquoi? Parce que les consommateurs,  
19 ils deviennent vraiment conscients, dans le fond,  
20 qu'ils sont des joueurs incontournables pour  
21 réduire cette puissance-là. Ils deviennent... c'est  
22 une forme d'éducation, mais une éducation à  
23 laquelle ils en bénéficient. Puis on sait encore,  
24 il y a encore des problèmes au niveau des comptes à  
25 recevoir au niveau des distributeurs, donc pour moi



1 c'est vraiment une piste qui est vraiment à  
2 envisager et qui, encore au niveau des avantages,  
3 ne pénalise pas un type de clientèle par rapport à  
4 un ménage moins nanti.

5 (13 h 47)

6 Donc, pour moi, c'est vraiment quelque chose à  
7 explorer. Et ça serait... entre les deux options,  
8 j'explorerais prioritairement cette option-là avant  
9 d'aller dans la tarification différenciée, pour les  
10 raisons que madame Moreau a expliquées mais je  
11 crois qu'on pourrait être assez avant-gardiste ici,  
12 au Québec, pour implanter une telle procédure.

13 Mme NICOLE MOREAU :

14 Je pourrais peut-être rajouter un petit mot.  
15 J'essaie de faire un peu le tour. On a vu que...  
16 bon, pour la première option, je voudrais peut-être  
17 dire juste un petit mot là-dessus encore. Il y  
18 avait... il y avait comme l'idée derrière que  
19 les... ce qu'on a entendu de la part du  
20 Distributeur, là, c'est pour ça qu'on a fait un  
21 balisage, est-ce que c'est vraiment vrai que c'est  
22 ça qui se passe? Bien, peut-être qu'il va y avoir  
23 juste quatre pour cent (4 %) de gens qui vont  
24 participer. Ceux qui vont participer, bien, ça va  
25 peut-être être juste ceux qui savent qu'ils ne vont

1 pas consommer dans cette période-là. Donc, il y  
2 avait cette image-là qui était lancée.

3 Mais notre balisage montre qu'on ne pense  
4 pas que ça se passerait comme ça. Donc, c'est pour  
5 ça qu'on favorise cette option-là. Tandis que, dans  
6 l'autre option, ce serait... il y a toute la  
7 question des ménages à faible revenu, qui arrivent  
8 là-dedans puis qui disent : « Bien, moi, je ne peux  
9 pas m'effacer à la pointe, ça va me coûter cher »,  
10 puis on a vu qu'il y avait beaucoup de résistance  
11 au niveau d'une tarification différenciée  
12 applicable à tout le monde. On sait que le gros  
13 problème, au Québec, actuellement, c'est vraiment  
14 les besoins de puissance à la pointe mais qu'on est  
15 en surplus dans le plan d'approvisionnement pendant  
16 encore un grand bout. Le gros problème, si on  
17 regarde nos plans d'approvisionnement, à régler  
18 c'est vraiment les besoins de puissance à la  
19 pointe. Peut-être que la première option  
20 pourrait... on a espoir, avec le balisage qui a été  
21 fait, que ce serait possible d'obtenir des bons  
22 résultats, mieux que ce qu'on peut penser, de dire,  
23 bien, ça va être juste des profiteurs qui vont  
24 adhérer à cette option-là. On ne pense pas que ça  
25 pourrait... ça va être ça le résultat, là.

1 M. LAURENT PILOTTO :  
2 Bon. Je comprends qu'ils sont dans l'ordre. Vos  
3 deux options sont dans l'ordre de préférence.  
4 Mme NICOLE MOREAU :  
5 Effectivement, oui.  
6 M. LAURENT PILOTTO :  
7 Puis là, à la limite... bon, je comprends que, ce  
8 que vous recommandez, c'est beaucoup plus un  
9 programme de... soit un « critical peak pricing »  
10 ou, en tout cas, un...  
11 Mme NICOLE MOREAU :  
12 Oui.  
13 M. LAURENT PILOTTO :  
14 ... programme... volontariat d'effacement à la  
15 pointe. O.K. Ma question c'est concernant les  
16 réseaux autonomes, puis mes collègues vont  
17 poursuivre là-dessus, mais vous l'avez évoqué, mais  
18 considérant les particularités du nord québécois,  
19 là, bien sûr, c'est dans le nord, donc on connaît  
20 les problématiques, simples à comprendre,  
21 d'ensoleillement, hein. L'été, il n'y en a pas de  
22 problème, il y en a même trop de soleil, mais  
23 l'hiver, il n'y en a pas beaucoup. Mais outre cette  
24 particularité-là, qui est liée à la latitude, est-  
25 ce que vous avez en tête d'autres exemples de

1 sources d'approvisionnement qui pourraient être  
2 mises à contribution? Et, deuxième volet de la  
3 question... non, non, mais, le deuxième volet de la  
4 question c'est : Est-ce que vous préconisez une  
5 participation des individus ou plus un appel  
6 d'offres qui ferait appel à des... à des  
7 intégrateurs d'énergie, là, des firmes privées qui  
8 répondraient à un appel d'offres avec, par exemple,  
9 soit une éolienne, une ferme solaire ou...

10 Mme NICOLE MOREAU :

11 Je vais aller à votre premier commentaire. Parce  
12 qu'on connaît le nord. Mais, moi, j'ai vu les  
13 cartes d'ensoleillement, dont l'Alaska, il y a tout  
14 un dossier où sont les forces puis ça représente  
15 quoi. Puis tout est basé après ça... tout leur  
16 plan, que ce soit la géothermie, le vent, tout ça,  
17 est basé après coup sur les ressources qui sont là.  
18 Mais ce n'est pas si loin, finalement, si on  
19 regarde le nord, là.

20 Il me semble, là, c'est de souvenir, hein,  
21 une question comme ça, mais il me semble qu'on  
22 avait regardé ça au plan d'appro il y a quatre ans  
23 puis on avait fait une estimation de... là le  
24 souvenir me revient, là, des quantités disponibles  
25 avec les... ça c'est David... David Moreau, c'est

1 mon fils, d'ailleurs, qui a un MBA, qui avait fait  
2 ces démarches-là puis qui avait concocté,  
3 finalement, un scénario de possibilités pour le  
4 solaire puis c'était très intéressant.

5 (13 h 52)

6 Donc, je ne sais pas, je ne peux pas vous répondre  
7 techniquement plus que ça pour l'instant, parce que  
8 je n'ai pas comme les données devant moi. Puis je  
9 ne voudrais pas introduire en erreur. Mais j'ai un  
10 bémol sur cette pensée-là qu'il n'y a pas de soleil  
11 là-bas, même en hiver ou à certaines périodes. Ça  
12 dépend où. Mais à certaines latitudes... Ou une  
13 période. Oui, c'est sûr que si vous allez vraiment,  
14 là, où est-ce qu'il n'y en a plus du tout, ça,  
15 c'est autre chose. Mais il me semble qu'on avait  
16 fait des calculs assez... quand même qui se  
17 tenaient assez bien.

18 Évidemment, vous avez vu qu'il y avait  
19 d'autres options. Là, on n'a pas voulu aller dans  
20 les autres options, t'sais, géothermiques et tout  
21 ça, parce qu'on n'a pas de carte. Comme je vous  
22 disais, en Alaska, il y a la carte. Tout est là.  
23 Ils savent tout où sont les forces, les faiblesses.  
24 Puis après ça, ils ont embarqué avec les fonds  
25 dédiés puis ils savent où les projets peuvent

1 aller. Mais, là, on n'en est pas là. Là, on est  
2 plutôt à, ouvrons donc un tarif pour montrer que,  
3 finalement, il y a une ouverture. Est-ce que, une  
4 fois qu'un tarif est ouvert, est-ce qu'il pourrait  
5 y avoir d'autres propositions d'intégration  
6 d'autres types d'énergie? Nous, on serait favorable  
7 à ça.

8 M. LAURENT PILOTTO :

9 O.K. Donc, quand vous dites « ouvrez un tarif », ça  
10 veut dire que ce que vous préconisez, c'est une  
11 approche qui ferait appel à la participation des  
12 utilisateurs sur place et non pas une approche...

13 Mme NICOLE MOREAU :

14 Oui, parce que c'est plus simple que de passer,  
15 j'allais dire, par le Distributeur de dire, bien,  
16 le Distributeur, il fait un appel d'offres, puis,  
17 là, finalement, il négocie avec ses fournisseurs.  
18 Ça peut être ça. Mais, là, ça demande une  
19 obligation. Il faut que quelqu'un lui envoie un  
20 message au Distributeur de dire : mais, O.K., vous  
21 allez faire un appel d'offres pour le solaire.  
22 Mais, là, ça prend un décret gouvernemental. Vous  
23 voyez où je suis située. C'est comme, là, le cadre  
24 réglementaire, c'est plus complexe.

25 Quand on ouvre un tarif, bien, une

1 communauté peut décider, bien, nous, on est  
2 intéressé de produire du solaire, d'avoir dix pour  
3 cent (10 %) du solaire chez nous, de l'énergie  
4 renouvelable. Mais ça va être les agents livreurs  
5 qui vont savoir que, là... C'est comme quand on  
6 fait, quelqu'un fait un appel d'offres à quelque  
7 part. S'il sait qu'il y a une lettre d'intention  
8 avec un montant, tant du kilowattheure, il va dire  
9 O.K., je suis en affaire, je peux aller voir mes...  
10 je peux monter mon financement, je peux monter mes  
11 équipements, je peux aller après ça aller monter  
12 là-bas puis faire des offres aux communautés.

13 Par exemple, il y a des centres  
14 communautaires. Il y a tout ça. À la limite,  
15 l'individu, un individu qui voudrait participer, il  
16 pourrait toujours le faire. Mais évidemment, ça va  
17 être probablement des communautés qui sont  
18 propriétaires de beaucoup de logements finalement  
19 qui pourraient être intéressés à ça. Mais je ne  
20 serais pas portée à dire, limitons l'accès du  
21 tarif. Mais ça aurait plus de portée si ça  
22 s'adresse à des buildings communautaires, ou des  
23 choses comme ça, qu'une petite maison dans un coin.  
24 Ça aura plus d'impact sur l'approvisionnement.

25

1 M. LAURENT PILOTTO :

2 Je vous remercie.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Je vais poursuivre sur les réseaux autonomes puis  
5 vos recommandations en ce qui concerne la  
6 tarification. Dans votre mémoire comme tel, bien,  
7 vous abordez également la chose dans votre  
8 présentation, vous parlez de la mise en place d'une  
9 option tarifaire rattachée aux coûts évités pour  
10 l'achat de production d'énergie renouvelable qui  
11 pourrait être produite par les communautés ou des  
12 promoteurs. Vous évoquez les deux.

13 Dans votre vision des choses, comment cette  
14 option tarifaire-là serait modulée par rapport au  
15 tarif actuel? Ça, c'est la première question. Puis  
16 ensuite, j'aimerais ça que vous élaboriez sur  
17 l'impact d'une telle tarification, d'une part, sur  
18 le taux de production et, d'autre part, sur  
19 l'efficacité énergétique. Est-ce qu'un tel tarif  
20 favorise davantage l'autoproduction par rapport à  
21 l'efficacité énergétique, par exemple?

22 Mme NICOLE MOREAU :

23 Excusez-moi! La première partie de la question, je  
24 vais la renoter c'est?

25



1 LA PRÉSIDENTE :

2 La première partie, c'est, dans votre proposition  
3 d'une option tarifaire rattachée aux coûts évités  
4 pour l'achat de production d'énergie renouvelable,  
5 comment vous imaginez cette option-là par rapport  
6 au tarif actuellement puis aux options tarifaires  
7 proposé par Hydro-Québec actuellement en réseaux  
8 autonomes? Ou comment vous le concevez globalement?

9 (13 h 57)

10 Mme NICOLE MOREAU :

11 O.K. Évidemment, il y a toute l'histoire. Je pars  
12 au début. Les coûts évités qui doivent être mis à  
13 jour, finalement, ça c'est le dossier qui est  
14 cours, en fonction de « Est-ce que ça s'adresse à  
15 un projet de production ou si ça s'adresse à  
16 l'efficacité énergétique? » Donc, c'est deux types  
17 de coûts évités parce qu'un, c'est l'économie de  
18 diesel ou d'autre chose, la consommation et plus le  
19 coût évité d'énergie tandis que l'autre, c'est de  
20 la production, donc tu augmentes la capacité de  
21 production pour pouvoir approvisionner l'ensemble  
22 de la clientèle. Donc, c'est un petit peu deux...  
23 ça se touche, là, mais c'est parallèle. Puis quand  
24 on arrive dans quelque chose qui est un peu entre  
25 les deux, finalement, est-ce que c'est de

1 l'effacement ou de la production? Là, ça peut se  
2 compliquer. C'est un peu ça que je voulais dire  
3 tout à l'heure, que je vais revenir après ça à  
4 l'efficacité énergétique pour essayer de situer la  
5 chose. C'est pour ça que je vous disais que ça  
6 serait plus simple que ça soit un tarif à la vente  
7 ou à l'achat, là, dépendant de l'acteur parce que  
8 ça éviterait de, justement, dire : « Bien la  
9 personne s'interrompt mais sur quoi, sur quelle  
10 valeur qu'elle s'interrompt? » Là, je parle juste  
11 d'effacement, mais là, on a un tarif qui est  
12 double, on permet à ces clients-là de consommer au  
13 même tarif que nous ici puis après ça, après trente  
14 kilowattheures (30 KWh) par jour, bien sur soixante  
15 (60) jours, on s'entend, parce qu'il y a des  
16 journées, peut-être, qu'ils en consomment quarante-  
17 cinq (45) puis d'autres vingt (20), mais c'est sur  
18 deux mois, donc est-ce que finalement, là, il  
19 faudrait moduler la... il faudrait s'asseoir comme  
20 il faut puis réfléchir comment le tarif serait  
21 préparé pour une interruption, pour dire : « Bien  
22 ils ont le droit jusqu'à trente (30) par jour mais  
23 après ça, on ne va pas leur donner l'interruption  
24 pour s'ils avaient dépassé ça, même s'ils l'ont  
25 produit puis ils l'ont consommé parce que dans le

1 fond, ils rentreraient dans l'autre tranche. » Ça  
2 veut dire que là, ils ont allumé leur fan puis tout  
3 ça, puis c'est le fun, tu sais, puis là, on va se  
4 faire... Donc, c'est certain qu'il y aurait  
5 beaucoup de travail à faire. C'est pour ça qu'on  
6 vous disait, ça serait beaucoup plus simple, là, un  
7 tarif ouvert, finalement, à l'injection.

8 C'est un peu ce qui se passe en Ontario,  
9 finalement, c'est qu'ils ont deux compteurs, ils  
10 comptent c'est quoi la production puis bien le  
11 consommateur, bien il paye pour sa consommation,  
12 donc, ça simplifie. Mais c'est sûr que la personne  
13 qui... comme je vous disais, le problème de la  
14 personne qui s'installe, ou le communautaire qui  
15 s'installe des panneaux, il aimerait ça en  
16 profiter. Mais dans le fond, il n'est pas obligé  
17 aussi de tout vendre sa production, il peut en  
18 garder pour lui. Mais là, ça ne serait plus de  
19 l'effacement ou ça ne serait plus de l'achat.

20 Mais on a jonglé un peu avec ça pour  
21 essayer de simplifier, d'avoir une approche, c'est  
22 un premier pas, allons vers quelque chose de simple  
23 pour voir comment ça fonctionne puis comment ça  
24 réagit dans le marché puis tout ça avant de se  
25 compliquer la vie avec un tarif interruptible. Le

1       tarif interruptible, ça fait longtemps que ça  
2       existe mais ça a été étudié, là, ça a été connu  
3       avec les industriels puis tu sais, ça a été modulé,  
4       modifié avec le temps, c'est quelque chose de plus  
5       compliqué. Puis si on se compare à l'efficacité  
6       énergétique, bien l'énergie non consommée c'est la  
7       meilleure. Donc, c'est sûr que si on pense à  
8       l'effacement en en produisant d'autre, c'est un  
9       type d'effacement, mais ce n'est pas un... parce  
10      que rien ne se perd, rien ne se crée, ça coûte la  
11      même chose, là. Idéalement, ça coûterait moins  
12      cher, mais là, on regardait nos objectifs c'est la  
13      diversification des marchés, l'ouverture... c'est  
14      la diversification de la production, du type de  
15      production, l'ouverture des marchés puis la  
16      réduction des gaz à effet de serre. Donc, il faut  
17      garder en objectif, ces trois objectifs-là. Puis  
18      évidemment, bien il risque d'avoir de la  
19      croissance. Le gouvernement a annoncé de la  
20      croissance sur ces réseaux-là, ils vont  
21      installer... ça fait peut-être longtemps qu'ils en  
22      parlent, mais là, c'est écrit dans la politique  
23      deux mille trente (2030). Ils ont annoncé, je  
24      pense, c'est soixante (60), soixante-dix (70)  
25      logements. Ça peut aussi être un... assumer une

1 partie éventuellement dans dix (10) ans, c'est des  
2 projets qui s'installent tranquillement, là, il ne  
3 va y avoir cinq cents mégawatts (500 MW) installés,  
4 là, dans cinq ans, là, il va y en avoir, si ça a  
5 marché, il y en aura peut-être cinquante mégawatts  
6 (50 MW) d'installés. Ce n'est pas... Mais c'est une  
7 ouverture pour changer une manière de faire,  
8 changer une manière... Puis par rapport à  
9 l'efficacité, je ne sais pas si c'est complet ce  
10 que... on se comprend sur ce que veulent dire les  
11 choses, là. Idéalement, mais comme dans le contexte  
12 réglementaire actuel ceux qui vont aller rénover ou  
13 investir pour rénover là bas, il n'y a pas d'agent  
14 livreur, c'est difficile là.

15 (14 h 03)

16 Puis je sais que c'est supposé être ouvert au  
17 programme d'efficacité énergétique, mais il n'y a  
18 jamais eu de résultat depuis dix (10) ans. Donc, ce  
19 n'est pas... on n'est pas allé dans cette  
20 direction-là, parce qu'on n'a pas de, on sent qu'il  
21 n'y a pas de prise ni réglementaire ni de notre  
22 côté pour avoir une obligation de dire, bien,  
23 allez-y. Je pense que ça va être le gouvernement  
24 qui va falloir qui bouge, je ne sais pas, avec la  
25 nouvelle agence-là qui va venir, je ne sais pas si

1 elle va finir par mettre les pieds là puis dire,  
2 bon, bien, on va aller faire l'efficacité  
3 énergétique là-bas puis on va régler le problème.  
4 Mais de notre côté, c'est...

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Merci. Une dernière question pour ma part. Vous  
7 nous parlez de l'Alaska, vous nous faites une  
8 recommandation de faire le tour des moyens et  
9 solutions tarifaires mis en place. Mais, vous  
10 semblez avoir fait des lectures, puis un balisage  
11 quand même assez complet, quelles sont selon vous  
12 là, juste un survol, des meilleures pratiques en  
13 Alaska qui pourraient être considérées au Québec?  
14 Je ne renonce pas à lire plus là, mais j'aimerais  
15 ça vous entendre, à la lumière de ce dont vous avez  
16 pris connaissance.

17 Mme NICOLE MOREAU :

18 Bien, ce qu'on a vu, c'est que c'est un contexte  
19 très complet qui a été développé de toutes sortes  
20 de, avec beaucoup, beaucoup de ramifications. C'est  
21 pour ça qu'on vous invitait, le gouvernement les a  
22 invités à prendre contact parce qu'il y en a pour  
23 tous les goûts, puis toutes les bourses. Il y en a  
24 pour les petits projets communautaires, il y en a  
25 pour les individus, il y en a pour les industries

1 plus larges, il y en a pour les promoteurs, il y en  
2 a pour des projets amenés par les...  
3 communautaires, il y en a en efficacité  
4 énergétique, il y en a en production diversifiée,  
5 de toutes sortes, puis c'est large là, puis être  
6 capable de vraiment comprendre comment finalement,  
7 comment ils ont réussi à mettre ça en place, dans  
8 un contexte de distribution d'énergie dans  
9 différents villages, des plus petits, des plus  
10 gros, avec de l'énergie qui est disponible à un  
11 endroit mais ne l'est pas à l'autre, et il y a  
12 toute une équipe derrière là, je veux dire, qui  
13 pense à ça, puis qui... C'est vraiment très, moi,  
14 je serais impressionnée par ce qui a été mis en  
15 place, puis par la volonté de dire, bien, on est  
16 capable, on y arrive tout ensemble, puis c'est tous  
17 les acteurs, ça travaille tout ensemble. Donc, on  
18 dirait que la communauté est basée là-dessus, elle  
19 est toute... Donc, qu'est-ce que je pourrais vous  
20 dire? Je pense qu'on a déposé le petit fascicule  
21 là, je pense que c'est dix-neuf (19) pages ou  
22 trente-cinq (35) pages, là-dessus et on voit qu'ils  
23 ont fait un balisage des types d'énergie, où est-ce  
24 qu'elles sont disponibles, puis là ils savent, tu  
25 sais, quand il y a un projet qui arrive, ils savent

1 que là ça va marcher, mais là ça ne va pas marcher  
2 parce qu'ils ont fait leur travail avant.

3           Donc, c'est pour ça qu'on invitait, en tout  
4 cas, si le gouvernement pouvait finalement faire,  
5 il y en a qui vont en Chine, il y en a qui vont à  
6 New York, s'ils pouvaient aussi se déplacer aussi  
7 dans des réseaux autonomes comme ça, ça pourrait  
8 être les Territoires du Nord-Ouest aussi, pour  
9 aller voir comment ça se passe, puis prendre...  
10 Surtout, qu'avec l'agence qui s'en vient, peut-être  
11 qu'elle, elle voudra prendre exemple de ça. Il y a  
12 le Fonds vert aussi qui n'est pas du domaine de la  
13 réglementation de la Régie, mais il a un  
14 « background », ils y ont un fonds derrière, ils  
15 vont peut-être pouvoir prendre référence de comment  
16 fonctionner, comment démarrer tout ça là, si on  
17 veut aller dans nos réseaux autonomes.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Merci beaucoup.

20 Me SIMON TURMEL :

21 Bonjour. Si vous me permettez, je vais rester sur  
22 les réseaux autonomes, comme vous voyez, ça nous  
23 interpelle. Et effectivement, on voit à travers le  
24 temps qu'il y a eu beaucoup de discussions et  
25 d'échanges au sein de la Régie sur cette question



1 et j'ai deux points qui méritent éclaircissements.  
2 Le premier, vous avez suggéré d'encadrer, par  
3 l'intervention de la Régie, par une modification de  
4 la loi, les appels d'offres, la procédure d'appel  
5 d'offres et d'octroi, comme ça se fait en réseau  
6 intégré. Et, je cherche la valeur ajoutée, je veux  
7 dire, je vais continuer mon préambule, je vais vous  
8 expliquer pourquoi.  
9 (14h 8)  
10 Vous avez donné deux exemples, si je ne me trompe  
11 pas, les Atikamekws d'Obedjiwan et l'autre dans une  
12 communauté du Nunavik, avec des réalités  
13 différentes, d'après ce que j'ai pu comprendre en  
14 lisant les caractéristiques des appels d'offres que  
15 Hydro-Québec entend vouloir lancer, et j'ai vu que  
16 pour Obedjiwan, il y avait la question de  
17 cogénération, et si je me rappelle bien, ils ont  
18 toujours eu, dans leur carton, la communauté, un  
19 projet de cogénération, ainsi qu'ils ont une  
20 scierie dont ils sont propriétaires, est-ce que ça  
21 ne peut pas justifier qu'ils aient un traitement  
22 particulier différent que celui plus au nord, vous  
23 avez parlé du Nunavik, où est-ce que la communauté  
24 ne semblait pas vouloir mettre de l'avant un projet  
25 qui provient de la communauté.

1                   Donc ma question, c'est : quelle est la  
2 valeur ajoutée de la Régie pour avoir des normes,  
3 ou un encadrement dans le cadre d'un processus  
4 d'appel d'offres, alors qu'il y a peut-être, je  
5 pense, vingt (20), vingt-cinq (25) réseaux  
6 autonomes, ou vingt-deux (22), vingt-trois (23),  
7 quelle est la valeur ajoutée d'avoir un tel  
8 encadrement dans un contexte si disparate au sein  
9 des vingt-trois (23) réseaux autonomes?

10 Mme NICOLE MOREAU :

11 Bien, c'est très intéressant, votre question...

12 Me SIMON TURMEL :

13 Merci.

14 Mme NICOLE MOREAU :

15 ... parce que ça me ramène à dire que, finalement,  
16 c'est peut-être plus important de modifier 74.1 que  
17 d'aller par décret. Parce qu'on comprend que le  
18 décret, ça deviendrait une obligation qu'il faut  
19 aller là alors que peut-être qu'on n'est pas  
20 capable d'y aller, pas capable de faire ça, il n'y  
21 en a pas de scierie.

22                   Mais il y a quand même, je vais vous donner  
23 un autre exemple, Kuujjuaraapik. Kuujjuaraapik a un  
24 projet depuis cinq, sept ans sur la table pour de  
25 la biomasse, là, ce n'est pas encore fait mais,

1       puis il y a d'autres réseaux qui ont peut-être  
2       autre chose de disponible, mais on... mais peut-  
3       être pas, comme vous disiez.

4               Le fait d'ouvrir l'article 74.1, quand vous  
5       allez avoir un projet devant les yeux, dire :  
6       « Bien, on vous propose ces critères-là parce que  
7       c'est ça qui est disponible », puis vous allez  
8       dire : « Bien, on est d'accord. » Eh voilà. Mais à  
9       ce moment-là, ça permet...

10      Me SIMON TURMEL :

11      Et sur ce point...

12      Mme NICOLE MOREAU :

13      Oui.

14      Me SIMON TURMEL :

15      ... je veux rester sur ce point, je sais que je  
16      vous interromps, là, mais la valeur ajoutée que la  
17      Régie soit présente ou non...

18      Mme NICOLE MOREAU :

19      Oui, oui, j'arrive.

20      Me SIMON TURMEL :

21      O.K., allez-y.

22      Mme NICOLE MOREAU :

23      Mais là, ça permet, j'ai évité de lire l'article  
24      74.1 parce que là, je me suis dit, je suis en  
25      terrain qu'ils connaissent bien la... ils

1           connaissent bien bien ça... attendez un instant, je  
2           vous reviens, ça ne sera pas très long, puis j'ai  
3           même sauté sur une partie de ma présentation :

4                           Procédure d'appel d'offres et  
5                           d'octrois afin d'assurer le traitement  
6                           équitable et impartial des  
7                           fournisseurs.

8           Ça, c'est un point. Donc dans la détermination des  
9           critères, ça fait partie, justement, de dire, bien,  
10          il y a des raisons qui doivent être présentées à la  
11          Régie pour dire : « C'est ce critère-là que je  
12          retiens, ce n'est pas parce que je veux avoir du  
13          thermique puis ne pas m'embêter avec le reste, j'ai  
14          des raisons, je les présente à la Régie », puis la  
15          Régie, elle dit : « D'accord. »

16                        Mais là, dans l'état actuel, c'est que vous  
17          avez à vivre avec qu'est-ce qui vous arrive sur la  
18          table, that's it, that's all, puis c'est ça. Donc  
19          les raisons pour lesquelles ça a été les choix qui  
20          ont été faits ne vous ont pas été démontrées puis  
21          vous n'avez pas la chance de les approuver ou de  
22          les refuser, c'est là où je voulais...

23          Me SIMON TURMEL :

24          Merci. Un deuxième point : vous avez parlé de la  
25          possibilité, puis monsieur Pilotto en a parlé

1 également, et vous avez aussi parlé de la  
2 difficulté vécue par certaines, dans certains de  
3 ces réseaux autonomes, la réalité sociale, la  
4 réalité économique.

5           Là, je vais m'avancer sur un terrain que  
6 vous connaissez probablement mieux que moi, les  
7 réseaux autonomes au Nunavik, où est-ce qu'il y a  
8 quatorze villages, donc la moitié à peu près des  
9 réseaux autonomes au Québec, et j'essayais de faire  
10 un lien, et vous avez probablement la réponse, avec  
11 la possibilité d'avoir de l'auto-production,  
12 d'envisager de l'effacement, comme vous avez  
13 suggéré, de l'effacement, dans un milieu où est-ce  
14 que presque la totalité du parc immobilier  
15 appartient au gouvernement.

16           Si je me rappelle bien, dans les quatorze  
17 réseaux autonomes, la grande majorité de la  
18 population vit en HLM qui appartiennent à la SHQ;  
19 sinon, ça appartient à l'État, au ministère de la  
20 Santé, le ministère de l'Éducation, et cetera.  
21 Alors comment peut s'effacer un citoyen, comment  
22 peut-il bénéficier d'une économie s'il s'efface  
23 alors qu'il est locataire?

24 Mme NICOLE MOREAU :

25 Je ne sais pas, je vous écoute mais par rapport au

1           pourcentage d'individus qui sont localisés là-  
2           dedans, par rapport aux superficies, il me semble  
3           que les réseaux autonomes reçoivent beaucoup de  
4           retours sur les PUEÉRA, donc paient aussi leur  
5           mazout par exemple, donc font partie des programmes  
6           commerciaux visant l'effacement de la demande.

7           (14 h 13)

8           Que ça soit, évidemment, pour le distributeur, que  
9           ça soit la communauté qui est finalement chapeauté  
10          par, souvent, ils ont des... des communautés que je  
11          connais mieux, ils reçoivent finalement des aides  
12          gouvernementales.

13          Me SIMON TURMEL :

14          Pour s'effacer?

15          Mme NICOLE MOREAU :

16          Non, des aides gouvernementales pour le logement  
17          par exemple.

18          Me SIMON TURMEL :

19          Oui.

20          Mme NICOLE MOREAU :

21          Je pense que c'est des... le ministère des...  
22          j'allais dire...

23          Me SIMON TURMEL :

24          Affaires municipales, oui, effectivement.

25

1 Mme NICOLE MOREAU :

2 Oui.

3 Me SIMON TURMEL :

4 Oui.

5 Mme NICOLE MOREAU :

6 Oui, c'est ça. Donc, ils reçoivent du financement  
7 pour l'aide au logement. Mais, par contre, je ne  
8 sais pas... Je vais vous dire, c'est une bonne  
9 question. J'ai toujours pensé que finalement ils  
10 reçoivent l'aide, mais eux qu'ils gèrent finalement  
11 les paiements et tout ça après, donc...

12 Me SIMON TURMEL :

13 Je n'ai pas la réponse également, mais je...

14 Mme NICOLE MOREAU :

15 C'est ça que je me pose la question aussi.

16 Me SIMON TURMEL :

17 ... je cherchais comment ils s'effacent, mais vous  
18 me dites qu'ils peuvent s'effacer avec le mazout et  
19 qu'il y a... c'est peut-être la communauté...

20 Mme NICOLE MOREAU :

21 Non. Non. Excusez-moi, ils ne s'effacent pas avec  
22 le mazout. C'est que les PUEÉRA, c'est les  
23 programmes d'utilisation efficace de l'énergie...

24 Me SIMON TURMEL :

25 Ah! O.K.

1 Mme NICOLE MOREAU :

2 ... commerciale d'Hydro-Québec qui eux donnent un

3 remboursement jusqu'à trente pour cent (30 %) de

4 la... trente pour cent (30 %) des sous...

5 Me SIMON TURMEL :

6 O.K.

7 Mme NICOLE MOREAU :

8 ... de la valeur que ça leur coûterait, là, si

9 finalement ils consommaient l'électricité à la

10 deuxième tranche, là.

11 Me SIMON TURMEL :

12 O.K.

13 Mme NICOLE MOREAU :

14 Donc, il y a un calcul, là. Il faudrait le

15 ressortir, je ne l'ai pas devant les yeux.

16 Me SIMON TURMEL :

17 Et qui fonctionne bien...

18 Mme NICOLE MOREAU :

19 Mais, c'est quand même.

20 Me SIMON TURMEL :

21 ... qui fonctionne bien dans les réseaux.

22 Mme NICOLE MOREAU :

23 C'est quand même plusieurs millions de dollars qui

24 sont transférés d'Hydro-Québec à ces réseaux-là

25 pour l'effacement au mazout. Mais, évidemment, ça,



1 c'est une piste intéressante. Il pourrait y  
2 avoir... Nous autres, on a suggéré un tarif, mais  
3 ça pourrait être un tarif à l'effacement au solaire  
4 au lieu du mazout, là.

5 Me SIMON TURMEL :

6 Hum, hum. O.K.

7 Mme NICOLE MOREAU :

8 Malgré que ce n'est pas tout à fait ça parce qu'il  
9 faut regarder, c'est comme si les deux choses sont  
10 une à côté de l'autre, ça évite la croissance de la  
11 demande. C'est un peu ça les PUEÉRA. C'est pour ça  
12 que ça limite la croissance de la demande. Mais,  
13 par contre, ce n'est pas... il n'y a pas comme un  
14 lien de causalité direct parce qu'ils n'ont pas le  
15 droit de se chauffer à l'électricité, même s'ils  
16 mettent des chaufferettes pareil à côté...

17 Me SIMON TURMEL :

18 Oui.

19 Mme NICOLE MOREAU :

20 ... mais ils ont quand même le remboursement de  
21 trente pour cent (30 %), pas tous, là. On a vu qu'à  
22 Kuujjuarapik, les cris n'en ont pas de  
23 remboursements, mais que l'autre partie de la  
24 population a un remboursement. Donc, c'est... Je  
25 n'osais pas aller dans la question des PUEÉRA parce

1 qu'on l'a suggéré plusieurs fois, quand on est venu  
2 à la Régie, d'élargir finalement à d'autres types  
3 d'énergie, mais ça ne s'est pas fait. C'est pour ça  
4 qu'on a pensé à un tarif pour...

5 On espérait l'effacement, mais finalement  
6 c'est plus simple, dans une première étape,  
7 l'injection de cette énergie-là dans le réseau du  
8 Distributeur, dans une première forme de  
9 tarification.

10 Me SIMON TURMEL :

11 Merci, Madame Moreau.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Alors, ça va compléter notre audience avec le  
14 GRAME. Merci beaucoup. Si vous êtes prêts,  
15 Messieurs de la SÉ/AQLPA, nous allons débiter  
16 immédiatement.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Alors, bonjour et bienvenue à la Régie de  
19 l'énergie. Alors, je vous demanderais de vous  
20 présenter, de même qu'en indiquant votre fonction  
21 au sein de SÉ/AQLPA et ensuite procéder à votre  
22 présentation. Alors, nous avons réservé une heure  
23 pour vous et nous aimerions avoir le temps de vous  
24 poser quelques questions. Alors, si vous pouviez  
25 faire votre présentation de l'ordre de quarante-

1 cinq (45) minutes, ce serait... ça nous  
2 conviendrait.

3 PRÉSENTATION DE SÉ/AQLPA

4 Me DOMINIQUE NEUMAN :

5 D'accord. Alors, je vous remercie beaucoup, Madame  
6 la Présidente et Messieurs les Régisseurs. Donc, je  
7 présente monsieur Jacques Fontaine qui est analyste  
8 pour SÉ/AQLPA et que certains d'entre vous  
9 connaissent à l'occasion dans différents dossiers.  
10 Monsieur André Bélisle qui est le président de  
11 l'AQLPA et je suis le procureur de SÉ/AQLPA, sauf  
12 qu'aujourd'hui je n'agis pas comme procureur, mais  
13 comme présentateur du mémoire qui vous a été  
14 soumis.

15           Donc, en ce qui concerne le mémoire, il y a  
16 une version révisée qui a été transmise en version  
17 électronique et papier et avec une lettre  
18 d'accompagnement qui indiquait les parties qui ont  
19 été changées de façon plus importante et la liste  
20 des articles sur lesquels il y avait différentes  
21 coquilles qui avaient été corrigées. Et également  
22 il y a une présentation que je vais montrer  
23 maintenant et qui a également été déposée  
24 électroniquement et en version papier auprès de la  
25 Régie.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Merci.

3 (14 h 19)

4 Me DOMINIQUE NEUMAN :

5 Alors, notre recommandation peut-être la plus

6 importante, qui est un peu une recommandation

7 d'encadrement et qui était également contenue dans

8 la première lettre d'accompagnement que nous avons

9 déposée en même temps que la première version de

10 notre mémoire, c'est la recommandation SÉ-AQLPA

11 2.5. Cette recommandation vient du fait que ce...

12 que la présente audience n'est pas une audience

13 décisionnelle, c'est une audience consultative,

14 dans laquelle... à l'issue de laquelle vous allez

15 émettre un avis au ministre, mais nous vous

16 invitons à bien garder à l'esprit, dans la manière

17 dont vous rédigerez cet avis, que la juridiction en

18 matière tarifaire appartient exclusivement à la

19 Régie de l'énergie. Même si le ministre est sans

20 doute très intéressé à connaître les opinions de la

21 Régie sur toutes sortes de sujets tarifaires, ce

22 n'est pas au ministre de décider toute une série de

23 questions qui sont même dans le contenu du mandat

24 qui vous est soumis. Ultiment, ce sera à la Régie

25 de le faire. La Régie peut indiquer ses

1 orientations, peut indiquer qu'elle pense examiner  
2 telle et telle chose, qu'elle pense considérer  
3 telle et telle chose, mais ultimement ce sera à  
4 elle, dans des dossiers ultérieurs, de raffiner son  
5 raisonnement et d'aboutir à des décisions.

6           Là où le ministre intervient c'est sur un  
7 nombre limité d'éléments. Bien le premier, le plus  
8 important, c'est la Politique énergétique,  
9 Politique énergétique qui est déjà émise pour une  
10 quinzaine d'années, quoique le ministre peut  
11 toujours... en fait le ministre et le gouvernement  
12 peuvent toujours la modifier d'ici là. Donc ça,  
13 c'est le premier rôle du ministre et du  
14 gouvernement.

15           Par ailleurs le ministre et le gouvernement  
16 peuvent recommander au parlement du Québec des  
17 amendements législatifs. Et c'est là-dessus que  
18 plusieurs de nos recommandations portent et que le  
19 ministre lui-même appelait à ce genre de  
20 recommandation dans sa lettre initiale à la Régie.

21           Par ailleurs, le ministre peut émettre des  
22 directives et le gouvernement, par règlement, peut  
23 émettre des décrets de préoccupation économique,  
24 sociale et environnementale. Et il y a également un  
25 décret sur l'électricité patrimoniale, dont il est

1 question dans une des recommandations. Donc c'est  
2 là que le ministre a un rôle à jouer et que la  
3 Régie, dans le cas du présent dossier, peut lui  
4 donner avis d'exercer ses pouvoirs réglementaires  
5 ou de recommandation d'amendements législatifs afin  
6 de faciliter ce que la Régie estime être  
7 souhaitable en matière de tarification  
8 d'électricité et de gaz.

9 Également une de nos préoccupations  
10 exprimée à la recommandation 2.5 est à l'effet de  
11 vous inviter à ne pas entraver d'avance la  
12 discrétion qu'auront exercée les régisseurs de la  
13 Régie lors des causes tarifaires futures ou des  
14 décisions à être rendues sur des points spécifiques  
15 qui sont abordés ici. Donc il y a un certain  
16 équilibre et il faut... évidemment, l'avis doit  
17 exprimer quelque chose, mais quand même ne pas  
18 aller trop loin parce qu'ultimement il y aura... il  
19 y aura trois régisseurs qui peut-être auront à  
20 statuer sur ces mêmes questions lors d'une audience  
21 publique en bonne et due forme, avec des  
22 intervenants qui peut-être feront des  
23 recommandations variant ce qui aura été énoncé ici.

24 Donc je commence à l'acétate 3. Nous avons  
25 regroupé dans la section 2 de notre mémoire,

1 incidemment pour faciliter... pour aider la Régie à  
2 se retrouver nous avons gardé les mêmes numéros  
3 pour les chapitres... pour les recommandations qui  
4 sont à l'intérieur de ces chapitres et également  
5 les numéros de la présente présentation  
6 correspondent aux numéros des chapitres et  
7 recommandations que vous avez déjà.

8           Donc nous avons groupé en section 2  
9 différents éléments touchant la juridiction  
10 exclusive de la Régie de l'énergie. D'abord, nous  
11 constatons que plusieurs... plusieurs des  
12 recommandations qui vous sont faites à la fois par  
13 nous et par d'autres participants sont à l'effet de  
14 vous inviter à édicter ou à examiner la possibilité  
15 d'édicter des programmes. Que ce soit des  
16 programmes commerciaux, des programmes d'efficacité  
17 énergétique ou d'autres types de programmes, par  
18 exemple pour les réseaux autonomes. Une de nos  
19 préoccupations face à cela c'est qu'il existe au  
20 moins une jurisprudence de la Régie où celle-ci a  
21 indiqué que lorsque saisie d'une plainte d'un  
22 consommateur qui se plaignait qu'on ne lui avait  
23 pas accordé le bénéfice d'un programme auquel il  
24 pensait être admissible, la Régie a statué que  
25 comme il s'agit d'un programme et non pas d'un

1           tarif et conditions, que la Régie n'a pas la  
2           juridiction de statuer sur la plainte du client, du  
3           consommateur visé.

4                   Ça, ça nous apparaît problématique parce  
5           que ça veut dire que dans les décisions... dans les  
6           décisions qui auront à être prises et dans l'avis  
7           que vous aurez à rendre, si cela fait une  
8           différence quant à la juridiction de la Régie selon  
9           qu'une certaine mesure s'appelle un tarif ou  
10          s'appelle un programme, ce n'est pas quelque chose  
11          qui est souhaitable. On ne veut pas que différentes  
12          mesures, que vous édicterez, soient ultimement  
13          décidées par des tribunaux de droit commun, parce  
14          que la Régie n'aura pas juridiction sur celles-ci.  
15          (14 h 24)

16                   Ce que nous croyons c'est que... notre  
17          interprétation de la loi c'est que, déjà dans la  
18          loi actuelle, un programme serait de la juridiction  
19          de la Régie en matière de plaintes. Mais si nous  
20          avons tort, nous vous demandons de demander au  
21          ministre de le spécifier, pour plus de certitude,  
22          par amendement législatif, nous avons proposé un  
23          texte d'amendement à cet effet, afin d'être sûr que  
24          les caractéristiques pour... que la capacité du  
25          client de s'adresser à un tribunal ne varie pas



1           selon que la mesure s'appelle « tarifs » ou  
2           « programme ».

3                       Et, soit dit en passant, il n'y a pas  
4           vraiment de... dans bien des cas, il n'y a pas une  
5           grande différence entre les deux. Et je donne un  
6           exemple. Hydro-Québec a maintenant un tarif de  
7           développement industriel par lequel elle offre des  
8           avantages, un tarif moindre, un rabais par rapport  
9           au tarif autrement applicable, à certains grands  
10          clients. Ça s'appelle « un tarif » chez Hydro-  
11          Québec. Chez Gaz Métro, il y a quelque chose qui  
12          vise à peu près le même objectif, qui s'appelle  
13          « un programme », c'est le programme PRC et PRRC,  
14          par lesquels les clients, qui autrement auraient à  
15          payer un tarif, reçoivent un rabais par rapport à  
16          ce tarif. Comme on voit, il y a très peu de  
17          différence qualitative entre les deux items, sauf  
18          qu'on... si, dans un cas, le client qui se plaint a  
19          accès à la Régie en cas de plainte et que, dans  
20          l'autre cas, il doit se débrouiller devant les  
21          tribunaux de droit commun, c'est une situation non  
22          souhaitable et qu'on vous recommande de corriger à  
23          la recommandation 2.1.

24                       Nous vous invitons, en passant, à la  
25          recommandation 2.2, c'est une recommandation

1           connexe à la précédente, à recommander au  
2           gouvernement de proposer un amendement législatif à  
3           l'article 31 pour corriger une interprétation qui a  
4           été surprenante pour beaucoup et qui n'est peut-  
5           être pas souhaitable de maintenir. Et qui émane de  
6           la Cour d'appel dans l'arrêt Produits Suncor contre  
7           Hydro-Québec, où la Cour d'appel a littéralement  
8           affirmé qu'un client qui se plaint d'un Tarifs et  
9           conditions a le choix soit de s'adresser à la  
10          procédure de plainte qui aboutit à la Régie de  
11          l'énergie, ultimement, soit de loger un recours  
12          directement devant un tribunal supérieur.

13                   Là encore, nous ne pensons pas que c'est  
14           souhaitable parce que ça signifie qu'il y aura des  
15           tribunaux de droit commun non spécialisés, n'ayant  
16           pas de connaissance d'office des principes  
17           régulateurs et des caractéristiques de la  
18           réglementation, qui pourrait amener à rendre des  
19           décisions peut-être... je ne dirais pas aberrantes  
20           mais peut-être non souhaitables et qui peut-être  
21           déstabiliseront ce que la Régie souhaite et le  
22           corpus réglementaire que la Régie souhaite  
23           instaurer.

24                   À la recommandation 2.3, nous recommandons,  
25           par mesure de concordance, que la Régie demande...

1 recommande un amendement législatif afin d'acquérir  
2 la compétence exclusive en matière de tarifs et  
3 conditions des réseaux municipaux privés et les  
4 coopératives d'électricité. La raison étant  
5 qu'actuellement, il y a une règle applicable à ces  
6 trois types de réseaux. Une règle générale selon  
7 laquelle les prix et taux d'électricité de ces  
8 réseaux ne doivent pas entraîner un prix supérieur  
9 à ceux qui résulteraient des tarifs d'Hydro-Québec  
10 Distribution. Et, dans un grand nombre de cas, on  
11 sait que les réseaux municipaux adoptent le texte  
12 tarifaire, un texte tarifaire qui est le même ou à  
13 peu près le même que celui d'Hydro-Québec  
14 Distribution.

15 (14 h 28)

16 Néanmoins, il peut y avoir, à mesure qu'on  
17 va progresser, il pourrait y avoir des nuances à  
18 apporter. Le simple fait de dire que le tarif du  
19 réseau municipal ne doit pas être supérieur à celui  
20 d'Hydro-Québec, peut-être que ça ne peut pas  
21 suffire adéquatement à atteindre les objectifs que  
22 l'on souhaite, surtout si l'on se met à... Déjà, il  
23 y a des programmes d'efficacité énergétique qui  
24 sont gérés par Hydro-Québec Distribution qui sont  
25 ou ne sont pas appliqués ou applicables à des

1 réseaux municipaux.

2 Au présent dossier, on parle d'une mesure  
3 tarifaire spéciale pour les ménages à faible  
4 revenu. Et certains participants, dont Hydro-Québec  
5 et dont nous, ont souhaité que les mêmes  
6 dispositions s'appliquent à la fois à Hydro-Québec  
7 Distribution et aux autres fournisseurs d'énergie,  
8 dont les réseaux municipaux.

9 Donc, il se peut qu'à des fins de  
10 concordance, il soit souhaitable que la Régie  
11 acquière la juridiction sur de tels réseaux. Il ne  
12 nous semble pas que ça bousculera les choses.  
13 Probablement les réseaux municipaux et coopératives  
14 continueront d'agir de façon concertée via l'AREQ.  
15 Donc, probablement, il y aura un seul texte  
16 tarifaire, peut-être quelques nuances. Donc, il  
17 nous semble que ce serait relativement gérable et  
18 que ce ne serait pas un fardeau indu pour ces  
19 réseaux que de les assujettir à la Régie quant à la  
20 fixation des tarifs. Et nous rappelons que la Régie  
21 a déjà juridiction sur ces réseaux en matière de  
22 plainte.

23 Je passe à la recommandation 2.4.  
24 Également, différents participants ont recommandé  
25 dans leur mémoire à la Régie d'ajouter soit de

1 nouveaux acteurs, soit de nouveaux produits et  
2 services au domaine qui est présentement... au  
3 domaine de l'électricité et du gaz naturel. Par  
4 acteurs, on a parlé il y a quelques instants  
5 d'avoir éventuellement des agrégateurs qui seraient  
6 un peu les intermédiaires entre le distributeur,  
7 Hydro-Québec Distribution et les clients pour  
8 rassembler les mesures d'efficacité énergétique et  
9 traduire cet agrégat en une mesure, en une offre  
10 qui serait soumise à Hydro-Québec Distribution.

11           Puis avoir différents autres types  
12 d'acteurs, par exemple. Sans parler d'agrégation,  
13 il peut y avoir des intermédiaires qui offriraient  
14 d'installer à leurs frais des équipements, de  
15 l'isolation, du solaire sur les toits des maisons  
16 des particuliers à leurs frais. Mais en échange,  
17 ils obtiendraient une part d'une économie d'énergie  
18 calculée d'une manière qui serait déterminée  
19 contractuellement. Et de cette manière, il se  
20 paierait, cet investissement, avec évidemment un  
21 rendement.

22           Différents nouveaux acteurs pourraient  
23 apparaître dans le domaine. Et ce que nous  
24 recommandons sur ces acteurs, c'est que si la Loi  
25 évolue de manière à créer la possibilité de tels

1       acteurs, que la Régie en même temps s'assure  
2       d'obtenir la juridiction pour les encadrer. On ne  
3       voudrait pas que la réputation de l'efficacité  
4       énergétique soit affectée du fait qu'il y aurait  
5       des gens peu scrupuleux qui viendraient dans ce  
6       domaine faire un coup d'argent facile et laisser  
7       des consommateurs en plan.

8               On voudrait que s'il y a des nouveaux  
9       acteurs qui rentrent dans ce domaine, des  
10       agrégateurs, des intermédiaires, qu'ils aient à  
11       répondre devant quelqu'un. Et ce quelqu'un le mieux  
12       placé est la Régie de l'énergie puisque la Régie de  
13       l'énergie connaît le domaine. Donc, éventuellement,  
14       elle pourrait acquérir la juridiction qu'elle  
15       pourrait décider d'exercer ou non, mais elle aurait  
16       le pouvoir de certifier ces nouveaux acteurs ou de  
17       leur imposer des normes de manière à s'assurer que  
18       s'ils entrent dans ce marché qu'ils offrent des  
19       services de qualité et qu'ils ne viennent pas créer  
20       des problèmes alors qu'ils sont là pour apporter  
21       des solutions.

22       (14 h 33)

23               Également, plusieurs participants parlent  
24       d'ajouter des produits et services qui ne sont  
25       pas... qui ne sont pas des... qui ne font pas déjà

1 partie des activités réglementées des  
2 distributeurs. Parmi ces produits et services, les  
3 distributeurs pourraient, selon une philosophie  
4 d'intégration horizontale, et nous parlons  
5 d'approche client dans notre mémoire, offrir un peu  
6 plus que le service d'électricité aux clients. Ils  
7 pourraient leur offrir différents... différents  
8 services de soutien, différents équipements,  
9 différents produits... produits et services de  
10 gestion de consommation et d'efficacité énergétique  
11 en plus du service de base d'électricité. Ils  
12 peuvent le faire actuellement par leur filiale  
13 réglementée, mais il se pourrait que dans une  
14 approche à venir on parle beaucoup de... qu'il y  
15 aurait un nouveau paradigme impliqué sur lequel le  
16 client s'attend à une relation plus... plus  
17 complexe avec son fournisseur que d'obtenir  
18 simplement le produit de base électricité. Donc  
19 pour que des services intégrées puissent être  
20 offerts il pourrait être souhaitable que ces  
21 produits et services tombent sous la juridiction de  
22 la Régie de l'énergie également, donc ça prendrait  
23 un amendement législatif.

24 Également, en matière de gaz naturel les  
25 distributeurs... et surtout Gazifère qui insiste

1 plus là-dessus, mais aussi Gaz Métro et nous  
2 abondons dans ce sens, pourraient ajouter à leur  
3 offre actuelle de gaz naturel de réseau, qui est du  
4 gaz naturel purifié, interchangeable, ajouter à  
5 leur offre également de façon non monopolistique,  
6 d'autres produits gaziers. Donc ça pourrait être du  
7 biogaz non purifié en réseau, ça pourrait être du  
8 gaz naturel comprimé ou gaz naturel pour véhicule,  
9 ça pourrait être du gaz naturel liquide, tout cela  
10 transporté autrement, livré autrement que par  
11 canalisation. Parce que c'est la livraison par  
12 canalisation qui est le fondement de la juridiction  
13 de la Régie. Ils pourraient également offrir  
14 différents services en géothermie, en énergie  
15 solaire. Gazifère, par exemple, parle d'offrir un  
16 produit plus complexe qui combinerait le gaz  
17 naturel à la géothermie, de la vapeur. Donc... Mais  
18 tout ça de façon non monopolistique puisqu'il y a  
19 déjà d'autres acteurs dans le marché qui peuvent  
20 offrir ces produits et services.

21           Donc ce que nous recommandons c'est que la  
22 Régie invite le ministre à proposer un amendement  
23 législatif afin d'intégrer à l'activité réglementée  
24 des distributeurs d'électricité et de gaz l'offre  
25 non monopolistique de tels nouveaux produits et



1 services. Une fois que la Régie aurait acquis cette  
2 juridiction, elle pourrait tenir une audience  
3 générique avec les différents distributeurs  
4 concernés afin de déterminer de quelle manière  
5 exercer cette juridiction.

6 Je passe à la recommandation 3-1. Donc qui  
7 est la première d'une série de recommandations  
8 énonçant certains principes. Ces principes, vous  
9 les connaissez, mais ils sont repris par certains  
10 participants, mais des fois de façon un petit peu  
11 variée, c'est pour ça que nous avons, et certains  
12 même des mémoires d'expertise, c'est pour ça que  
13 nous avons tenu à les... à les réitérer.

14 Le premier principe est celui sur lequel  
15 les tarifs doivent refléter la vérité des coûts  
16 auxquels on ajoute un rendement raisonnable sur la  
17 base de tarification du fournisseur. C'est le  
18 principe premier de la réglementation économique  
19 moderne, il est internationalement reconnu, tant  
20 pour des motifs économiques qu'environnementaux et  
21 de développement durable. Dans le mémoire nous vous  
22 fournissons différentes citations à cet effet, donc  
23 y compris des citations à l'effet que ce principe  
24 est reconnu pour des motifs environnementaux.

25 Donc on doit viser à ce que les tarifs de

1 l'énergie reflètent... reflètent le plus possible  
2 leurs vrais coûts, selon une structure tarifaire  
3 conçue de manière à un juste signal de prix,  
4 incitant les consommateurs à accroître leur  
5 efficacité énergétique et en évitant ou réduisant  
6 autant que possible les interfinancements qui  
7 déforment ce signal, en évitant également les  
8 reports inter-annuels de coûts, qui sont  
9 inévitables entre générations.

10 Je passe à la recommandation 3-2. Nous vous  
11 soumettons que le vrai coût d'un service désigne  
12 normalement son coût moyen pour une même catégorie  
13 tarifaire de client et la délimitation de cette  
14 catégorie constituant elle-même un enjeu.

15 (14 h 38)

16 Il existe cependant des cas où le  
17 régulateur, dans sa discrétion, pourra décider que  
18 le vrai coût qui devrait être assumé par un nouveau  
19 client ou une nouvelle charge sera non pas le coût  
20 moyen du service, mais plutôt son coût marginal de  
21 long terme. Et, par coût marginal de long terme, de  
22 nos jours au Québec en électricité et en gaz, c'est  
23 surtout le coût de capacité transport-équilibre  
24 qui est visé. C'est là qu'on est plus proche de  
25 l'atteinte, du dépassement des capacités actuelles.

1                   Des exemples de ça, c'est que lorsque le  
2 coût marginal est croissant, si de nouvelles  
3 charges résidentielles s'ajoutent, si, par la  
4 croissance du nombre de ménages, généralement on  
5 trouvera acceptable que les nouveaux ménages paient  
6 le coût moyen, même si leur coût marginal à eux se  
7 trouve plus élevé que le coût moyen des clients  
8 déjà existants. Donc, ils vont s'ajouter et par  
9 leur ajout ils vont faire varier le coût moyen de  
10 tous. Mais, la Régie pourrait décider que pour une  
11 très grande charge industrielle, par exemple, qu'il  
12 soit plus équitable, qu'il soit plus approprié que  
13 cette nouvelle charge paie non pas le coût moyen  
14 et, comme dans le cas que je viens de mentionner,  
15 d'un ajout de charge résidentielle, mais qu'elle  
16 paie son propre coût marginal de long terme qui est  
17 provoqué par son arrivée dans la charge à être  
18 desservie. Ceci étant dit, le coût marginal à court  
19 terme ne peut généralement pas être considéré comme  
20 le vrai coût et ça a été répété à plusieurs  
21 reprises par monsieur Bonbright.

22                   Ceci étant dit, on constate que la notion  
23 de vrai coût évolue. Elle évolue puisqu'il y a des  
24 nouvelles charges que les distributeurs sont  
25 appelés à assumer, je parle de charges de coûts, et

1 qui proviennent du fait qu'il y a actuellement une  
2 redéfinition du rôle de l'État. L'État a des moyens  
3 plus limités, avec le déclin de ses revenus et le  
4 vieillissement de la population, et de plus en plus  
5 l'État est amené à tenter de faire faire et de  
6 faire payer par les différents secteurs de son  
7 économie les tâches qui, à l'époque opulente de  
8 l'État providence des années mil neuf cent soixante  
9 (1960), soixante-dix (1970), auraient été  
10 accomplies et payées par le gouvernement lui-même.  
11 Un exemple, c'est la Régie de l'énergie elle-même.  
12 La Régie est autofinancée par les distributeurs.  
13 Donc, elle charge une redevance qui lui permet  
14 d'assumer ses coûts aux différents distributeurs.  
15 Ce n'est pas l'État qui, à part un fonds de  
16 roulement, ce n'est pas l'État qui paie le budget  
17 de la Régie.

18 Un autre exemple qui est mentionné dans  
19 notre mémoire que tout le monde connaît, c'est  
20 celui des distributeurs de boissons gazeuses. On  
21 aurait pu penser qu'à une autre époque, ça aurait  
22 été à l'État de s'occuper de récupérer les  
23 contenants usagés de boissons gazeuses. Mais  
24 actuellement et via RECYC-QUÉBEC, ce sont les  
25 distributeurs de boissons gazeuses eux-mêmes qui

1 doivent assumer le coût de disposer ou recycler  
2 leurs produits, les contenants usagés.

3           Donc, le fait que l'État tente de faire  
4 faire et faire payer par différents secteurs de son  
5 économie des tâches qui autrement auraient pu être  
6 considérées comme étant des dépenses de l'État, ça  
7 ne peut pas être considéré comme une taxation  
8 indirecte déguisée. Et nous répondons à cela, je ne  
9 suis pas sûr si ça a été, je sais que certains  
10 participants ont invoqué cela. J'ai notamment vu  
11 que c'était mentionné au mémoire de la FCEI devant  
12 vous, je ne me rappelle pas si l'AQCIE ou si les  
13 grands consommateurs l'ont mentionné, mais ils  
14 l'ont historiquement mentionné et c'est cité dans  
15 notre mémoire, qu'ils estimaient que la Régie  
16 devait refuser de prendre à sa charge, enfin, et  
17 d'imposer à la charge des distributeurs des coûts  
18 qui, entre guillemets, normalement seraient des  
19 coûts de l'État.

20 (14 h 43)

21           Ce que nous vous soumettons, c'est que les  
22 temps ont changé et il y a différentes choses  
23 maintenant qui vont être payées par les  
24 distributeurs. Et un exemple qui sera discuté dans  
25 quelques instants c'est celui d'une éventuelle aide



1 soumises, différents rapports invitent les  
2 distributeurs d'énergie à devenir proactifs dans  
3 l'amélioration de la communication auprès de leur  
4 clientèle. Et nous vous soumettons que c'est  
5 souhaitable surtout si de nouvelles options et  
6 technologies devaient s'ajouter à l'offre  
7 présentement offerte aux consommateurs. Donc, les  
8 distributeurs d'énergie doivent trouver le moyen  
9 d'alphabétiser leur clientèle en énergie, c'est le  
10 terme employé dans un des rapports soumis... cités,  
11 ce qui implique notamment de s'assurer qu'il y a un  
12 vrai service humain à la clientèle et qu'il  
13 existe... et que les clients peuvent également  
14 recourir à des outils internet pour mieux  
15 comprendre leur facture et leur consommation.

16 Et on vous soumet ça dans un... dans  
17 plusieurs... quant à plusieurs aspects mais un des  
18 aspects, notamment, est celui de la réduction de  
19 l'interfinancement. La quasi totalité des Québécois  
20 qui ont des factures résidentielles ne savent pas  
21 qu'ils sont interfinancés. Puis même peut-être un  
22 grand nombre de journalistes qui parlent de ces  
23 factures dans les articles ne le savent pas ou, en  
24 tout cas, n'en parlent pas tellement.

25 Donc, si on s'en va vers un scénario où

1 l'interfinancement va être réduit graduellement,  
2 par exemple, sur un horizon de dix (10) ans, est-ce  
3 que vous pouvez imaginer les crises que ça va  
4 provoquer dans les médias ou, bien évidemment, les  
5 gens vont se mettre des... des rédacteurs vont se  
6 mettre à comparer le taux d'augmentation de la  
7 clientèle industrielle et commerciale par rapport  
8 au taux d'augmentation de la clientèle  
9 résidentielle et crier au drame?

10 Je ne pense pas que... si la population  
11 connaît peu la réalité de l'interfinancement, je ne  
12 pense pas que cette réduction d'interfinancement,  
13 étalée sur dix (10) ans, va survivre dix (10) ans.  
14 Un jour, il va y avoir un parti politique qui va  
15 promettre de mettre fin à tout ça puis de rétablir  
16 l'interfinancement pour qu'on n'en parle plus et ça  
17 va devenir la nouvelle loi et donc, on n'aura pas  
18 réduit l'interfinancement.

19 Donc, il est essentiel que les clients  
20 connaissent, que ce soit l'interfinancement, que ce  
21 soit les différentes charges auxquelles ils  
22 contribuent, notamment l'efficacité énergétique...  
23 Je sais que l'expert de... comment il s'appelle...  
24 l'expert gazier... un des deux experts gaziers dans  
25 le présent dossier, Econoler, oui, c'est ça,



1 Econoler recommandait, pour des fins de  
2 transparence, de séparer les coûts d'efficacité  
3 énergétique et d'en faire un cavalier tarifaire,  
4 donc qui s'ajouterait sur une ligne séparée du  
5 tarif. Nous n'avons pas besoin de recommander ça.  
6 Ce que nous recommandons, c'est qu'il y ait, dans  
7 les factures, il pourrait y avoir une tarte, un peu  
8 comme sur les factures de taxes municipales, qui  
9 indique à quoi sert, aux différents clients, à quoi  
10 sert leur argent. Il pourrait y avoir une  
11 information sur l'interfinancement. Ça pourrait  
12 prendre la forme, mais pas nécessairement, parce  
13 que ça pourrait être difficile à calculer,  
14 d'indiquer aux clients résidentiels combien ils ont  
15 reçu en rabais grâce à l'interfinancement, mais là,  
16 ce serait une formule, une formule mécanique de  
17 calcul, puis au client commercial, combien il paie  
18 pour d'autres.

19 (14 h 48)

20 Et ça pourrait s'exprimer d'autres  
21 manières, ça pourrait être dans la tarte qu'on  
22 exprimerait tout ça, mais si on pouvait exprimer ça  
23 de façon très visuelle, vous avez payé plus ou vous  
24 avez payé moins de telle quantité de dollars, ça  
25 pourrait être très, ça pourrait permettre aux gens

1 de bien comprendre ce que c'est l'interfinancement,  
2 plutôt que par des statistiques ou une tarte qui  
3 serait un peu abstraite.

4 Également, toujours dans le même souci de  
5 transparence, puis là, je change d'acétate parce  
6 que je suis, ce que je vous ai dit maintenant,  
7 c'est la partie E qui est projetée, là, la partie E  
8 de la recommandation 3.4, mais je vais vous parler  
9 de la partie D, sur la transparence des tarifs eux-  
10 mêmes.

11 Notre recommandation, qui se retrouve un  
12 peu partout dans le mémoire, consiste à éviter les  
13 tarifs spéciaux qui ne correspondent pas à leurs  
14 coûts. Ce que nous recommandons plutôt, si vous  
15 gardez quand même des aides financières de  
16 différentes catégories, que ce soit le  
17 développement industriel ou les ménages à faible  
18 revenu, ou autres, ou les producteurs serricoles ou  
19 les stations de ski, que leur facture leur indique  
20 clairement quel est leur, entre guillemets,  
21 « vrai » tarif, et sur une autre ligne, ils  
22 auraient le montant du rabais dont ils bénéficient.

23 Comme ça, ce serait transparent pour tous,  
24 y compris pour le client lui-même, qui serait peut-  
25 être, qui comprendra mieux si jamais, un jour, son

1 aide est réduite ou disparaît, il comprendra que  
2 son vrai tarif a toujours été de tel montant mais  
3 qu'il avait une aide puis qu'un jour, l'aide peut-  
4 être n'existera plus.

5 Ça nous apparaît beaucoup plus souhaitable  
6 que d'avoir toutes sortes de tarifs qui seraient  
7 spécifiques à telle et telle sous-catégorie de  
8 clientèle, et qui ne refléteraient pas du tout les  
9 vrais coûts. Et c'est pour ça que, un peu plus loin  
10 dans nos recommandations, nous préférons la  
11 formule, que j'ai mentionnée tout à l'heure, de Gaz  
12 Métro des programmes PRC et PRRC, à la formule  
13 d'avoir un tarif de développement économique, par  
14 exemple.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Maître Neuman?

17 Me DOMINIQUE NEUMAN :

18 Oui?

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Je vous indique que nous avons plus de la moitié du  
21 temps prévu.

22 Me DOMINIQUE NEUMAN :

23 D'accord, d'accord.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Alors je, nous prenons bonne note, nous avons lu

1 votre document, je vous invite à cibler vos  
2 commentaires sur les points les plus importants.

3 Me DOMINIQUE NEUMAN :

4 D'accord, d'accord. Donc nous passons à la  
5 recommandation 4.1. Donc nous recommandons que la  
6 Régie recommande au ministre de proposer au  
7 Parlement du Québec d'abroger les deux articles  
8 d'interfinancement, c'est-à-dire à la fois  
9 l'interfinancement, l'article qui prévoit que le  
10 niveau d'interfinancement doit être maintenu  
11 inchangé; je n'ai pas le texte en mémoire mais  
12 c'est l'article 52.1, alinéas 4 et 5; et l'article  
13 52.2, alinéa 3, paragraphe 2, qui prévoit une non-  
14 indexation du coût de l'électricité patrimoniale  
15 pour le tarif L.

16 Donc une fois que ces deux dispositions  
17 seraient abrogées, la Régie aurait la juridiction  
18 pour décider comment gérer l'interfinancement  
19 actuel et comment le réduire graduellement. Là,  
20 cette question relèvera de la Régie, ce n'est pas  
21 au ministre d'indiquer à la Régie comment elle va  
22 réduire l'interfinancement, est-ce qu'elle va le  
23 faire en cinq ans, en dix ans, en quinze ans, ce  
24 n'est pas quelque chose que la Régie devrait  
25 demander au ministre de décider à sa place, c'est

1 la Régie qui va le décider, et qui va le décider en  
2 tenant compte également du fait qu'il y a un autre  
3 interfinancement en matière gazière, chez Gaz Métro  
4 et chez Gazifère, que lui aussi on cherche à  
5 réduire. Donc il y aura une certaine coordination à  
6 faire entre les réductions de l'interfinancement  
7 chez l'ensemble des distributeurs.

8 À terme, lorsque, à terme,  
9 l'interfinancement, la réduction et l'abrogation à  
10 terme de l'interfinancement amènera un jour à  
11 abolir logiquement la tarification, toute  
12 tarification électrique selon l'usage et la  
13 remplacer par une tarification selon le profil de  
14 consommation, comme ça existe déjà, à juste titre,  
15 en matière de tarification gazière.

16 À la section, à l'acétate 14, nous  
17 répondons à l'argument éventuel selon lequel  
18 l'interfinancement aurait fait partie du pacte  
19 social de l'électricité. Nous vous soumettons que  
20 ce n'est pas le cas, pour les raisons qui sont  
21 indiquées dans cet acétate, et qui était, faisait  
22 l'objet d'un amendement au mémoire qui a été déposé  
23 aujourd'hui.

24 (14 h 54)

25 Je passe maintenant à l'acétate 15, à la

1 recommandation 4-2, portant sur l'uniformité  
2 géographique des tarifs d'électricité. Là-dessus  
3 nous proposons de maintenir, législativement, le  
4 principe de l'uniformité géographique des tarifs au  
5 sud du 53e parallèle, qui lui aussi est... qui lui  
6 est hérité de la nationalisation de l'électricité  
7 et du pacte social de mil neuf cent soixante-trois  
8 (1963).

9           Sauf quant aux exceptions que je vais  
10 mentionner, le principe que nous vous recommandons  
11 de reconnaître d'abord c'est celui selon lequel les  
12 tarifs d'électricité ne devraient pas varier selon  
13 l'éloignement par rapport aux sources  
14 d'approvisionnement ou par rapport aux postes ou  
15 selon la longueur des lignes ou selon la difficulté  
16 d'accès ni même selon l'étalement urbain ou la  
17 densité d'occupation du territoire. C'est le  
18 premier principe que nous vous recommandons de bien  
19 affirmer avant de passer à l'exception que je  
20 traite à l'acétate 16.

21           L'acétate 16 vous recommande... vous invite  
22 à recommander au ministre de proposer un amendement  
23 législatif afin de permettre à la Régie de  
24 différencier les tarifs selon la zone climatique.  
25 D'une part, on constate qu'il existe déjà une telle

1 différenciation climatique, qui n'est pas écrite  
2 comme telle dans le tarif mais qui est appliquée  
3 par Hydro-Québec, quant à son tarif DT, nous avons  
4 fourni les détails dans le mémoire, il y a deux  
5 zones climatiques au Québec pour l'application du  
6 tarif DT.

7           Donc, plusieurs mémoires et rapports ont  
8 élaboré sur l'opportunité ou non d'avoir des  
9 tarifs... par exemple, un seuil de passage  
10 différent entre les tranches du tarif... les deux  
11 tranches du tarif D selon la zone climatique. Selon  
12 les calculs que nous avons faits, si l'on garde  
13 Montréal, la zone qui regroupe Montréal à trente  
14 kilowattheures (30 KWh) par jour comme seuil de  
15 passage, cela amènerait la région de Québec à  
16 passer à trente-quatre kilowattheures (34 KWh) par  
17 jour seulement. Pas quarante (40) comme ça a été  
18 évoqué. Donc, c'est un écart qui n'est pas trop  
19 grand et qui serait acceptable.

20           Certains ont dit que... « Oui, mais  
21 pourquoi est-ce qu'on ferait varier  
22 géographiquement les tarifs seulement selon le  
23 climat? Pourquoi est-ce qu'on ne les ferait pas  
24 varier aussi selon d'autres facteurs qui  
25 influencent le coût, comme le fait que, dans une

1 zone dense comme à Montréal, livrer l'électricité  
2 coûte moins cher que dans une zone moins dense ou  
3 qu'en milieu complètement rural? »

4 Et c'est pour ça que nous avons demandé, à  
5 l'acétate précédent, de bien consacrer le principe  
6 selon lequel il nous semble qu'il ne peut pas... ça  
7 ne serait pas acceptable socialement de faire  
8 varier les tarifs selon l'éloignement, selon la  
9 densité. Cet aspect-là semble bien établie, il y  
10 avait une même une certaine révolte au sud du 53e  
11 parallèle, dans le réseau autonome des Îles-de-la-  
12 Madeleine, lorsqu'il y avait une tentative  
13 gouvernementale d'augmenter le coût... le tarif  
14 d'électricité des Îles-de-la-Madeleine. Parce que,  
15 évidemment, le coût est plus élevé que sur d'autres  
16 parties du territoire. Donc, il nous semble que ce  
17 n'est pas quelque chose qui est modifiable. La  
18 variation selon la distance ou la densité n'est pas  
19 quelque chose qui peut être modifié.

20 Mais la différenciation selon la zone  
21 climatique nous apparaît quelque chose qui pourrait  
22 être apportée, surtout que l'écart ne serait pas  
23 particulièrement majeur, comme indiqué sur cet  
24 acétate 16. Attendez un instant. Je pense que j'ai  
25 pris la mauvaise version de l'acétate. Si ça ne



1 vous dérange pas, on va poursuivre sur le texte  
2 imprimé.

3 (15 h 00)

4 D'accord. Donc, je suis à l'acétate 17.  
5 Donc, l'acétate 17 porte sur la différenciation de  
6 la tarification dans le temps donc, d'une part,  
7 selon la saison. Donc, nous soumettons qu'un signal  
8 de prix basé sur le coût marginal à long terme doit  
9 viser d'abord à limiter la croissance des besoins  
10 en puissance, Hydro-Québec Distribution, et qu'une  
11 tarification différenciée dans le temps, soit par  
12 la saison, soit par l'heure peut y contribuer.

13 À l'acétate 18, nous montrons qu'il existe  
14 déjà plusieurs tarifs d'Hydro-Québec Distribution  
15 qui sont différenciés selon la saison, soit quant  
16 au calcul du coût de l'énergie, soit quant au  
17 calcul du coût de la puissance. C'est également  
18 mentionné à l'acétate 19. Donc, ce que nous vous  
19 recommandons, c'est de maintenir cette pratique  
20 selon laquelle des tarifs différenciés selon la  
21 saison existent.

22 Nous ne sommes pas d'accord -et là je suis  
23 à l'acétate 20- avec la proposition d'Hydro-Québec  
24 Distribution de tendre à fixer le tarif de la  
25 puissance d'été au même tarif que celui de la

1 puissance d'hiver. En effet, le coût de  
2 l'approvisionnement extrapatrimonial marginal n'est  
3 pas le même entre les deux saisons et l'intensité  
4 de la problématique est plus grande en hiver.

5 Mais il y a un problème du fait que, comme  
6 vous le savez, la courbe de l'électricité  
7 patrimoniale, les bâtonnets de l'électricité  
8 patrimoniale ont été conçus dans le décret d'il y a  
9 quelques années de manière telle que le creux est  
10 trop prononcé. Donc, même en plein été, même le  
11 vingt-quatre (24) juin, le bâtonnet d'électricité  
12 patrimoniale qui s'appliquerait aux heures les plus  
13 creuses du vingt-quatre (24) juin n'est pas  
14 suffisant. Donc, il y a un manque de puissance en  
15 été. Ce qui est paradoxal.

16 Donc, plutôt que d'essayer d'ajuster le  
17 tarif de la puissance et, par exemple, de le mettre  
18 au même niveau à l'hiver, l'été comme Hydro-Québec  
19 Distribution le propose, il me semble que... et  
20 donc, ça ferait en sorte que le signal aux  
21 consommateurs serait difficilement compréhensible.  
22 Parce que, à la fois, Hydro-Québec parlerait d'un  
23 déficit de puissance en hiver, mais il y en aurait  
24 aussi un autre en été.

25 Plutôt que de faire ce genre de chose,

1 peut-être qu'il serait plus simple de recommander  
2 au gouvernement d'amender le décret patrimonial  
3 pour régler le problème du creux trop prononcé de  
4 cette courbe, de cette courbe d'électricité  
5 patrimoniale. On ne sait pas pourquoi elle a été  
6 prononcée. Est-ce que c'était voulu? Est-ce que  
7 c'était une erreur? Mais la Régie pourrait fort  
8 bien le demander. Et ça aiderait beaucoup la Régie  
9 à l'avenir à pouvoir transmettre des bons signaux  
10 de prix cohérents, c'est-à-dire des signaux de prix  
11 selon lesquels la puissance, on doit surtout  
12 l'économiser l'hiver. Parce que c'est là... c'est  
13 logiquement là qu'il faut essayer de concentrer les  
14 efforts des consommateurs. Donc, ceci était  
15 l'acétate 21.

16 À l'acétate 22, nous vous invitons à  
17 informer le ministre que la Régie explorera la  
18 possibilité de tarifier la puissance et l'énergie un  
19 coût différent selon l'heure de la journée. On sait  
20 qu'il y a eu des expériences qui ne semblent, selon  
21 Hydro-Québec Distribution et même selon différentes  
22 formations de la Régie, qui ne semblent pas avoir  
23 été concluantes quant à la tarification  
24 différenciée dans le temps.

25 Peut-être que le problème était que c'était

1 des options. Que les clients peut-être  
2 s'attendaient à faire des économies d'énergie en  
3 participant à ces options et s'aperçoivent après  
4 coup qu'ils n'ont pas gagné tellement. Peut-être  
5 que la solution, c'est de ne plus considérer la  
6 variation selon l'heure de la journée comme étant  
7 une option, mais peut-être comme quelque chose qui  
8 pourrait être offert, qui pourrait être prescrit à  
9 l'ensemble des consommateurs, puisqu'il y a une  
10 réelle problématique. Ça coûte moins cher de livrer  
11 de l'électricité la nuit qu'aux heures de pointe de  
12 la journée.

13 Également, il y a une justification à long  
14 terme -et là je passe à l'acétate 23- à ce qu'on  
15 habitue les consommateurs à gérer leur consommation  
16 énergétique dans le temps.

17 (15 h 05)

18 Donc à l'acétate 23 nous indiquons pourquoi  
19 une tarification variable selon l'heure de la  
20 journée? La réponse : « parce que nous sommes en  
21 deux mille dix-sept (2017) ». Je copie un certain  
22 politicien qui a parlé un peu, il y a deux ans, qui  
23 a utilisé ce genre d'expression.

24 Mais il ne serait pas normal qu'il n'y ait  
25 aucun signal de prix au consommateur l'invitant à

1           consommer... à diriger certaines consommations  
2           déplaçables la nuit, plutôt que de tout consommer  
3           en même temps le jour. C'est pas sain, c'est pas  
4           normal qu'il n'y ait aucun signal de prix qui soit  
5           transmis au consommateur.

6                        Et ce, d'autant plus qu'à terme... bon,  
7           maintenant la situation n'est pas critique, mais à  
8           terme on va arriver au point où il y aura un manque  
9           de puissance et où Hydro-Québec Distribution devra  
10          faire des achats d'approvisionnements  
11          supplémentaires en puissance. Elle vient d'en faire  
12          un, elle aura éventuellement à en faire d'autres.  
13          Et il est souhaitable d'habituer les consommateurs  
14          en permanence à avoir ce genre de réflexe.

15                        Ce n'est pas le jour... c'est pas deux ans  
16          avant qu'on atteigne un seuil où on aura besoin de  
17          puissance supplémentaire qu'il faudra tout d'un  
18          coup se réveiller en disant : ah, là maintenant on  
19          appuie sur le bouton puis les consommateurs vont  
20          tout d'un coup changer de comportement. C'est  
21          quelque chose de long terme que de bâtir des  
22          changements de comportement, comme pour le  
23          recyclage, comme pour toutes sortes d'autres  
24          éléments. Et il me semble que la Régie devrait  
25          explorer cette voie.

1                   Donc aux fins de l'avis, tout ce que nous  
2                   invitons la Régie à faire c'est d'informer le  
3                   gouvernement et le ministre qu'elle va y penser,  
4                   mais un jour dans ses causes tarifaires ultérieures  
5                   ou dans d'éventuelles causes génériques, elle  
6                   pourrait... elle aurait à définir ce qui est  
7                   souhaitable en termes de tarification selon l'heure  
8                   de la journée.

9                   Je passe à l'acétate 25. Donc comme nous  
10                  l'avons mentionné un peu plus tôt, le principe  
11                  général que nous promouvons, que nous vous invitons  
12                  à affirmer dans votre avis, c'est celui de  
13                  l'élimination de la réduction et de l'évitement,  
14                  lorsque possible, des tarifs électriques  
15                  préférentiels dans toutes les catégories  
16                  tarifaires. En recommandant parallèlement au  
17                  gouvernement peut-être de faire de même en cessant  
18                  d'octroyer des contrats spéciaux soustrayant des  
19                  consommateurs spécifiques à la tarification fixée  
20                  par la Régie.

21                  Si, malgré tout, des clients doivent être  
22                  privilegiés, ce serait par des... ce serait en leur  
23                  facturant le vrai tarif et en leur facturant aussi  
24                  le rabais qui serait calculé, qui exprimerait  
25                  correctement l'aide qu'ils reçoivent.

1                   À l'acétate 26, nous vous recommandons  
2 d'informer le ministre que dans le cadre de sa  
3 juridiction tarifaire exclusive la Régie n'ira  
4 probablement pas jusqu'à imposer une tarification  
5 de la puissance à toute la clientèle domestique de  
6 HQD et qu'elle maintiendra celle pour les clients  
7 domestiques de cinquante kilowatts (50 kW) et plus  
8 en hiver.

9                   En effet, et c'est l'objet de l'acétate 27,  
10 il existe déjà d'autres outils qui permettent  
11 indirectement de tarifer la puissance. D'une part,  
12 il serait possible de tarifer la puissance selon  
13 l'ampérage du local, si jamais on voulait aller sur  
14 cette voie-là, ce serait beaucoup plus facile et  
15 beaucoup plus compréhensible pour le client qu'une  
16 tarification de la puissance.

17                   Également, il y a une allocation différente  
18 du coût de l'électricité patrimoniale selon la  
19 courbe de consommation de la catégorie tarifaire.  
20 La différenciation du tarif domestique entre les  
21 deux tranches également constitue un signal de coût  
22 en puissance. Et également une éventuelle  
23 tarification différenciée dans le temps, selon la  
24 saison ou l'heure.

25                   Je passe à l'acétate 28 quant à la question

1 des ménages à faible revenu. Ce que nous vous  
2 recommandons c'est de ne pas édicter de tarif  
3 distinct pour les ménages à faible revenu et que si  
4 vous ressentez le besoin d'aider de façon  
5 particulière les ménages à faible revenu, ce serait  
6 de leur octroyer ce qui serait... ça pourrait  
7 prendre un autre terme, mais en bout de ligne ce  
8 serait une aide sociale additionnelle payée par  
9 Hydro-Québec Distribution et assumée par la masse  
10 du reste de la clientèle. Non pas parce que  
11 l'électricité est chère, mais parce que l'aide  
12 sociale actuelle est insuffisante pour que les  
13 ménages à faible revenu payent toutes leurs  
14 dépenses essentielles de base et puissent vivre  
15 décemment.

16 (15 h 10)

17 C'est par hasard que ce serait le  
18 distributeur d'électricité qui fournirait cette  
19 aide, ça aurait pu être un distributeur de produits  
20 alimentaires, ça aurait pu être un distributeur de  
21 services de transport, simplement, si on considère  
22 que les ménages à faibles revenus n'ont pas assez  
23 de revenus par l'aide sociale et que l'État n'a  
24 plus d'argent, dans ce cas, ce dont on parlerait  
25 ici ce serait d'offrir une aide sociale



1           additionnelle. L'admissibilité ne serait surtout  
2           pas à être décidée par Hydro-Québec ou par les  
3           distributeurs, ce serait à l'État, qui fait déjà le  
4           travail quant à l'admissibilité à l'aide sociale ou  
5           l'admissibilité à d'autres aides comme les pensions  
6           et le supplément de revenu garanti, ce serait à  
7           d'autres instances de déterminer qui est admissible  
8           et Hydro-Québec ne ferait que transmettre l'argent  
9           aux personnes admissibles.

10                   Je passe à l'acétate 29, la recommandation  
11           4-4-4. Pour le secteur agricole, nous vous  
12           recommandons de ne pas édicter de tarif agricole  
13           distinct ni de tarif agricole préférentiel, de  
14           tenir compte du fait qu'il existe déjà plusieurs  
15           mesures tarifaires agricoles adoptées en deux mille  
16           treize (2013), et qu'il y en a d'autres qui  
17           pourraient être édictées. Ça, c'est à l'acétate 30.  
18           Vous pourriez édicter, là encore, un programme de  
19           type PRC ou PRRC pour cibler exactement la sous-  
20           catégorie de clients agricoles qui mériteraient  
21           d'être aidés. Également, je suis toujours à  
22           l'acétate 30, il pourrait y avoir des mesures  
23           d'aide à l'autoproduction électrique solaire,  
24           électrique éolienne, à la géothermie, la biomasse  
25           et la récupération du biogaz non purifié issu de

1 sources agricoles, forestières ou urbaines et c'est  
2 en zones agricoles qu'il y a beaucoup de potentiel  
3 pour ce type de production distribuée.

4 Également, à l'acétate 31, nous vous  
5 invitions à recommander un amendement à l'article  
6 60 de la loi aux fins de permettre à des micro-  
7 producteurs de vendre à leurs voisins. Et un  
8 amendement à l'article 74.3, aux fins de permettre  
9 à des micro-producteurs de vendre à Hydro-Québec  
10 Distribution, sans être tenu à la procédure d'appel  
11 d'offres. Par micro-producteur, j'entends un  
12 producteur qui produirait au-delà de sa propre  
13 consommation, puisqu'il existe déjà un tarif  
14 d'autoproduction.

15 Je passe à l'acétate 32, qui sont les  
16 tarifs du secteur CII. Bon. On a vu qu'il y a,  
17 enfin, que le ministre vous a demandé de vous  
18 pencher sur le cas particulier des stations de ski.  
19 Ce que nous vous soumettons, c'est que tous les  
20 clients du secteur CII pourraient avoir chacun un  
21 bon argument pour obtenir un tarif préférentiel. Le  
22 secteur institutionnel, les hôpitaux, les écoles,  
23 ils rendent des services essentiels, ils pourraient  
24 tous avoir un bon argument pour qu'on leur fasse  
25 payer moins que le tarif régulier du secteur CII.

1 Les autres commerces, les autres industries, pas  
2 seulement les stations de ski, pourraient tous  
3 développer un bon argumentaire pour obtenir un  
4 tarif préférentiel. Donc, vu que tous pourraient le  
5 faire, notre recommandation, c'est de ne pas céder  
6 à l'un ou l'autre de ces, l'une ou l'autre des  
7 catégories de commerce qui serait plus vocale que  
8 les autres, et de maintenir l'intégrité de la  
9 tarification CII.

10 Ceci étant dit, même si vous n'offrez pas  
11 de tarif préférentiel aux stations de ski ou à  
12 d'autres secteurs commerciaux particuliers, tous  
13 les clients CII vont bénéficier de la réduction  
14 graduelle de l'interfinancement.

15 Également, si l'on rétablit un tarif  
16 biénergie pour le secteur CII, comme nous le  
17 recommandons, l'ensemble de la clientèle pourra en  
18 bénéficier. De même, si l'appel de puissance, la  
19 tarification de l'appel de puissance est différente  
20 selon entre les heures de pointe et les heures hors  
21 pointe, les stations de ski en bénéficieraient  
22 puisque généralement, je pense qu'elles ont  
23 tendance à produire de la neige artificielle en  
24 dehors de la période de pointe où les clients sont  
25 en train de skier. Également, il y a différentes

1 autres mesures de microproduction d'électricité qui  
2 pourraient également bénéficier à toutes sortes de  
3 clients du secteur CII.

4 (15 h 15)

5 Je passe à l'acétate 33, tarification de  
6 grandes industries. Nous avons déjà mentionné tout  
7 à l'heure que notre recommandation de remplacer le  
8 tarif de développement économique par un programme  
9 de type PRC ou PRRC de manière à ce que... par  
10 souci de transparence. Et nous vous invitons  
11 également, c'est au bas de l'acétate 33, en  
12 attendant que soit abrogée la préférence au tarif L  
13 quant à la non-indexation du coût de l'électricité  
14 patrimonial, que les industries municipales de  
15 traitement d'eau ou gestion de matières résiduelles  
16 et autres, devraient être au tarif L, et ceci se  
17 trouve dans une recommandation déjà au mémoire. À  
18 l'acétate 34, je vous parle des tarifs en réseau  
19 autonome. Monsieur Deslauriers, qui s'est occupé de  
20 cette section de façon toute particulière vous  
21 recommande, et en fait, nous vous recommandons  
22 d'informer le ministre que dans l'exercice de votre  
23 juridiction, la Régie pourrait considérer, dans les  
24 réseaux autonomes du Nunavik, l'établissement d'un  
25 tarif électrique biénergie éolien diesel selon

1       lequel, pendant la période d'utilisation de  
2       l'éolien, on chargerait aux clients le tarif de la  
3       première tranche pour l'ensemble de leur  
4       consommation. Et ça, c'est dans le contexte où vous  
5       avez sans doute remarqué que dans la tarification  
6       actuelle des réseaux autonomes le tarif biénergie  
7       domestique n'existe pas, il est supprimé des  
8       réseaux autonomes. Donc, ça serait une manière de  
9       faire, de créer un tarif biénergie qui serait  
10      adapté au cas particulier que pourrait vivre ces  
11      réseaux autonomes lorsque de l'éolien ou d'autres  
12      formes d'énergie renouvelable pourraient faire leur  
13      apparition.

14                Je passe au gaz naturel, acétate 35. Sur  
15      l'interfinancement, bon, la Régie... nous  
16      recommandons à la Régie d'informer qu'elle va  
17      continuer de réduire l'interfinancement entre les  
18      catégories tarifaires gazières, comme elle le fait  
19      déjà. Et le fait que cela existera, on l'espère,  
20      probablement aussi en matière électrique,  
21      favorisera une harmonisation du rythme de  
22      décroissance de cet interfinancement.

23                Je passe à l'acétate 36. À l'acétate 36, en  
24      fait, 36 et 37, nous recommandons, bon, certes de  
25      prendre acte du fait qu'il y a actuellement une

1 uniformité territoriale des tarifs de gaz naturel.  
2 Gaz Métro a récemment aboli cette différence, sa  
3 différenciation entre les deux zones. Mais nous  
4 vous recommandons d'édicter, pour le gaz naturel,  
5 des mesures qui ressembleraient à celles que je  
6 vous ai recommandées tout à l'heure pour  
7 l'électricité, à savoir possibilité d'une  
8 différenciation selon les zones climatiques et  
9 également la possibilité d'édicter des tarifs  
10 différents dans des zones où des extensions de  
11 réseau auraient été autorisées sans avoir atteint  
12 le seuil de rentabilité initial qui est, jusqu'à  
13 maintenant, requis pour de nouvelles extensions.  
14 Les distributeurs gaziers expriment cette  
15 préoccupation dans leur mémoire à savoir qu'il est  
16 difficile d'obtenir des contrats fermes, d'un  
17 nombre suffisant de grands consommateurs gaziers  
18 pour assurer que le projet d'extension de réseau  
19 sera rentable.

20           Donc, elle recommande d'aller de l'avant,  
21 d'aller de l'avant avec une cert... d'aller de  
22 l'avant, d'autoriser des projets non initialement  
23 rentables sur un critère usuel, mais d'étaler le  
24 manque à gagner, le manque de rentabilité sur un  
25 certain nombre d'années et de le récupérer auprès

1 des autres clients. Gaz Métro parle d'un cavalier  
2 tarifaire, mais essentiellement, ça serait un tarif  
3 différent régionalement pour certains clients de  
4 gaz selon l'endroit où ils habitent.

5 Je passe sur l'acétate 38 où je vous ai  
6 recommandé... nous avons recommandé différentes  
7 recommandations du rapport Econoler. À l'acétate  
8 39, nous vous recommandons d'informer le ministre  
9 que vous pourriez accepter la capitalisation des  
10 coûts des programmes d'efficacité énergétique  
11 gazier comme Gaz Métro le recommande et comme  
12 Hydro-Québec Distribution le fait déjà.

13 À l'acétate 40, nous vous recommandons...  
14 nous vous invitons à recommander une modification à  
15 la loi visant à permettre par symétrie avec le  
16 récent amendement pour les infrastructures de  
17 transport chez Hydro-Québec Distribution, permettre  
18 aux distributeurs de gaz naturel de pouvoir  
19 financer par leur tarif réglementé différentes  
20 aides à des infrastructures novatrices en matière  
21 gazière. Donc, ça peut être des infrastructures de  
22 biogaz, des infrastructures pour purifier le  
23 biogaz, des infrastructures... si c'est nouveaux  
24 domaines deviennent de la juridiction de la Régie,  
25 pour avoir des bornes pour véhicules automobiles

1 pour livrer le gaz naturel, et il y a différents  
2 autres équipements qui sont mentionnés, des  
3 équipements pour le gaz naturel liquide, des  
4 équipements pour le gaz naturel comprimé.

5 (15 h 20)

6 Donc que la Régie ait cette juridiction, et  
7 une fois qu'elle aura cette juridiction, elle  
8 pourra décider comment l'exercer, un peu de la même  
9 manière que Hydro-Québec Distribution a la  
10 juridiction, selon la Loi telle qu'elle a été  
11 adoptée le dix (10) décembre deux mille seize  
12 (2016), Hydro-Québec peut financer des  
13 infrastructures de transport électrique collectif,  
14 selon certaines normes qui seraient établies par le  
15 gouvernement du Québec. Donc il pourrait y avoir  
16 une disposition symétrique.

17 L'acétate 41, je vous en ai déjà parlé,  
18 c'est le cas des extensions de réseaux non  
19 initialement rentables.

20 Donc je vous remercie beaucoup, Madame la  
21 Présidente, et messieurs les régisseurs.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Merci. Alors nous aurons quelques questions pour  
24 vous. D'abord, Monsieur Pilotto?

25



1 M. LAURENT PILOTTO :

2 C'est toujours moi. Bonjour, messieurs, bon après-  
3 midi. Vous avez été assez éloquent, Maître Neuman,  
4 je ne reviendrai pas sur toutes vos  
5 recommandations, mais certains commentaires m'ont  
6 soulevé des questions que je n'avais pas préparées.  
7 À votre acétate 6, vous parlez de :

8                   Recommander un amendement législatif  
9                   afin d'intégrer à l'activité  
10                   réglementée des distributeurs  
11                   d'électricité et de gaz l'offre non  
12                   monopolistique de nouveaux produits et  
13                   services (biogaz non purifié hors  
14                   réseau...)

15 par exemple, vous avez d'autres exemples, mais dans  
16 ce cas précis, vous êtes, j'en suis persuadé, au  
17 fait que le gouvernement, en je ne sais plus quelle  
18 année mais enfin, en deux mille cinq (2005), deux  
19 mille six (2006), avait sciemment modifié la Loi  
20 pour exclure le biogaz de la distribution, enfin du  
21 domaine exclusif de Gaz Métro ou de Gazifère, là.  
22 Donc, vous recommandez que nous recommandions au  
23 gouvernement de revenir en arrière.

24 Me DOMINIQUE NEUMAN :

25 Pas tout à fait, parce que ce qui a été exclu lors

1 de l'amendement, je pense que c'était en deux mille  
2 (2000), c'était le biogaz en tant que produit  
3 monopolistique. Vous vous rappelez, à Sainte-  
4 Sophie, par exemple, Gaz Métro distribuait du  
5 biogaz non, bien, distribue encore du biogaz non  
6 purifié, et à l'époque, la Loi était interprétée  
7 comme, à l'effet que ce type de produit était du  
8 ressort monopolistique de Gaz Métro.

9 Et toute la Loi, la Loi était conçue, la  
10 Loi sur la Régie de l'énergie est conçue de manière  
11 à réglementer des services qui sont monopolistiques  
12 de la part des distributeurs d'électricité et de  
13 gaz naturel.

14 Donc ce que nous proposons, c'est que ces  
15 nouveaux produits restent non monopolistiques,  
16 comme ils le sont depuis l'amendement législatif  
17 dont vous faites mention et que si le distributeur  
18 réglementé veut les offrir, qu'il puisse les  
19 intégrer, qu'il puisse les intégrer à son offre,  
20 qu'il puisse fournir des, offrir des produits  
21 combinés, qu'il puisse, qu'il ait une certaine,  
22 qu'il ait une latitude à cet égard.

23 M. LAURENT PILOTTO :

24 Mais, comme je l'ai dit à monsieur Trahan de chez  
25 Gazifère, j'ai dit : il n'y a, à l'heure actuelle,

1 rien qui empêche les entreprises réglementées de  
2 développer des filières, ou des filiales, non  
3 réglementées.

4 Me DOMINIQUE NEUMAN :

5 Ils peuvent développer des filiales non  
6 réglementées, sauf que, en intégrant ça dans  
7 l'activité réglementée, ça permet deux choses,  
8 d'une part, ça permet d'offrir des produits  
9 combinés, d'offrir une gamme de produits combinés,  
10 et ça permettrait aussi, finalement, de faire  
11 interfinancer l'un par l'autre.

12 M. LAURENT PILOTTO :

13 Je vous ai bien entendu, Monsieur Neuman, vous  
14 recommandez de faire de l'interfinancement.

15 Me DOMINIQUE NEUMAN :

16 Non, je veux préciser parce que peut-être que c'est  
17 mal sorti, ce serait, c'est des produits  
18 innovateurs ce dont on parle, et Gaz Métro, et  
19 Hydro-Québec Distribution, peuvent déjà aider  
20 l'efficacité énergétique et l'innovation, c'est  
21 dans la Loi. Donc ça rentrerait dans la catégorie  
22 d'innovations.

23 M. LAURENT PILOTTO :

24 Oui, ce que d'autres ont appelé la socialisation  
25 des coûts.

1 Me DOMINIQUE NEUMAN :

2 Absolument. Si je peux me permettre, c'est  
3 effectivement des produits d'avenir, là, c'est...  
4 c'est quelque chose de souhaitable socialement de  
5 développer ces filières et ce n'est peut-être pas  
6 la meilleure des options que ce soit, que ce soit  
7 entièrement hors du champ réglementaire que d'offrir  
8 de tels produits.

9 M. LAURENT PILOTTO :

10 Oui, je vous entends.

11 (15 h 24)

12 M. LAURENT PILOTTO :

13 Je vais revenir à mes questions. Vous avez  
14 mentionné... puis là je n'irai pas dans les pages  
15 de votre mémoire parce que votre mémoire a changé,  
16 donc les pages ont changé, bien que j'ai des  
17 analystes super qui m'ont trouvé les  
18 correspondances, là. Mais, bref, allons...

19 Me DOMINIQUE NEUMAN :

20 Les paragraphes ne changent pas.

21 M. LAURENT PILOTTO :

22 Non, je sais, mais les références aux pages ont  
23 changé. Alors, vous semblez préférer une  
24 tarification différenciée dans le temps, selon  
25 différentes modalités, plutôt qu'une tarification

1 dynamique de type heure critique, qui ne vise que  
2 la pointe. Est-ce que je vous ai bien saisi et  
3 pouvez-vous élaborer sur les raisons pour  
4 lesquelles c'est votre recommandation?

5 Me DOMINIQUE NEUMAN :

6 Oui. Bien, effectivement, on a constaté qu'il y a  
7 certains mémoires qui se concentrent sur l'heure  
8 critique et, dans nos recommandations,  
9 explicitement, notre recommandation vise à  
10 favoriser... et j'ai même vu tout à l'heure, je  
11 pense, dans le mémoire de l'AREQ, parlait d'une  
12 tranche des trois cents (300) heures de pointe.  
13 Parce qu'à long terme... peut-être à court terme, à  
14 court terme, là où Hydro-Québec systématiquement  
15 est obligée de faire des achats ou de faire des  
16 interruptions, c'est aux heures les plus critiques.  
17 Mais, à long terme, il y a... on est plus proche de  
18 l'atteinte de la capacité maximale de puissance  
19 disponible d'Hydro-Québec Distribution que de sa  
20 capacité maximale en énergie. C'est là qu'il y a un  
21 travail à faire pour s'assurer, comme on l'a  
22 mentionné, d'habituer les clients à, lorsqu'ils le  
23 peuvent, déplacer des charges entre la période de  
24 pointe, et, la période de pointe, que ce soit trois  
25 cents (300) heures ou un autre nombre d'heures,

1       mais qu'il soit un nombre qui dépasse le simple  
2       seuil des heures les plus critiques, vers les  
3       autres heures hors pointe.

4                Dans les plans d'approvisionnement on  
5       constate qu'on est plus proche de l'atteinte du  
6       seuil maximal de la capacité de puissance  
7       disponible pour le Distributeur. Donc, un jour, on  
8       aura à acquérir de nouveaux outils de puissance et  
9       on souhaite retarder ce jour.

10      M. LAURENT PILOTTO :

11      Très bien. Une dernière question et ça c'est à la  
12      page 157 de votre mémoire, vous recommandez :

13                   [... ] qu'une variation de la redevance  
14                   fixe du tarif électrique domestique,  
15                   basée sur l'ampérage du local,  
16                   pourrait transmettre un signal de prix  
17                   tout aussi efficace qu'une  
18                   tarification selon la puissance  
19                   maximale appelée.

20      Et là ça nous laisse un peu perplexe parce qu'une  
21      redevance, c'est une composante sur laquelle le  
22      client ne veut pas agir. Bien sûr que, si un  
23      client... enfin, le peu de clients qui passeraient  
24      d'une entrée de deux cents ampères (200 A) à quatre  
25      cents ampères (400 A) verraient leur redevance

1           augmenter, mais à part ça, ça serait assez noyé  
2           comme message, non?

3           Me DOMINIQUE NEUMAN :

4           Oui, mais c'est de ça qu'on parle, effectivement,  
5           des clients qui convertissent leur entrée, donc  
6           qu'ils sachent. Et ce serait normal que ce soit le  
7           cas, qu'une maison de tant... qu'une maison de deux  
8           cents ampères (200 A) par rapport à une maison, par  
9           exemple, de quatre cents ampères (400 A), ça ne  
10          nécessite pas la même redevance. Ça n'amène pas la  
11          même redevance sur la facture du client. Et, soit  
12          dit en passant, juste à la page en face, la page  
13          156, j'ai une citation même du rapport de messieurs  
14          Pineau et Langlois-Bertrand à cet effet. Qui  
15          indiquaient que :

16                           Certains distributeurs envoient des  
17                           signaux économiques en faisant varier  
18                           la redevance mensuelle selon  
19                           l'ampérage ou la puissance utilisée.

20          M. LAURENT PILOTTO :

21          Je vous entends mais, enfin, ce n'est pas quelque  
22          chose... une fois que c'est établi, l'ampérage de  
23          l'entrée électrique, à part dans quelques cas,  
24          qu'il y a une transformation...

25

1 Me DOMINIQUE NEUMAN :

2 Oui. Et donc, ça vient avec la maison. Ça vient  
3 avec la maison.

4 M. LAURENT PILOTTO :

5 Oui. En général, oui.

6 (15 h 30)

7 Me DOMINIQUE NEUMAN :

8 Mais ça répond peut-être... ça répond à une  
9 préoccupation, je me souviens que monsieur Pineau  
10 se demandait : « Pourquoi est-ce que... », je ne  
11 sais pas quelle sorte de maison et quelle sorte  
12 d'appartement ou autre il habite, là, mais :  
13 « Pourquoi est-ce qu'un client qui est aisé reçoit  
14 le même le signal de prix, les mêmes  
15 caractéristiques tarifaires qu'un client moins  
16 aisé. Et peut-être qu'en faisant varier selon  
17 l'ampérage de la maison, l'ampérage du local,  
18 l'ampérage du logement, ça peut contribuer à donner  
19 ce type de signal que l'on souhaite. Quelqu'un  
20 qui... une personne qui loge dans un endroit qui  
21 consomme beaucoup peut s'attendre à payer quelque  
22 chose de plus dans sa facture d'électricité. Et  
23 c'est quelque chose de beaucoup plus facilement  
24 compréhensible que d'avoir la notion de puissance  
25 sur la facture, la notion de puissance, que même



1 des clients du secteurs CII se plaignent de ne pas  
2 comprendre.

3 M. LAURENT PILOTTO :

4 En effet. Je vous remercie. Je n'ai pas d'autres  
5 questions.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Alors, Messieurs, ma question est facile, la  
8 réponse l'est peut-être moins. Vous nous avez  
9 présenté quarante (40) recommandations, les trois,  
10 quatre incontournables, incontournables?

11 Me DOMINIQUE NEUMAN :

12 On aura peut-être besoin d'un caucus, est-ce que...

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Bien, je vais laisser mon collègue poser une  
15 question.

16 Me DOMINIQUE NEUMAN :

17 Oui. Oui. S'il y a une pause, je ne sais pas s'il y  
18 a une pause, on pourrait faire un caucus pour  
19 revenir avec les trois meilleures.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 D'accord. On va faire une pause après cette  
22 question et avant de passer à la Fédération des  
23 chambres de commerce du Québec, nous vous donnerons  
24 l'occasion de donner votre réponse.

25

1 Me SIMON TURMEL :

2 Bonjour, Messieurs. Alors, deux questions, en fait,  
3 Madame la Présidente, mais elles sont brèves. Je  
4 veux juste m'assurer que j'ai bien saisi. J'ai lu  
5 votre mémoire, je viens d'aller revoir les pages  
6 pertinentes que j'avais prises en note.

7 Vous parlez de la puissance et ça fait un  
8 petit peu du chemin avec ce que monsieur Pilotto a  
9 souligné, vous n'encouragez pas Hydro-Québec, vous  
10 me direz si je me trompe, à facturer la puissance  
11 inférieure à cinquante, c'est bien ça, kilowatts  
12 (50 kW)? Cinquante (50), quarante-cinq (45),  
13 quarante (40). Qu'est-ce qui motive?

14 Me DOMINIQUE NEUMAN :

15 Ah! On n'a pas discuté est-ce que ce serait... est-  
16 ce qu'on passerait de cinquante (50) à quarante  
17 (40). On n'a pas discuté de ça.

18 Me SIMON TURMEL :

19 Ah! Bon. Et vous ne l'avez pas noté.

20 Me DOMINIQUE NEUMAN :

21 Est-ce que ce serait quarante-cinq (45), là?

22 Me SIMON TURMEL :

23 O.K.

24 Me DOMINIQUE NEUMAN :

25 Non. Simplement que disons que les... les clients

1 qui ont un appel de puissance élevé et,  
2 actuellement, on considère que cinquante (50), mais  
3 ceux...

4 Me SIMON TURMEL :

5 O.K. Alors, vous ne l'interdisez pas.

6 Me DOMINIQUE NEUMAN :

7 Bien, ce qu'il y a, c'est que plus on descend, plus  
8 la difficulté de compréhension devient  
9 problématique et plus on descend dans l'appel de  
10 puissance, plus on peut considérer qu'il y a  
11 d'autres moyens aussi efficace, que ce soit la  
12 variation de la première à la deuxième tranche...

13 Me SIMON TURMEL :

14 Hum, hum.

15 Me DOMINIQUE NEUMAN :

16 ... l'ampérage ou autre chose, d'obtenir le même  
17 résultat qu'une facturation selon la puissance.

18 Me SIMON TURMEL :

19 Je vois. Par rapport aux contrats spéciaux, et j'ai  
20 peut-être échappé un bout, vous avez dit, pour des  
21 fins de transparence, de ne plus avoir de contrats  
22 spéciaux. Et j'ai compris en lisant d'autres  
23 mémoires que ces contrats spéciaux-là sont publics,  
24 donc quand on parle de transparence, ce n'est pas  
25 au niveau du fait qu'ils soient confidentiels.

1                   La question : j'ai écouté différentes  
2 personnes et experts qui expliquaient qu'il y avait  
3 une problématique au niveau concurrentiel et que  
4 certaines juridictions semblaient avoir des  
5 contrats spéciaux, encore plus spéciaux, dans le  
6 sens qu'ils ne sont pas publics. Est-ce que vous  
7 avez quelque chose pour substituer à cette  
8 inexistence de contrats spéciaux, selon ce que vous  
9 recommandez, pour permettre un avantage  
10 concurrentiel?

11 Me DOMINIQUE NEUMAN :

12 Oui. Bien, la recommandation générique, c'est que,  
13 par transparence, on parle de la facture, que...

14 Me SIMON TURMEL :

15 Ah! O.K.

16 Me DOMINIQUE NEUMAN :

17 ... que le client et aussi, pas seulement les  
18 clients, mais d'autres personnes qui seraient  
19 intéressées à savoir comment est structurée la  
20 facturation du client, on voit quel est le tarif  
21 réel du client et quel est le montant qu'il reçoit  
22 en aide. Donc, de la même manière que dans le cas  
23 de notre recommandation sur le tarif de  
24 développement économique, donc qu'on charge, selon  
25 le cas, le tarif L au client. Donc, on voit, sa

1 facture est de X dollars et il reçoit un rabais de  
2 Y dollars.

3 Me SIMON TURMEL :

4 Alors, vous n'êtes pas contre.

5 Me DOMINIQUE NEUMAN :

6 C'est ce qui rend...

7 Me SIMON TURMEL :

8 Vous n'êtes pas contre.

9 Me DOMINIQUE NEUMAN :

10 Bien, le tarif de développement économique, c'est  
11 un peu une manière de faire par Hydro-Québec ce qui  
12 est déjà fait par les tarifs spéciaux...

13 Me SIMON TURMEL :

14 Ah! Oui.

15 Me DOMINIQUE NEUMAN :

16 ... donc c'est la même problématique.

17 Me SIMON TURMEL :

18 O.K.

19 (14 h 35)

20 Me DOMINIQUE NEUMAN :

21 Sauf qu'au lieu d'avoir... Bon. Et en plus, au lieu  
22 d'avoir des clients qui sont hors du système, qui  
23 reçoivent des contrats spéciaux, et je pense, le  
24 gouvernement du Québec voulait à un moment donné  
25 faire passer tous les bénéficiaires de clients

1 spéciaux au tarif L. Donc, qu'on leur facture le  
2 tarif L. Et si on pense que pour toutes sortes de  
3 raisons concurrentielles, économiques, régionales  
4 ou autres ils doivent recevoir une aide, bien  
5 l'aide serait connue.

6 Me SIMON TURMEL :

7 O.K.

8 Me DOMINIQUE NEUMAN :

9 On saurait combien. On pourrait faire des  
10 statistiques. On pourrait savoir qui... combien est  
11 offert, comment est-ce qu'elle se répartit entre  
12 les différentes catégories de clients  
13 bénéficiaires, plutôt que d'avoir... Avec des  
14 tarifs spéciaux, avec le tarif de développement  
15 économique, comment est-ce qu'on fait pour calculer  
16 combien le client paye de moins que ce qu'il  
17 devrait payer?

18 Me SIMON TURMEL :

19 C'est plus clair.

20 Me DOMINIQUE NEUMAN :

21 On peut faire les équations, on peut le trouver, on  
22 peut faire... on peut faire une étude et arriver à  
23 un chiffre, mais d'avoir ça clairement exprimé, ça  
24 permet d'être transparent face à la population, que  
25 la population sache ce qui se passe. Et ça, c'est

1           surtout dans un contexte où la population aura  
2           peut-être à accepter ou les clients résidentiels  
3           auront peut-être à accepter une hausse de leur  
4           tarif domestique si l'interfinancement est diminué.  
5           Donc, au moins, que les clients sachent... que la  
6           population sache clairement qui reçoit quoi et  
7           pourquoi.

8           Me SIMON TURMEL :  
9           C'est plus clair. Merci.

10          LA PRÉSIDENTE :  
11          Merci. Alors, nous reprendrons à quinze heures  
12          cinquante (15 h 50). Merci.

13          SUSPENSION DE L'AUDIENCE

14          REPRISE DE L'AUDIENCE

15          (15 h 50)

16          LA PRÉSIDENTE :  
17          Alors, vous avez la parole, Maître Neuman, pour  
18          nous présenter vos recommandations incontournables.

19          Me DOMINIQUE NEUMAN :  
20          Alors, rebonjour, Madame la Présidente, Messieurs  
21          les Régisseurs. C'est monsieur Méthé qui m'a  
22          suggéré de venir, de venir ici.

23          LA PRÉSIDENTE :

24          Bonne idée.

25

1 Me DOMINIQUE NEUMAN :

2 Ça fait que là... là je me sens à l'aise. Quoique  
3 c'est bien là-bas aussi. Alors, on en a une dans  
4 les principes, une dans l'électricité et une dans  
5 le gaz.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 D'accord. Allez-y.

8 Me DOMINIQUE NEUMAN :

9 Dans les principes, en fait, c'est par numéro de  
10 recommandations puisque les recommandations sont  
11 plus longues...

12 LA PRÉSIDENTE :

13 C'est bien ça.

14 Me DOMINIQUE NEUMAN :

15 ... dans le texte lui-même du mémoire. 3.4 pour les  
16 principes, donc c'est la recommandation sur la  
17 transparence et la compréhension des tarifs, donc  
18 qui traite à la fois du fait que les distributeurs  
19 doivent être proactifs, du fait que les factures  
20 doivent être transparentes et que les tarifs eux-  
21 mêmes doivent être transparents en séparant le  
22 tarif réel de l'aide.

23 Dans l'électricité, ce serait la  
24 recommandation 4.4.5 sur les tarifs du secteur CII,  
25 bien notamment parce qu'elle est un peu



1 l'aboutissement de plein d'autres choses. C'est là  
2 qu'aboutit l'interfinancement puisque... donc  
3 essentiellement dans le 4.4.5, on dit de ne pas  
4 accorder de tarifs spéciaux, tarifs préférentiels,  
5 mais que toutes sortes d'autres mesures qu'on  
6 propose justement atteignent l'objectif souhaité  
7 par les gens de ce secteur qui est justement  
8 d'avoir un certain allégement, donc la réduction de  
9 l'interfinancement, la tarification d'appel de  
10 puissance différenciée selon les heures,  
11 microproductions.

12 Donc, le 4.4.5 est un peu l'aboutissement  
13 de ce qui a été un peu bâti à travers beaucoup  
14 d'autres recommandations avant d'arriver à celle-  
15 ci.

16 Et la dernière recommandation dans le  
17 secteur gazier. En fait, c'est la toute dernière,  
18 la 5.5.3, donc sur les investissements du secteur  
19 gazier, donc à la fois l'efficacité énergétique,  
20 les réseaux non initialement rentables et surtout  
21 le fait que le secteur gazier puisse investir, que  
22 les distributeurs gaziers puissent investir dans  
23 les infrastructures innovatrices.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Merci beaucoup, Maître Neuman. Bon travail.

1 Me DOMINIQUE NEUMAN :

2 Merci beaucoup. Je vois le sourire de monsieur  
3 Pilotto. C'est le mot « innovatrice » qui  
4 m'avait... que j'ai dit une seconde trop tard tout  
5 à l'heure. Merci bien.

6 M. LAURENT PILOTTO :

7 Je relirai les notes sténos.

8 Me DOMINIQUE NEUMAN :

9 Merci. Oh! Merci.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Alors, bonjour et bienvenue Messieurs de la  
12 Fédération des chambres de commerce du Québec.  
13 Alors, je vous inviterais à vous présenter et puis  
14 ensuite nous serons prêts à vous écouter.

15 PRÉSENTATION DE LA FCCQ

16 M. STÉPHANE FORGET :

17 Alors, Madame la Présidente, Messieurs les  
18 Régisseurs. Mon nom est Stéphane Forget, je suis le  
19 président directeur général de la Fédération des  
20 chambres de commerce du Québec. Je suis accompagné  
21 à ma droite de monsieur David Laureti, directeur  
22 stratégie et affaire économique à la Fédération. Et  
23 à ma gauche, de monsieur Dany Lemieux qui est  
24 expert-conseil pour la Fédération sur les questions  
25 énergétiques et les questions de développement

1 durable.

2 Alors, nous sommes heureux d'avoir été  
3 convoqués par la Régie de l'énergie pour vous faire  
4 part de notre réflexion quant à l'amélioration des  
5 pratiques tarifaires dans les domaines de  
6 l'électricité et du gaz naturel.

7 Vous me permettez tout d'abord de dire un  
8 mot sur la Fédération et qui, je pense, pourra  
9 aussi expliquer notre intérêt pour les présentes  
10 audiences.

11 Nous sommes le plus important réseau de  
12 gens d'affaires et d'entreprises au Québec. Nous  
13 fédérons le travail de cent quarante (140) chambres  
14 de commerce sur tout le territoire québécois. Par  
15 cela, nous avons donc une vision régionale des  
16 enjeux économiques. Et en tant que chambre  
17 provinciale, notre deuxième chapeau, plus de mille  
18 cent (1100) entreprises sont directement membres de  
19 la Fédération, et ce, dans tous les secteurs de  
20 l'économie. Ce qui nous donne aussi une vision  
21 sectorielle des enjeux.

22 Et nos membres se divisent en partie à  
23 travers vingt et un (21) comités à la Fédération.  
24 J'en nomme juste quelques-uns, notamment le comité  
25 énergie, le comité développement durable, le comité

1 manufacturier, exportateur, infrastructure,  
2 finances publiques, donc tous des comités avec des  
3 membres qui sont intéressés et interpellés par les  
4 questions que nous allons aborder aujourd'hui.

5 (15 h 56)

6 Enfin, nous occupons aussi une place au sein de  
7 différentes instances gouvernementales. Et nous  
8 défendons le point de vue des employeurs du Québec,  
9 ceux qui nous donnent sur les enjeux une vision  
10 régionale, sectorielle et à la fois du point de vue  
11 des employeurs.

12 Au chapitre des politiques publiques, la  
13 Fédération favorise un environnement d'affaires  
14 innovant et concurrentiel. La Fédération fait du  
15 développement économique du Québec un enjeu  
16 prioritaire et, dans ce contexte, s'intéresse aux  
17 enjeux énergétiques depuis plusieurs années. Nous  
18 l'avons notamment fait dans le cadre des diverses  
19 consultations qui ont mené à la nouvelle politique  
20 énergétique québécoise plus récente.

21 Notre présentation d'aujourd'hui sera  
22 divisée en quatre parties. Dans un premier temps,  
23 nous vous présenterons notre vision, la position  
24 que nous avons toujours défendue en matière  
25 énergétique. Nous vous entretiendrons ensuite sur

1 les questions portant sur l'offre et la demande.  
2 Nous aborderons par la suite les questions  
3 relatives au secteur de l'électricité pour terminer  
4 avec celui du gaz naturel.

5 Selon nous, quatre principes doivent être  
6 au coeur de nos décisions en matière énergétique,  
7 soit l'imputabilité, le pragmatisme, le réalisme  
8 ainsi que la cohérence. Toutes les positions que  
9 nous avons prises en matière énergétique sont  
10 guidées par ces principes. Nous croyons qu'il est  
11 nécessaire d'avoir une vision énergétique globale  
12 basée sur la nécessité de faire du développement  
13 économique et énergétique durable reposant sur un  
14 portefeuille énergétique pluriel et des tarifs  
15 énergétiques compétitifs permettant notamment le  
16 développement industriel au Québec.

17 La Fédération considère que l'électricité  
18 propre et renouvelable constitue une force  
19 constitue pour le Québec et qu'il faut continuer  
20 d'en tirer profit, notamment, pour maintenir des  
21 entreprises et attirer des investissements ici au  
22 Québec. Il s'agit d'un avantage concurrentiel que  
23 le Québec a tout intérêt à utiliser de façon  
24 stratégique. Il ne faut toutefois pas mettre tous  
25 nos œufs dans le même panier. C'est pourquoi nous

1 continuons de militer pour le développement et  
2 l'utilisation efficiente des différentes sources  
3 d'énergie, souvent complémentaires, que sont les  
4 hydrocarbures, l'énergie éolienne, le solaire ou la  
5 biomasse, agricole et forestière.

6 Nous sommes guidés par le principe que la  
7 bonne forme d'énergie soit utilisée à la bonne  
8 place, que sa tarification soit efficiente et  
9 permette la création de richesses. En matière de  
10 sécurité des approvisionnements, la Fédération est  
11 d'avis que des infrastructures de qualité sont  
12 étroitement liées au soutien de la croissance de  
13 l'économie.

14 Nous savons aussi que les tarifs  
15 d'électricité et de gaz naturel ont plusieurs  
16 composantes. Ils dépendent à la fois de l'offre  
17 ainsi que de la demande. La Fédération croit que  
18 les distributeurs d'énergie réglementés doivent  
19 être en mesure d'offrir une facture globale  
20 d'énergie la plus compétitive possible tout en  
21 maintenant la qualité et la sécurité de leurs  
22 approvisionnements.

23 M. DAVID LAURETI :

24 Permettez-nous de vous présenter ici une analyse  
25 sommaire des forces parfois divergentes qui ont un

1 impact sur les tarifs d'électricité et de gaz  
2 naturel, ainsi que des propositions afin de les  
3 maintenir compétitifs. Cette compétitivité des  
4 tarifs d'énergie de même que le maintien de la  
5 qualité et de la sécurité des approvisionnements  
6 devraient, selon nous, être les principaux  
7 objectifs des distributeurs d'énergie réglementés.  
8 Plusieurs moyens existent pour atteindre ce  
9 résultat, que ce soit du côté de l'offre ou de la  
10 demande.

11           Voici quelques pistes de solutions que nous  
12 estimons souhaitables pour conserver une facture  
13 globale la moins chère possible. Les tarifs  
14 d'électricité et de gaz naturel ont plusieurs  
15 composantes et ils dépendent en bonne partie de  
16 l'offre, c'est-à-dire : la production, le transport  
17 et la distribution. Nous croyons qu'il est possible  
18 d'agir sur l'offre, ce qui permettrait de maintenir  
19 les tarifs à des niveaux compétitifs.

20           Au niveau de la production d'énergie  
21 nécessaire pour combler les besoins de la clientèle  
22 québécoise, la responsabilité d'acquérir les  
23 approvisionnements revient à Hydro-Québec  
24 Distribution, Gaz Métro et Gazifère. Pour la  
25 fourniture en gaz naturel, Gaz Métro procédera par

1 appel d'offres pour l'année deux mille dix-sept  
2 (2017) et bénéficiera donc du meilleur prix  
3 possible n'envisageant pas de contracter de gaz  
4 naturel pluriannuel pour le moment.

5 En tant que filiale d'Enbridge Gas  
6 Distribution, Gazifère obtient tous ses service  
7 d'approvisionnement d'Enbridge par le biais du  
8 tarif 200 pour la fourniture du gaz naturel et son  
9 transport s'effectue via TransCanada. Dans ce  
10 contexte, nous ne voyons pas de piste d'économie  
11 intéressante à court terme en matière de fourniture  
12 de gaz.

13 Du côté des approvisionnements en  
14 électricité, les coûts sont établis par la Régie de  
15 l'énergie en additionnant le coût  
16 d'approvisionnement de l'électricité patrimoniale  
17 et les coûts réels des contrats d'approvisionnement  
18 ou les besoins qui sont satisfaits par un bloc  
19 d'énergie déterminé par règlement du gouvernement.  
20 Un problème important qui met une pression à la  
21 hausse sur les tarifs d'électricité est  
22 l'acquisition de blocs d'énergie pour satisfaire  
23 les besoins des marchés québécois ou les besoins  
24 qui seront satisfaits par un bloc d'énergie  
25 déterminé par règlement du gouvernement.



1 (16 h 02)

2 Nous sommes conscient que le gouvernement souhaite  
3 utiliser les tarifs d'électricité pour aider entre  
4 autres les développements économiques et régionaux  
5 et les industries aux besoins particuliers. Nous  
6 sommes d'accord avec cette avenue dans la mesure où  
7 des retombées économiques y sont associées.  
8 Toutefois, l'accumulation de ces décisions  
9 gouvernementales, de privilégier les tarifs  
10 d'électricité plutôt que la fiscalité, a des  
11 impacts sur les tarifs. Selon nous, un meilleur  
12 dosage de l'utilisation des tarifs d'énergie, par  
13 rapport à la fiscalité, nous semble une meilleure  
14 avenue pour atteindre les objectifs économiques et  
15 environnementaux du gouvernement.

16 Nous recommandons à la Régie que les  
17 nouveaux approvisionnements en énergie combler un  
18 réel besoin pour les marchés québécois avec,  
19 lorsque cela est applicable, des acquisitions  
20 basées sur la concurrence la plus grande et la plus  
21 ouverte que possible. La FCCQ est d'avis que  
22 l'intervention gouvernementale dans la tarification  
23 de l'énergie a un effet cumulatif de plus en plus  
24 important. La Régie de l'énergie a été créée,  
25 notamment, pour dépolitiser l'établissement des

1 tarifs d'énergie alors que le gouvernement  
2 intervient de plus en plus, depuis quelques années,  
3 par voie réglementaire et législative.

4 La FCCQ croit que le gouvernement doit  
5 laisser la Régie jouer pleinement son rôle quant à  
6 l'établissement des tarifs d'énergie tout en tenant  
7 compte des perspectives et cibles gouvernementales  
8 à long terme. À cet égard, nous vous recommandons  
9 d'envisager les pistes d'améliorations suivantes.

10 Que l'impact des nouveaux projets  
11 d'infrastructure de transport de gaz naturel, sur  
12 les capacités de transport du gaz naturel dans  
13 l'est du Canada et sur son coût soient examinés en  
14 temps et lieu. Que, peu importe le mécanisme de  
15 réglementation des distributeurs d'énergie, ces  
16 derniers puissent être rémunérés par une partie des  
17 gains d'efficience et que l'autre partie puisse  
18 être remboursée aux consommateurs d'énergie sous la  
19 forme d'une baisse équivalente des tarifs. Il n'y a  
20 pas que des offres du côté... il n'y a pas que des  
21 efforts du côté de l'offre de l'énergie qui peuvent  
22 contribuer à garder la facture énergétique globale  
23 à un niveau compétitif. Il y a aussi les actions  
24 qui sont possibles du côté de la demande d'énergie.  
25 L'efficacité énergétique est certainement une

1 avenue porteuse pour conserver une facture  
2 énergétique globale compétitive puisqu'elle permet  
3 de rejoindre à peu près toutes les clientèles.

4 Or, le gouvernement veut améliorer de  
5 quinze pour cent (15 %) l'efficacité avec laquelle  
6 l'énergie est utilisée d'ici deux mille trente  
7 (2030), tel qu'il est stipulé dans sa nouvelle  
8 politique énergétique. Il n'est toutefois pas  
9 possible de savoir si le gouvernement réfère à une  
10 cible d'efficacité énergétique ou d'intensité  
11 énergétique ou, encore, s'il vise une forme  
12 d'énergie plutôt qu'une autre.

13 En matière d'efficacité énergétique la  
14 Fédération croit... note que les efforts soutenus  
15 des distributeurs d'électricité et de gaz naturel,  
16 au cours des dernières années, ont été importants.  
17 Selon nous, les efforts en efficacité énergétique,  
18 en électricité et en gaz naturel devraient être  
19 calibrés afin de ne pas créer de pressions  
20 additionnelles à la hausse les tarifs d'énergie  
21 réglementés.

22 Si des efforts supplémentaires devaient  
23 être faits, il faut s'assurer qu'ils soient  
24 rentables pour les clients. Nous croyons qu'il  
25 faille également mettre un terme à la duplication

1 des aides financières déjà existantes chez les  
2 distributeurs d'énergie et au gouvernement pour une  
3 même mesure d'efficacité énergétique.

4 Le gouvernement, à travers le futur  
5 organisme Transition énergétique Québec, ne doit  
6 donc pas dédoubler les initiatives des  
7 distributeurs mais s'inscrire en complémentarité  
8 avec celles-ci.

9 M. STÉPHANE FORGET :

10 Examinons maintenant certains aspects spécifiques  
11 au secteur de l'électricité. En l'an deux mille  
12 (2000), l'institution d'un bloc patrimonial visait,  
13 entre autres, à léguer aux Québécois un bloc  
14 d'électricité de cent soixante-cinq térawattheures  
15 (165 TWh) à partir des équipements de production en  
16 place à cette date, fournissant de l'électricité à  
17 bas coût et que cette électricité soit vendue à un  
18 prix relatif entre les catégories de clients, qui  
19 ne varieraient que peu ou pas au fil du temps.

20 Dès lors, la Régie ne pouvait modifier le  
21 tarif d'une catégorie de consommateurs afin  
22 d'atténuer l'interfinancement entre les tarifs  
23 applicables des catégories de consommateurs. Ainsi,  
24 les entreprises du Québec subventionnent et  
25 continueront de subventionner les clients

1 résidentiels dans les années à venir.

2 Le débat se joue donc sur la hauteur de cet  
3 interfinancement. En deux mille deux (2002), Hydro-  
4 Québec Distribution déposait à la Régie un document  
5 intitulé « Principe et méthodes de calcul de  
6 l'interfinancement ». Selon elle, des modifications  
7 aux tarifs ne doivent pas être effectuées dans le  
8 but de modifier l'interfinancement puisque la loi  
9 ne le permet pas. Hydro-Québec Distribution  
10 affirmait toutefois : « Lorsqu'elle fixe ou modifie  
11 un tarif, la Régie doit tenir compte de l'évolution  
12 des coûts, incluant le rendement associé à une  
13 catégorie de consommateurs, selon le mode de  
14 répartition en vigueur. » La Fédération est  
15 pleinement d'accord avec le principe de faire  
16 assumer par une partie de consommateurs les  
17 dépenses encourues qui lui sont attribuables. Dans  
18 ce cas d'espèce, la modification d'interfinancement  
19 est donc une conséquence plutôt que le but  
20 recherché.

21 Comme le soulignait Hydro-Québec  
22 Distribution, le concept d'interfinancement doit  
23 s'interpréter conjointement avec le fait qu'une  
24 catégorie de consommateurs doit assumer ses propres  
25 coûts et que l'interfinancement ne doit pas être

1 évalué et fixé définitivement à un moment précis.

2 Le gouvernement est venu empêcher  
3 d'appliquer le principe de l'utilisateur payeur en  
4 adoptant le décret 1164-2007 de préoccupation  
5 économique, sociale et environnementale afin de  
6 favoriser une évolution équilibrée des tarifs  
7 d'électricité entre catégories de consommateurs.

8 (16 h 07)

9 Le gouvernement a indiqué alors à la Régie  
10 que lors de la fixation des tarifs d'électricité,  
11 les ajustements tarifaires entre les catégories de  
12 consommateurs soient répartis de manière à assurer  
13 une stabilité dans l'évolution des tarifs entre les  
14 catégories de consommateurs. Par conséquent, les  
15 hausses tarifaires doivent, en principe, être  
16 uniformes entre les tarifs des différentes  
17 catégories de consommateurs, ce qui, à notre avis,  
18 ne fait aucun sens.

19 Selon la Fédération, les faibles niveaux de  
20 correction de l'interfinancement au cours des  
21 quinze (15) dernières années laisseraient une marge  
22 de manoeuvre à la Régie pour faire évoluer  
23 l'interfinancement entre les catégories de clients,  
24 tout en ne créant pas de choc tarifaire si le  
25 gouvernement n'intervenait pas dans l'établissement

1 des tarifs d'électricité. Il faudra un jour arrêter  
2 de regarder les hausses de tarifs de façon annuelle  
3 puisqu'une catégorie de clients pourrait être  
4 avantagée une année donnée et moins l'année  
5 suivante.

6 L'intervention gouvernementale dans  
7 l'établissement des tarifs est au coeur des  
8 distorsions des prix de l'électricité et la Régie  
9 doit recommander au gouvernement de le faire avec  
10 davantage de parcimonie.

11 M. DAVID LAURETI :

12 Au cours des dernières années, le gouvernement a  
13 négocié avec certaines industries aux besoins  
14 particuliers des tarifs d'électricité spéciaux. La  
15 Fédération n'est pas contre dans la mesure où des  
16 retombées économiques peuvent et doivent y être  
17 associées.

18 Nous croyons toutefois que l'accumulation  
19 de ces décisions gouvernementales d'utiliser les  
20 tarifs d'électricité au lieu de la fiscalité a des  
21 impacts de plus en plus importants sur les tarifs  
22 et donc, sur la compétitivité des entreprises ainsi  
23 que sur leur capacité à payer ces hausses  
24 tarifaires.

25 Récemment, le gouvernement a décidé

1 d'indexer à l'inflation le prix du bloc  
2 d'électricité patrimoniale en exemptant toutefois  
3 les entreprises assujetties au tarif grande  
4 puissance L. Il est probable que le choix  
5 gouvernemental découle d'une volonté d'aider un  
6 secteur qui consomme de moins en moins  
7 d'électricité et qui a de la difficulté à faire  
8 face à la concurrence internationale qui bénéficie  
9 de conditions d'opérations parfois très  
10 avantageuses. Est-ce là le meilleur moyen d'aider  
11 ce secteur d'activités? C'est la question que nous  
12 posons.

13 Pourquoi utiliser les tarifs plutôt que la  
14 fiscalité? L'exemple de la hausse du prix du bloc  
15 d'électricité patrimoniale, en exemptant toutefois  
16 les entreprises assujetties au tarif grande  
17 puissance L conjugué à la rigidité relative de  
18 l'interfinancement font en sorte que cela crée des  
19 distorsions supplémentaires lors de l'établissement  
20 des tarifs.

21 La FCCQ croit que les tarifs d'électricité  
22 doivent être utilisés pour créer de la richesse,  
23 mais que cela doit se faire dans des cas bien  
24 précis où des retombées économiques peuvent en  
25 découler. Des études approfondies devraient être



1 effectuées sur les coûts et les bénéfices  
2 d'utiliser les tarifs plutôt que la fiscalité pour  
3 aider les industries aux besoins particuliers. La  
4 FCCQ croit que les clients industriels doivent  
5 bénéficier de tarifs d'électricité compétitifs afin  
6 de pouvoir réaliser des investissements qui  
7 profiteront à l'ensemble des Québécois.

8 Les nouveaux investissements de ces clients  
9 seront plus difficilement réalisables si cette  
10 condition n'est pas rencontrée, que ce soit pour de  
11 nouvelles entreprises ou encore pour celles déjà  
12 présente en sol québécois.

13 Depuis deux mille quatorze (2014), les  
14 exploitants du transport collectif, comme la  
15 Société de transport de Montréal, n'ont plus accès  
16 au tarif L et sont soumis au nouveau tarif LG  
17 auquel s'appliquent les augmentations du bloc  
18 patrimonial. À l'heure où le gouvernement du Québec  
19 poursuit d'ambitieux objectifs de réduction des GES  
20 et d'électrification des transports, les  
21 exploitants de transports collectifs doivent  
22 supporter des coûts croissants d'alimentation en  
23 électricité alors que les prix du pétrole restent  
24 relativement faibles.

25 Non seulement le transport collectif peine

1 à être compétitif vis-à-vis de l'automobile comme  
2 moyen de déplacement, mais les exploitants du  
3 transport collectif n'ont pas d'incitatif  
4 économique significatif à adopter graduellement  
5 l'électricité comme énergie de propulsion. Un tarif  
6 d'électricité plus abordable et spécifique pour les  
7 sociétés de transport collectif enverrait un signal  
8 clair pour les inciter à migrer vers  
9 l'électrification.

10 Ne pas soumettre les entreprises de  
11 transport collectif à la hausse du prix de  
12 l'électricité patrimoniale permettrait de mieux  
13 soutenir celle-ci sans exercer d'impact sur les  
14 tarifs des autres catégories de consommateurs. Une  
15 telle mesure serait pleinement cohérente avec les  
16 objectifs du gouvernement du Québec, notamment le  
17 plan d'action en électrification des transports,  
18 lequel vise à faire du Québec un chef de file de  
19 l'utilisation de moyens de transport propulsés par  
20 l'électricité et un précurseur en matière de  
21 mobilité durable.

22 Ceci nous amène à vous parler de mobilité  
23 électrique. Le plan d'électrification des  
24 transports est l'une des pièces maîtresses de la  
25 nouvelle politique énergétique 2030 du gouvernement

1 du Québec. Le gouvernement a, entre autres, donné  
2 le mandat à Hydro-Québec de participer  
3 techniquement et financièrement à la mise en place  
4 des infrastructures et de l'équipement nécessaire à  
5 l'électrification des transports.

6 Si la décarbonisation de l'économie est  
7 résolument envisagée, la Fédération souhaite  
8 toutefois faire part de ses préoccupations sur les  
9 coûts que l'électrification des transports pourrait  
10 avoir sur la facture d'électricité. Bon an mal an,  
11 le ministère des Finances récolte plus de deux  
12 virgule trois milliards de dollars (2,3 G\$) en  
13 taxes sur les carburants en plus des cinq cents  
14 millions de dollars (500 M\$) qui sont collectés  
15 pour alimenter le fond vert.

16 (16 h 11)

17 Dans la mesure où le Québec atteint la  
18 cible de quarante pour cent (40 %) de diminution de  
19 ses produits pétroliers d'ici 2030 comme le prévoit  
20 la politique énergétique, ce sera plus de un  
21 virgule un milliard de dollars (1,1 M\$) en manque à  
22 gagner pour le gouvernement. À titre illustratif,  
23 Hydro-Québec devrait vendre au moins treize virgule  
24 soixante-quinze térawattheures (13,75 TWh) de plus  
25 à un prix moyen de huit cents (8 ¢) le

1 kilowattheure pour générer autant de revenus. Ce  
2 qui ne serait quand même pas suffisant puisque le  
3 gouvernement accapare soixante-quinze pour cent  
4 (75 %) du bénéfice net d'Hydro-Québec et non des  
5 revenus de la société d'État. Il y a donc un  
6 problème important qui se pointe à l'horizon.

7           Selon la Fédération, il y a une possibilité  
8 que ces taxes soient remplacées par une taxe sur  
9 l'électricité. En effet, selon le plan  
10 d'électrification des transports, la consommation  
11 de carburant sera remplacée en bonne partie par  
12 l'électricité. Il y a donc une possibilité que les  
13 taxes liées à la mobilité soient transférées au  
14 tarif d'électricité afin de ne pas priver le  
15 gouvernement de précieux revenus, à moins que l'on  
16 tienne compte des revenus tirés de l'achat  
17 additionnel d'électricité issue de la recharge des  
18 véhicules.

19           Au cours des dernières années, Hydro-Québec  
20 a procédé au déploiement de ses compteurs  
21 intelligents. Ce déploiement offre une possibilité  
22 de refaire des études sur la tarification selon  
23 l'heure d'usage avec davantage de participants  
24 ainsi que des périodes de pointe normales et hors  
25 pointe.

1                   Il y a quelques années, Hydro-Québec  
2                   Distribution avait mené un projet pilote pour les  
3                   clients résidentiels afin de vérifier si les  
4                   conditions gagnantes pouvaient être remplies pour  
5                   introduire un tarif différencié selon l'heure  
6                   d'usage. Les résultats de ce projet pilote ne se  
7                   sont pas révélés concluants.

8                   La Fédération recommande donc à la Régie de  
9                   traiter de la piste d'amélioration suivante dans  
10                  son avis au gouvernement, à savoir : qu'Hydro-  
11                  Québec profite du déploiement à grande échelle des  
12                  compteurs intelligents pour refaire des études sur  
13                  la tarification différenciée selon l'heure d'usage  
14                  avec davantage de participants ainsi que des  
15                  périodes de pointe normales et hors pointe afin de  
16                  quantifier les économies potentielles.

17                  Si Hydro-Québec Distribution devait  
18                  éventuellement proposer des tarifs différenciés  
19                  selon l'heure d'usage, cela pourrait intéresser  
20                  certaines entreprises qui ont plusieurs quart de  
21                  travail afin de réallouer une partie de leur  
22                  production vers des plages où elles pourraient  
23                  bénéficier d'une réduction de leur facture  
24                  d'électricité en plus de la tarification des appels  
25                  de puissance qui jouent déjà ce rôle.

1                   Selon la Fédération, il y aurait lieu  
2 d'examiner cette piste afin de quantifier  
3 l'évitement des consommations durant les périodes  
4 de pointe qu'une telle solution pourrait procurer à  
5 Hydro-Québec Distribution. Cette solution serait  
6 économiquement rentable pour les entreprises et  
7 pour Hydro-Québec Distribution et éviterait de  
8 coûteux achats d'énergie et de puissance en période  
9 de pointe.

10 M. STÉPHANE FORGET :

11 Maintenant, nous souhaitons en terminant vous  
12 entretenir du secteur du gaz naturel. La Fédération  
13 comprend que le gouvernement ait demandé à la Régie  
14 de se pencher sur les pratiques tarifaires  
15 actuelles autant du côté de l'électricité que du  
16 gaz naturel. Cependant, le contexte est plutôt  
17 particulier du côté du gaz naturel, puisque Gaz  
18 Métro est actuellement en cours de révision de  
19 l'allocation des ses coûts et de sa structure  
20 tarifaire devant la Régie.

21                   La FCCQ entend donc voir comment la Régie  
22 traitera de ces sujets et éventuellement émettre  
23 des recommandations au gouvernement sur les sujets  
24 traités dans les phases du dossier qui ne sont pas  
25 terminées ou qui n'ont pas encore débuté.

1                   Cela dit, actuellement, il n'y a pas  
2 d'interfinancement pour la fourniture, le transport  
3 et l'équilibrage du gaz naturel. L'enjeu se situe  
4 donc au niveau de la distribution du gaz naturel.  
5 La Fédération comprend que l'interfinancement  
6 actuel de Gaz Métro ne pourra être révisé tant que  
7 l'entièreté du dossier générique portant sur  
8 l'allocation des coûts et la structure tarifaire de  
9 Gaz Métro n'aura pas été examinée par la Régie.

10                   Cet interfinancement a été créé pour  
11 diverses raisons. Dont probablement des  
12 considérations commerciales afin de pénétrer  
13 certains marchés, dont le marché résidentiel. Selon  
14 la Fédération, les futurs tarifs de gaz naturel au  
15 Québec devraient diminuer graduellement  
16 l'interfinancement des consommateurs qui  
17 bénéficient de rabais tarifaires disproportionnés  
18 grâce à l'apport important des entreprises.

19                   Depuis quelques années, de plus en plus de  
20 formes de consommation de gaz naturel non  
21 conventionnelles se développent. Pensons au gaz  
22 naturel liquéfié, au gaz naturel comprimé, au  
23 biométhane, et caetera. Donc, nous souhaitons vous  
24 entretenir de ces nouvelles avancées dans le  
25 domaine du gaz naturel pour terminer.

1                   Gaz Métro achètera au printemps deux mille  
2 dix-sept (2017) du biométhane produit à partir des  
3 installations de Saint-Hyacinthe afin de l'intégrer  
4 à son réseau. D'autres projets municipaux sont  
5 prévus pour les années à venir afin de bonifier  
6 l'offre de gaz naturel renouvelable. Cette  
7 bonification rejoint la volonté gouvernementale  
8 exprimée dans la politique énergétique deux mille  
9 trente (2030) visant à accroître la production de  
10 gaz naturel renouvelable étant donné que cette  
11 source d'énergie de transition est profitable pour  
12 le Québec. Le biométhane acheté par Gaz Métro a les  
13 mêmes propriétés que le gaz naturel conventionnel,  
14 une fois que le biogaz produit à partir des  
15 installations de biométhanisation est nettoyé de  
16 ses impuretés.

17                   (16 h 16)

18                   Sept ans après l'annonce de la Politique  
19 québécoise de gestion des matières résiduelles, peu  
20 de projets de biométhanisation ont été développés.  
21 Ils sont coûteux et le secteur privé peut  
22 difficilement aider les municipalités avec leur  
23 projet. Les aides financières sont de vingt-cinq  
24 pour cent (25 %) si un demandeur privé formule la  
25 demande, contre soixante-six virgule soixante-sept



1 pour cent (66,67 %), donc les deux tiers dans le  
2 cas d'une municipalité.

3 Dans ce contexte, la Fédération comprend  
4 très bien que les municipalités essaient de trouver  
5 des moyens de rentabiliser leurs projets, notamment  
6 en demandant aux deux distributeurs québécois un  
7 prix pour le biométhane qui est bien au-delà du  
8 coût évité d'acquérir du gaz naturel. Cependant,  
9 cette solution n'est pas nécessairement la seule  
10 dans la mesure où des clients pourraient être  
11 intéressés à payer plus cher pour obtenir du  
12 biométhane pour des motifs environnementaux. De  
13 cette façon, les distributeurs de gaz naturel  
14 pourraient répondre à la demande de leur clientèle  
15 qui désire consommer du gaz naturel renouvelable  
16 tout en minimisant l'impact sur l'ensemble des  
17 clients et en respectant le principe d'utilisateur-  
18 payeur.

19 Selon la Fédération, les distributeurs de  
20 gaz naturel doivent avoir les outils pour intégrer  
21 de nouvelles technologies dans leur base tarifaire  
22 tout en ne pénalisant pas les consommateurs de gaz  
23 naturel avec des tarifs plus élevés. Les deux  
24 distributeurs québécois de gaz naturel ne peuvent  
25 justifier à leur client et à la Régie de payer aux

1 municipalités un prix bien au-delà du coût évité  
2 d'acquérir la fourniture pour rentabiliser les  
3 usines de biométhanisation.

4 La Fédération suggère donc à la Régie de  
5 recommander au gouvernement qu'il n'utilise pas les  
6 tarifs de gaz naturel bien au-delà du coût évité  
7 d'acquisition du gaz naturel pour financer  
8 indirectement les usines de biométhanisation.

9 Alors voilà, vous avons tenté en quelques  
10 minutes de vous résumer un mémoire plus complet  
11 devant vous aujourd'hui et évidemment nous sommes  
12 maintenant disposés à discuter avec vous de nos  
13 propositions et d'échanger avec vous, sachant très  
14 bien que c'est... vous avez là un sommaire, là, de  
15 notre réflexion au fil du temps avec nos membres à  
16 ce sujet. Merci beaucoup, Madame la Présidente, et  
17 Messieurs les Régisseurs.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Merci beaucoup. Alors je vais ouvrir la période de  
20 questions. Dans votre mémoire, puis à deux reprises  
21 dans votre présentation vous avez parlé de dosage  
22 entre l'utilisation des tarifs d'énergie et de la  
23 fiscalité. J'aimerais vous entendre un peu plus là-  
24 dessus. Quand vous parlez d'un meilleur dosage,  
25 comment vous suggérez de procéder pour changer le

1 dosage? Parce que le dosage suppose que les deux  
2 ingrédients demeurent. Et puis est-ce que le dosage  
3 varie selon les secteurs industriels? Mais bref, si  
4 on explore un peu plus comment changer le dosage,  
5 qu'est-ce que ça veut dire? Alors j'aimerais ça  
6 vous entendre là-dessus.

7 M. STÉPHANE FORGET :

8 Si vous me permettez de débiter la réponse, puis  
9 après ça je vais laisser Dany qui est très  
10 silencieux depuis que nous sommes arrivés cet  
11 après-midi. Alors je vous dirais qu'à prime abord à  
12 la Fédération on a toujours la préoccupation de  
13 regarder l'ensemble des coûts pour une entreprise  
14 de se développer, de se croître et d'investir au  
15 Québec. Donc que ce soit évidemment le coût de la  
16 fiscalité, que ce soit les taxes sur la masse  
17 salariale, que ce soit les coûts de l'énergie, de  
18 voir comment on peut être... et on regarde aussi ce  
19 qui se fait ailleurs dans le monde pour voir  
20 comment nos entreprises peuvent être compétitives.  
21 Donc c'est à partir de cela qu'on s'est fait une  
22 première réflexion en se disant : comment on peut  
23 mieux utiliser les outils à notre disposition pour  
24 appuyer nos entreprises. Alors ça, c'est le concept  
25 général et je vais laisser peut-être Dany être plus

1        précis sur la réponse.

2        M. DANY LEMIEUX :

3        Donc au niveau de la parcimonie, le danger en fait  
4        de recourir de plus en plus aux tarifs pour  
5        atteindre toutes sortes d'objectifs sociétaux,  
6        environnementaux, peu importe, le danger c'est que  
7        ça se reflète de plus en plus dans les tarifs et  
8        que ça amène des effets indésirables, comme  
9        Stéphane vient de le dire, au niveau de  
10       l'environnement d'affaires des entreprises.

11                Il y avait d'ailleurs à cet égard-là un  
12        reportage, là, sur Radio-Canada ce matin qui était  
13        sur les prix de l'électricité en Ontario, qui ont  
14        subi des hausses entre cent quatre vingt-six  
15        (186 %) et deux cent cinquante-six pour cent  
16        (256 %), de mémoire, là, au cours des dix (10)  
17        dernières années. C'est le reflet de... extrême, on  
18        peut dire ça, de l'utilisation par un gouvernement  
19        des tarifs d'électricité pour atteindre d'autres  
20        objectifs.

21        (16 h 22)

22                Donc le message que la Fédération veut  
23        envoyer c'est de dire : il existe plusieurs outils  
24        à la disposition du gouvernement du Québec et  
25        lorsqu'il fait un choix d'utiliser l'un ou l'autre

1 de ces outils-là, en temps normal il est supposé  
2 d'y avoir des analyses d'impacts réglementaires qui  
3 sont effectuées, et on parle d'analyses  
4 coûts/bénéfices approfondies, quels vont être les  
5 impacts directs, indirects, de ce choix-là.

6 Et à l'heure actuelle, ce n'est pas  
7 toujours le cas, les études sont, on ne les voit  
8 pas, donc on veut envoyer le message au  
9 gouvernement d'être, de faire attention lorsqu'il  
10 fait des choix et d'y aller en toute connaissance  
11 de cause, en fait.

12 Par exemple, on en a parlé dans le mémoire,  
13 Hydro-Québec fait déjà, il publie chaque année ses  
14 indices d'interfinancement, mais ça fait en sorte  
15 qu'on a une bonne idée, chaque année, bien de,  
16 lorsqu'on rentre tout dans les tarifs, bien,  
17 comment l'interfinancement se modifie. Le  
18 gouvernement devrait le faire en amont, lorsqu'il  
19 fait un choix sociétal, quel va être l'impact sur  
20 les tarifs si on utilise les tarifs, si on utilise  
21 la fiscalité, quels vont être les impacts, si on  
22 utilise un peu des deux.

23 Et ça, c'est ce qu'on veut envoyer comme  
24 message, d'y aller vraiment avec parcimonie et que  
25 les études soient faites pour qu'on, pour que le

1           gouvernement puisse prendre, en toute connaissance  
2           de cause, les conséquences de ses choix.

3           LA PRÉSIDENTE :

4           Est-ce que ça complète votre réponse?

5           M. DANY LEMIEUX :

6           Oui.

7           LA PRÉSIDENTE :

8           Je vais vous poser une sous-question : je comprends  
9           donc que vous dites que ça devrait précéder les  
10          décisions, donc vous voyez que ça précède les  
11          décisions sur les tarifs, les décisions fiscales,  
12          vous imaginez, je comprends, le message, mais si on  
13          va un peu plus dans l'articulation de la chose, là,  
14          est-ce que vous avez pensé à une façon de se mettre  
15          en chemin pour que le dosage soit examiné? Mais si  
16          vous ne vous êtes pas rendu là dans votre  
17          réflexion...

18          M. STÉPHANE FORGET :

19          Peut-être pas à ce niveau de détail là mais ce que  
20          je peux vous dire, c'est qu'on constate trop  
21          souvent, malheureusement, puis on l'évoque depuis  
22          notamment les travaux de la Commission Godbout  
23          récemment, là, sur l'économie québécoise, trop  
24          souvent, on n'arrive pas à avoir les analyses  
25          coûts/bénéfices des gestes qu'on pose ou qu'on met

1 de l'avant, que ce soit notamment les crédits  
2 d'impôt, les programmes du gouvernement; on  
3 pourrait sûrement l'imaginer, dans certains cas,  
4 comme vient de le mentionner Dany, au niveau des  
5 tarifs. Et si jamais cela est fait, c'est rarement  
6 disponible pour qu'on puisse, de l'extérieur,  
7 analyser ces demandes-là.

8 Alors donc on dit : il y a différents  
9 outils, ils existent, est-ce qu'on peut faire en  
10 sorte de faire les bonnes analyses coûts/bénéfices,  
11 de les mettre, de les rendre disponibles pour qu'on  
12 ait une meilleure compréhension des gestes qu'on  
13 pose ou des décisions qu'on aura à prendre dans  
14 l'environnement d'affaires dans lequel on évolue.

15 Alors je vous dirais qu'on est rendus à  
16 cette étape-là, à moins que, Dany, tu aies d'autres  
17 choses à ajouter à cet égard-là?

18 M. DANY LEMIEUX :

19 Bien, dernièrement, le gouvernement du Québec a  
20 annoncé, dans ses nouvelles orientations visant  
21 l'acceptabilité sociale, la création d'un Bureau  
22 d'analyses économiques, qui va avoir lieu au  
23 ministère, et le but n'est pas de dédoubler ou de  
24 remplacer le Bureau d'audiences publiques sur  
25 l'environnement mais plutôt d'avoir accès à des

1 chiffres neutres, en amont, avant de prendre les  
2 décisions, et quand les gens vont prendre  
3 connaissance du projet, il va y avoir des chiffres  
4 neutres et objectifs.

5 Est-ce que le genre d'analyses, ce genre  
6 d'analyses-là pourraient être faites dans le cadre  
7 de grandes décisions où le gouvernement pourrait  
8 décider d'émettre un décret de préoccupations  
9 économiques, sociales, environnementales, qui  
10 permettrait de rendre la chose transparente et de  
11 dire : « Bien, nous avons fait des analyses et nous  
12 avons quand même décidé d'utiliser les tarifs pour  
13 X, Y, Z raisons. »

14 Donc, je ne sais pas, là, on  
15 « brainstorm », mais en faisant un parallèle, le  
16 gouvernement s'est décidé, pour les grands projets,  
17 de se doter d'une structure, peut-être qu'il y  
18 aurait quelque chose à faire pour avoir, comme  
19 disait monsieur Forget, avoir les analyses  
20 coûts/bénéfices en amont, qui viendraient mettre  
21 une transparence sur les choix sociétaux  
22 gouvernementaux.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Merci beaucoup. Monsieur Pilotto?

25



1 M. LAURENT PILOTTO :

2 Bonjour, messieurs, bon après-midi. Bien, pour  
3 poursuivre dans cette voie-là, donc j'imagine que,  
4 à l'instar de plusieurs participants à notre  
5 consultation, que vous préconisez une plus grande  
6 transparence, une plus grande vérité de  
7 l'information dans tous les sujets qu'on doit  
8 aborder, est-ce que je vous entends bien, est-ce  
9 que c'est...

10 M. STÉPHANE FORGET :

11 Oui, vous nous entendez bien, vous nous comprenez  
12 bien à cet égard-là.

13 (16 h 26)

14 M. LAURENT PILOTTO :

15 O.K. Je... à votre... dans votre sommaire, là, qui  
16 est au début de... de votre mémoire, à la page...  
17 en tout cas, je ne vois pas les pages.

18 M. STÉPHANE FORGET :

19 Oui, elles sont en bas, à droite, en très petit.

20 M. LAURENT PILOTTO :

21 Ah! oui. Oui. À la page 4. À la page 4, à la toute  
22 fin, vous dites :

23 Selon la FCCQ, les distributeurs de  
24 gaz naturel doivent avoir les outils  
25 pour intégrer de nouvelles

1 technologies dans leur base tarifaire  
2 tout en ne pénalisant pas les  
3 consommateurs de gaz naturel avec des  
4 tarifs plus élevés.

5 Pouvez-vous m'expliquer comment faire ça?

6 M. DANY LEMIEUX :

7 Par exemple, si un client était prêt, pour des  
8 considérations environnementales, de se doter du  
9 biométhane au prix où coûte le biométhane, bien,  
10 d'avoir une flexibilité d'offrir ce produit-là. Ce  
11 qui fait que le surcoût lié à l'acquisition de  
12 biométhane serait supporté par l'acquéreur et non  
13 pas par l'ensemble des consommateurs de gaz  
14 naturel. Donc, l'idée c'est de donner une  
15 flexibilité puis d'offrir un produit qui est  
16 similaire mais en même temps différent, parce qu'on  
17 parle de gaz naturel renouvelable, et de donner la  
18 pleine flexibilité d'offrir différents produits via  
19 une base tarifaire, qui pourrait être dédiée.

20 Donc, l'idée c'est de ne pas envoyer à  
21 l'ensemble des consommateurs de gaz naturel un  
22 produit dont le coût évité serait bien au-delà de  
23 ce qui est normalement acceptable dans les  
24 paramètres actuels des opérations de la Régie.

25

1 M. STÉPHANE FORGET :

2 Je peux me permettre? J'allais dire, de toute  
3 façon, c'est un exemple, de toute façon, plus  
4 global, on a toujours cette préoccupation-là où on  
5 a des objectifs très ambitieux en matière de  
6 réduction des gaz à effet de serre. On souhaite que  
7 les entreprises modifient leurs comportements,  
8 qu'ils bénéficient de... de services ou de  
9 programmes pour être en mesure de transformer  
10 l'énergie qu'on utilise au Québec. Mais cela a  
11 toujours un coût et on a toujours une préoccupation  
12 que ce coût-là soit imparté sur l'ensemble des  
13 clients, une pression sur la compétitivité de nos  
14 entreprises.

15 Alors, c'est une façon, si on veut, aussi  
16 de permettre à ceux qui le souhaitent de pouvoir le  
17 faire mais, évidemment, de ne pas mettre une  
18 pression indue sur l'ensemble du secteur qui  
19 utilise le gaz naturel dans le cas présent.

20 M. LAURENT PILOTTO :

21 Encore une fois, je comprends très bien. Donc... et  
22 contrairement à ce qui est écrit dans votre  
23 mémoire, c'est peut-être là où j'ai accroché, puis  
24 je comprends ce que vous voulez dire. Quand vous  
25 dites, « dans leur base tarifaire », vous ne voulez

1 pas dire dans leur base de tarification. Ça c'est  
2 dans notre jargon, là, la base de tarification,  
3 c'est les actifs qu'on considère comme étant  
4 prudemment acquis et utiles et nécessaires à la  
5 prestation de service. Donc, ce n'est pas ce que  
6 vous nous dites. Vous nous dites : « Assurez-vous  
7 ou faites en sorte ou recommandez au gouvernement  
8 que les distributeurs de gaz puissent offrir ça à  
9 leurs clients mais que ce soit ceux qui le  
10 réclament qui paient pour. »

11 M. DANY LEMIEUX :

12 C'est le message qu'on veut envoyer.

13 M. LAURENT PILOTTO :

14 O.K. Très bien. Un peu plus loin, à la page 26 de  
15 votre mémoire, vous faites référence au fait  
16 qu'Hydro-Québec a mis en place son infrastructure  
17 de compteurs intelligents. Et donc, vous souhaitez  
18 qu'Hydro-Québec reprocède ou recommence à faire des  
19 études sur la tarification différenciée, selon  
20 l'usage, avec davantage de participants et...  
21 maintenant que l'infrastructure est en place. Comme  
22 je l'avais fait remarquer à Hydro-Québec,  
23 d'ailleurs, maintenant que l'infrastructure est en  
24 place, que c'était le temps de remplir leur  
25 promesse. Ce qu'ils m'ont dit qu'ils n'avaient pas

1           signé avec leur sang. Mais il n'en demeure pas  
2           moins que cette proposition-là était là, sur la  
3           table, avant l'infrastructure, maintenant qu'elle  
4           est là... est-ce qu'on comprend de votre  
5           recommandation que c'est ce que vous favorisez, une  
6           tarification différenciée dans le temps ou, dans le  
7           fond, vous voulez tester différentes options et  
8           voir ce qu'il en ressort?

9           M. DANY LEMIEUX :

10          L'idée c'est de retourner chaque pierre. Si on est  
11          capable d'aller chercher des économies à un endroit  
12          où présentement il n'y en a pas, bien, faisons-le.  
13          Le projet pilote, à l'époque, les plages horaires,  
14          si on regarde par exemple avec ce qui se passe en  
15          Ontario, ne sont pas du tout les mêmes. Donc, les  
16          incitatifs à économiser l'énergie, enlever de la  
17          pression aux réseaux en puissance également,  
18          n'étaient pas optimaux pour ce qui était du projet  
19          pilote. Donc, on s'est dit, bien, peut-être qu'avec  
20          l'infrastructure maintenant, qui est déployée à  
21          grande échelle, peut-être qu'il y aurait l'occasion  
22          de refaire un tour de roue pour voir s'il y aurait  
23          des économies qui nous permettraient, ultimement,  
24          d'éviter des achats en puissance et, ultimement,  
25          qui viendraient diminuer les tarifs ou enlever une

1 pression à la hausse sur les tarifs pour les  
2 entreprises.

3 M. STÉPHANE FORGET :

4 Comme on vous l'a mentionné plus tôt, on est  
5 fervents, à la Fédération, des analyses  
6 coûts/bénéfices pour qu'on prenne des décisions  
7 éclairées. Donc, le projet pilote, c'est peut-être  
8 une bonne façon d'arriver après avec une décision  
9 qui répondra aux enjeux que nous vivons  
10 présentement.

11 (16 h 30)

12 M. LAURENT PILOTTO :

13 Je vous remercie. Une dernière question en matière  
14 d'interfinancement. Vous l'avez recommandé dans  
15 votre mémoire et tantôt mentionné, là, que le  
16 décret 1164-2007 soit aboli afin de laisser la  
17 Régie jouer pleinement son rôle dans  
18 l'établissement des tarifs. C'est gentil de votre  
19 part. Mais, le gouvernement a clairement exprimé  
20 cette préoccupation économique en deux mille sept  
21 (2007). Je m'en souviens très bien, j'étais  
22 impliqué dans le dossier tarifaire, pas à titre de  
23 régisseur, mais... J'étais même là en deux mille  
24 deux (2002). Effectivement, toute la notion de ce  
25 que la Régie peut faire en matière

1 d'interfinancement a été nettement balisé par le  
2 gouvernement.

3 Est-ce qu'on doit comprendre de votre  
4 recommandation que vous... c'était là où on avait  
5 un doute, est-ce que vous recommandez carrément  
6 l'abolition de l'interfinancement ou plutôt que la  
7 Régie dispose de toute la latitude nécessaire pour  
8 faire ce qu'elle doit faire?

9 M. DANY LEMIEUX :

10 C'est vraiment de donner à la Régie la latitude  
11 dont elle a besoin pour remplir son mandat. Le but,  
12 c'est de réduire graduellement l'interfinancement  
13 et que les gens qui causent les coûts supportent  
14 une portion un peu plus appréciable, sans parler de  
15 choc tarifaire, les coûts. La causalité des coûts  
16 doit être reflétée à quelque part. Elle doit être  
17 reflétée à quelque part.

18 Donc, nous, ce qu'on dit, ce n'est pas une  
19 question d'élimination de l'interfinancement. On  
20 est conscient qu'il y a eu des choix sociaux qui  
21 ont été faits à un certain moment dans le temps.  
22 Mais, de là à être immuable et à ne plus jamais  
23 changer les choses, selon nous il y a une marge. Et  
24 on pense que la Régie doit avoir tous les outils  
25 pour être capable de refléter dans les niveaux

1 d'interfinancement la causalité des coûts davantage  
2 que ce qu'elle peut faire à l'heure actuelle.

3 M. STÉPHANE FORGET :

4 Et bien sûr, comme Dany l'a mentionné, en évitant  
5 les chocs tarifaires. Évidemment, tout ce qui peut  
6 avoir perturbé l'économie de façon drastique, ce  
7 n'est pas notre culture. Alors, je pense que si,  
8 avec plus de moyens de votre part et en allant de  
9 façon progressive, on pourrait rééquilibrer les  
10 choses du point de vue du monde du milieu des  
11 affaires.

12 M. LAURENT PILOTTO :

13 Je vous remercie, ça fait le tour de mes questions.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Alors, Maître Turmel.

16 Me SIMON TURMEL :

17 Une seule question qui est, encore une fois, je dis  
18 ça à chaque intervenant, mais qui a été abordée par  
19 mes collègues, mais c'est ça quand on tombe le  
20 troisième. Il y a des petits bouts qui ont été  
21 traités. Alors, un dernier point, peut-être que  
22 vous l'avez dit.

23 C'est une situation que monsieur Pilotto  
24 vous a référé, dans l'introduction qui se retrouve  
25 également à la page 32 de votre mémoire qui parle



1 des outils pour intégrer une nouvelle technologie.

2 Quand vous utilisez le terme « outils »  
3 est-ce que vous réferez à la fois tout ce qui est  
4 la tarification, les conditions de service, ainsi  
5 que les infrastructures pour permettre l'arrivée  
6 des nouvelles technologies? Est-ce que c'est ça que  
7 je dois comprendre dans le terme « outils »?

8 M. DANY LEMIEUX :

9 Comme vous le faites si bien mention, on parle de  
10 nouvelles technologies, c'est difficile à ce stade-  
11 ci de statuer sur tout ce que les distributeurs  
12 réglementés vont avoir besoin dans le futur parce  
13 que, dans certains cas, on est plus avancé, dans  
14 d'autres cas, on ne l'est pas encore.

15 Bon. On parle déjà dans le futur de  
16 batteries dans les maisons, de panneaux solaires  
17 partout. Bon. Ça ne sera pas du tout le même  
18 environnement réglementaire dans vingt (20), vingt-  
19 cinq (25) ans. Donc, c'est difficile à ce stade-ci  
20 de se prononcer sur exactement un point soit les  
21 conditions de service ou les tarifs ou... L'idée,  
22 c'est de laisser une flexibilité aux distributeurs  
23 de présenter les choses et qu'on...

24 Il y a une réglementation adaptative compte  
25 tenu du contexte d'affaire qui est appelé à changer

1 au cours des prochaines années. Donc, c'est le  
2 message qu'on veut lancer. Et en même temps,  
3 toujours avec une maîtrise des coûts. Ce n'est pas  
4 parce que c'est des nouvelles technologies qu'il  
5 faut commencer à dépenser sans regarder. C'est ce  
6 qu'on veut lancer comme message.

7 Me SIMON TURMEL :

8 Merci.

9 M. STÉPHANE FORGET :

10 Est-ce que je peux me permettre un dernier  
11 commentaire, Madame la Présidente?

12 Me SIMON TURMEL :

13 Oui, allez.

14 (16 h 35)

15 M. STÉPHANE FORGET :

16 Je veux juste vous dire en terminant, et c'est  
17 probablement la réalité qui est la vôtre autant que  
18 la nôtre, je vous ai dit au début que nous étions à  
19 la fois régional, sectoriel et les employeurs, mais  
20 nous avons parmi nos membres les grands  
21 distributeurs. Nous avons les grands consommateurs.  
22 Nous avons les régions qui bénéficient de  
23 certaines... certains secteurs qui ont des tarifs  
24 particuliers pour... qui permettent de faire  
25 croître leur économie, d'autres qui le

1           souhaiteraient. Les sociétés de transport qui  
2           vivent des moments particuliers sont aussi chez  
3           nous.

4                   Alors, je veux juste vous dire que ce que  
5           vous avez devant vous, ce n'est pas le fruit d'un  
6           consensus, mais c'est le fruit d'une réflexion ou  
7           d'un certain équilibre entre les préoccupations des  
8           uns et les préoccupations des autres.

9                   Alors, vous avez devant un mémoire qui,  
10          nous le croyons, reflète les enjeux que vous  
11          connaissez très bien et que chaque groupe vient  
12          probablement un après l'autre vous exprimer. Alors,  
13          je veux juste que vous ayez à l'esprit que c'est un  
14          défi, mais je pense que c'est une position qui est  
15          équilibrée compte tenu des gens que nous  
16          représentons et des régions que nous représentons.

17                   Alors, je voulais simplement vous  
18          mentionner ça en conclusion.

19          LA PRÉSIDENTE :

20          Merci beaucoup. Ça conclut l'audience pour  
21          aujourd'hui. Nous reprenons demain neuf heures.

22          AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

23

---

1

2

3

4

5

6 SERMENT D'OFFICE :

7 Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,  
8 certifie sous mon serment d'office, que les pages  
9 qui précèdent sont et contiennent la transcription  
10 exacte et fidèle des notes recueillies par moi au  
11 moyen du sténomasque, le tout conformément à la  
12 Loi.

13

14 ET J'AI SIGNE:

15

16

17

---

Sténographe officiel. 200569-7